
Polémique et mouvements sociaux. Étude de cas sur la crise des gilets jaunes

Auteur : Godefroid, Pierre

Promoteur(s) : Servais, Christine

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en communication, à finalité spécialisée en médiation culturelle et métiers du livre

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10195>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



UNIVERSITE DE LIEGE
FACULTE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DEPARTEMENT MEDIAS, CULTURE ET COMMUNICATION

POLEMIQUE ET MOUVEMENTS SOCIAUX
ÉTUDE DE CAS SUR LA CRISE DES GILETS JAUNES

PROMOTRICE : CHRISTINE SERVAIS

MEMOIRE PRESENTE PAR PIERRE GODEFROID
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE AU MASTER EN COMMUNICATION
À FINALITE SPECIALISEE EN MEDIATION CULTURELLE ET METIERS DU LIVRE

ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Plagiat..... | 3 |
| Remerciements | 4 |
| Introduction | 5 |
| Polémique : définition et caractéristiques..... | 8 |
| 1. Étymologie et définitions lexicographiques | 8 |
| 2. Usage courant..... | 8 |
| 3. Modalité argumentative..... | 9 |
| 4. Caractère conflictuel de la polémique | 11 |
| 4.1. Dichotomisation | 12 |
| 4.2. Polarisation..... | 13 |
| 4.3. Disqualification de l’adversaire..... | 16 |
| 5. Passion et violence verbale..... | 22 |
| Déroulement de la polémique publique..... | 33 |
| Thématiques de la polémique | 35 |
| 1. Historique | 35 |
| 2. Lien entre polémique et politique..... | 35 |
| 3. Notion d’intérêt public | 36 |
| Polémiques, médias et mouvements sociaux..... | 39 |
| 1. Rôle des médias dans la construction de la polémique | 39 |
| 2. La polémique comme cadrage médiatique des mouvements sociaux | 45 |
| Fonction de la polémique | 50 |
| Polémique et Gilets jaunes | 56 |
| 1. Présentation de notre objet d’étude : la crise des Gilets jaunes..... | 56 |
| 2. Méthodologie..... | 61 |
| 3. Analyse..... | 62 |
| 3.1. Une polémique à l’origine de la crise..... | 62 |
| 3.2. La polémique dans le traitement médiatique général de la crise | 66 |
| 3.3. Analyse d’une émission de débat télévisé | 82 |
| Conclusion..... | 102 |
| Bibliographie | 106 |
| 1. Littérature scientifique..... | 106 |
| 2. Articles de presse..... | 108 |

Plagiat

J'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Liège. J'atteste que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel et a été rédigé de manière autonome. Je déclare que toutes les sources d'information utilisées sont citées de manière complète et précise, y compris les sources sur Internet. Je suis conscient que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer correctement est constitutif de plagiat et que le plagiat, considéré comme une faute grave au sein de l'Université, est passible de sanctions. Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur que le présent travail est original.

Pierre Godefroid,

Liège, le 17/08/2020

Remerciements

Je tiens à remercier tous les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la rédaction de ce mémoire.

Je voudrais tout d'abord remercier ma promotrice Christine Servais pour sa disponibilité, ses encouragements et précieux conseils. Je souhaite également lui adresser mes remerciements et ma reconnaissance pour la richesse et la qualité de son enseignement.

Je remercie également mon jury pour l'intérêt qu'il porte à mon mémoire.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance aux personnes suivantes pour leur aide dans la rédaction de ce mémoire :

Nicolas Granados, pour m'avoir accompagné, relu et pour avoir nourri le fruit de mes réflexions de ses savants conseils ;

Adrien Denoël, pour ses relectures et pour son aide dans la traduction de certains textes ;

Lila Bronlet, pour son soutien et pour m'avoir aidé à me lancer ;

Jennifer Lutte, pour son aide précieuse.

Introduction

La polémique est partout. Lorsque nous lisons la presse, des titres d'articles éditoriaux fustigent une personnalité publique sur les positions qu'elle a osé tenir lors d'une interview, qualifient ses propos de « scandaleux », et s'interrogent sur l'éventuelle pente glissante vers le fascisme dont elle serait en train de s'approcher. Lorsque nous faisons défiler nos réseaux sociaux, les jeunes internautes se disputent sur des questions sociétales, allant du véganisme au féminisme, s'insultant mutuellement, se posant des étiquettes dégradantes. C'est à se demander si ces plateformes d'échanges n'ont d'autre intérêt que de nous servir de défouloir. Lorsque nous allumons la télé, Cyril Hanouna demande à ses chroniqueurs s'ils sont pour ou contre le salaire des footballeurs, et ceux-ci se disputent de façon virulente sur la question au nom, d'un côté, de l'indécence envers les petites gens, de l'autre, de la liberté pour nos héros nationaux de gagner l'argent qu'ils méritent. Nous vivons dans l'ère de l'hyper-communication ; tout le monde peut s'exprimer publiquement, et il semblerait que nous ne profitons de cette liberté que pour disqualifier ce que pensent les autres.

C'est de ce sentiment de conflictualité omniprésente, observée quotidiennement dans les médias qui construisent l'espace public, que plusieurs interrogations nous sont apparues et que nous est venue naturellement l'idée, puis l'envie, d'en faire le thème principal de notre mémoire. Rapidement, un terme nous est apparu pour désigner ce phénomène : la polémique. Nous avons donc décidé d'engager une réflexion sur la polémique visant à définir précisément ce phénomène afin de comprendre ce qui le distingue du scandale en tant que sujet d'actualité, et ce qui le distingue de la dispute en tant que modalité communicationnelle.

« La polémique » était une bonne base de recherche pour un mémoire. Cependant, il nous manquait un axe plus précis, un cas d'étude pour illustrer notre sujet, pour affiner notre sujet d'étude vers quelque chose de plus précis ; vers une problématique plus précise. C'est alors qu'apparurent dans les médias, des manifestants vêtus de gilets de sécurité fluorescents, réquisitionnant à leur tour l'espace médiatique : les Gilets jaunes.

La crise politique et sociale que déclenchèrent les Gilets jaunes suscita aussi notre attention, soulevant d'autres réflexions sur la lutte des idées et des classes, et sur le ras-le-bol général d'une entité sociologique. Elle nous poussa également à jeter la réflexion sur la couverture médiatique proposée d'un mouvement qui imposait dans le débat public la remise en question profonde de nombreuses institutions jusqu'alors indiscutées et indiscutables. Ces Gilets jaunes, s'ils occupèrent tout l'espace médiatique, ne firent pas pour autant de l'ombre à la polémique. Au contraire, dès le départ, ces manifestations furent abordées par les médias de

grande écoute sous le prisme de la polémique. Les deux phénomènes semblaient intrinsèquement liés. La crise sociopolitique que déclenchèrent les Gilets jaunes fut en effet le fruit d'une multiplicité de polémiques et de débats passionnés.

Pour ces raisons, cette crise nous apparut comme le sujet idéal à associer avec la notion de polémique, afin de mettre sur pied une étude qui mêlerait plusieurs champs de recherches étudiés lors de notre cursus universitaire et pour lesquelles nous portons un grand intérêt : la communication, la gestion du conflit, la sociologie, l'argumentation et la politique.

Dans un premier temps nous essaierons de définir et de comprendre le phénomène sociologique et communicationnel qu'est la polémique. Nous commencerons strictement par aborder l'étymologie et les définitions lexicographiques du terme, puis nous nous pencherons sur les considérations qui en sont faites dans la sphère journalistique. Ensuite, nous nous appuyerons sur la littérature scientifique proposée sur le sujet, et notamment sur les recherches de Ruth Amossy, Nadine Gelas, et Catherine Kerbrat-Orecchioni, pour établir une définition complète de la polémique. Bien qu'elle soit souvent réduite à sa violence apparente, nous verrons que la polémique se définit avant tout comme une modalité argumentative ancrée dans le conflictuel. Nous nous étendrons sur les caractéristiques de cette modalité, qui consiste à défendre une thèse principalement en s'opposant à celle d'un adversaire. Nous évoquerons donc la propension du discours polémique à disqualifier l'opposant discursif de l'orateur en se réappropriant son discours et en le falsifiant. Nous verrons que ces polémiques construisent des dichotomies, en tant qu'elles confrontent des opinions antagonistes irréconciliables et que ces oppositions, d'abord abstraites car plutôt sémantiques et idéologiques, deviennent ensuite plus concrètes en tant qu'elles amènent les individus à se polariser.

À mesure que nous établirons cette définition globale de la polémique, des liens avec les mouvements sociaux et la politique en général se formeront naturellement, jusqu'à parvenir à l'idée que politique et polémique sont finalement étroitement liés. La polémique traite de manière générale du politique, et parallèlement la lutte politique se retrouve dans toutes les caractéristiques de la polémique que nous évoquerons.

Nous aborderons ensuite la question des médias, afin de comprendre le rôle qu'ils peuvent avoir dans la construction de ces polémiques et les raisons qui expliqueraient que celles-ci soient omniprésentes dans l'espace médiatique. Nous évoquerons aussi les raisons qui laissent à penser que les médias, notamment via la polémique, proposent un compte-rendu biaisé de la réalité, puis tenterons de comprendre la relation qu'entretiennent ces médias avec

des mouvements sociaux comme les Gilets jaunes. Nous essaierons enfin de définir les fonctions que peuvent avoir ces polémiques dans nos démocraties, en tant que modalité de gestion du conflit et du dissensus idéologique.

Nous entamerons alors une étude de cas sur la crise des Gilets jaunes, en abordant les nombreuses polémiques qui l'ont jalonnée, et notamment celle qui fut à l'origine des premières manifestations. Ces polémiques seront analysées sur base des réflexions théoriques que nous aurons précédemment établies. Nous entreprendrons ensuite l'analyse d'une émission de débat tournée le lendemain des événements de l'Arc de Triomphe du 1^{er} décembre 2018, afin de voir comment l'échange polémique se traduit dans ce contexte en particulier.

Polémique : définition et caractéristiques

1. Étymologie et définitions lexicographiques

Il convient tout d'abord de s'attarder sur la définition du terme *polémique*. Si nous nous attardons sur son étymologie, nous observons que le mot polémique est un emprunt du grec *polemikos* qui signifie « qui concerne la guerre », « disposé à la guerre », « batailleur, querelleur » (Cnrtl.fr/ethymologie). La polémique est donc relative à la lutte. Si nous nous référons au dictionnaire *Larousse*, la polémique est un « débat plus ou moins violent, vif ou agressif » (Larousse.fr). Une définition pauvre et monotone selon Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980, p. 3) et qui témoigne d'une vision peu approfondie du concept de polémique. Une telle simplification du terme en exclut toute notion d'échange civil et de discussion argumentée rationnelle, comme l'explique Ruth Amossy :

« Notons que l'assimilation d'un débat à une lutte armée n'est pas innocente. Elle manifeste la transformation de l'échange verbal en un combat où il s'agit de vaincre l'autre par la violence, donnant aux interlocuteurs le statut d'ennemis usant de stratégies militaires et recourant à la force brute. Dans l'étymologie du terme se nouent ainsi le refus du dialogue raisonné au profit des rapports de force, la lutte entre camps ennemis, la violence verbale, la mise à mort symbolique de l'autre ». (Ruth Amossy, 2014, p. 46)

Cependant, bien que l'agressivité et la violence verbale soient en effet des composantes caractéristiques fréquentes et non négligeables de la polémique, elles ne peuvent pas suffire à en faire une définition complète. (Ruth Amossy, 2014, p. 46)

2. Usage courant

Au-delà de l'étymologie et des définitions lexicographiques, il convient de relever l'usage courant du terme polémique dans l'espace médiatique, et particulièrement dans la profession journalistique. Cette démarche nous permettra d'identifier comment ce concept est perçu et défini par ceux qui en sont généralement à l'origine.

Plusieurs études s'attardent sur la manière dont le terme polémique est employé dans la sphère journalistique. Dans l'une d'entre elles, Nadine Gelas tente d'analyser la façon dont il est utilisé dans la presse française des années 1980, et observe un emploi « quasi délirant du mot ». (Nadine Gelas, 1980, p. 41) Quant à Ruth Amossy, elle déduit des observations de Gelas que le terme est péjorativement réduit dans la majorité des cas :

« La polémique y apparaît comme une réaction à une prise de position sur laquelle il y a désaccord, dans un contexte passionnel et à travers des propos hyperboliques ; souvent qualifiée

de vaine et de stérile, elle n'est pas perçue comme participant de l'argumentation ou alors elle constitue une pseudo-argumentation ». (Ruth Amossy, 2014, p. 46)

Christian Plantin complète les observations de Gelas en analysant les différents titres du quotidien *Le Monde* qui ont recours au terme *polémique* et observe que « pour le journaliste un débat peut être légitimement considéré comme une polémique et explicitement désigné comme tel dès qu'il y perçoit des émotions violentes de l'ordre de la colère et de l'indignation ». (Plantin, cité dans Amossy, 2014, p. 46)

Roselyne Koren, notamment, étudie l'emploi qui est fait du terme en épluchant plusieurs dizaines d'articles de presse. Elle en déduit que « [l]es détracteurs [de la polémique] lui reprochent essentiellement de recourir à des formes de violences incompatibles avec le bon fonctionnement de la vie sociale [...] et de priver l'auditoire de sa liberté de penser » (Koren, cité dans Amossy, 2014, p. 46), et que la polémique amène dès lors une « dégradation des échanges » dans la sphère publique. Ruth Amossy conclut de sa recherche que « les utilisateurs du terme, de façon spontanée (dans l'usage) ou réfléchie (dans le métadiscours), [...] le déprécient en le considérant comme un discours de dissentiment non argumentatif et coercitif, marqué par la violence verbale et la passion ». (Amossy, 2014, p. 47)

La polémique est, selon ces observations, d'abord définie par la violence verbale qu'elle peut engendrer, et par son caractère passionnel et irrationnel. Elle est donc perçue comme un apport en conflit inutile et improductif dans l'espace public, et en ceci, une menace pour l'ordre public et la démocratie. Au contraire, pour Amossy, la polémique serait une condition et une composante nécessaires à une démocratie en bonne santé. Nous développerons ce point lorsque nous évoquerons les diverses fonctions de la polémique.

Toujours selon Amossy, ces perceptions du terme polémique la réduisent à son aspect passionnel alors qu'il n'est pas le plus définitoire, et l'excluent de la sphère argumentative alors qu'elle est au contraire une modalité argumentative.

3. Modalité argumentative

Nous l'avons vu, en raison de son caractère belliqueux et de la violence verbale qui le caractérise, le discours polémique est considéré dans l'usage courant comme une pseudo-argumentation, ou un discours non argumentatif. Sous ce spectre, le discours polémique n'est considéré que comme un échange de déclarations passionnées, d'attaques ad hominem et d'invectives. Plusieurs chercheurs ont essayé de fournir une description plus nuancée du

phénomène, et ont pris le parti de le considérer au contraire comme une forme de discours argumentatif à part entière, ou plutôt comme une modalité argumentative.

La polémique est tout d'abord un débat public qui consiste à opposer des discours antagonistes. Elle sous-entend la notion de confrontation qui implique qu'au moins deux thèses s'opposent et s'affrontent dans la sphère publique. Cependant, le caractère passionnel de la polémique ne la disqualifie pas pour autant en tant qu'exercice d'argumentation rhétorique. La polémique est un *débat* ; elle est un « face à face » au cours duquel chaque intervenant arrive avec sa thèse et des arguments pour la défendre, mais aussi des arguments pour contrer les arguments et la thèse de ses opposants. Chacun cherche à soutenir son point de vue d'abord en posant des arguments pour le défendre, mais aussi en essayant de prendre le dessus (par le biais de la rhétorique) sur le point de vue divergent des autres participants, ceci dans le but de convaincre une audience. Cet échange est ce qui constitue la polémique, davantage que la violence verbale. (Amossy, 2014, p. 51) Le spécialiste en analyse du discours Marc Angenot insiste bien sur l'opposition des thèses. Selon lui, la polémique implique « un contre-discours antagoniste [...] lequel vise dès lors une double stratégie : démonstration de la thèse et réfutation-disqualification d'une thèse adverse ». (Angenot, cité dans Amossy, 2014, p. 51) Il s'agit donc bien d'argumentation puisque des individus vont se retrouver avec des réponses différentes sur une même question d'intérêt public, où chacun va devoir argumenter pour que sa réponse soit considérée comme la plus valide par leur audience. Selon Christian Plantin, l'antagonisme et la confrontation des thèses sont des éléments qui définissent la polémique, et ces « traits définitoires » sont strictement ceux qui caractérisent l'argumentation. (Plantin, dans Amossy, 2014, p. 52) Ceci étant établi, nous ne pouvons plus considérer la polémique comme n'étant pas de l'argumentation dans la mesure où les conditions d'existence de l'une comme de l'autre ne semblent pas contraires, mais plutôt similaires.

L'échange polémique doit donc être considéré comme un débat qui s'inscrit dans la sphère de l'argumentation. Il convient alors, plutôt que d'exclure ce type d'échange de cette sphère, d'essayer de définir en quoi il se différencie de l'exercice de délibération classique. Ruth Amossy prend le parti de considérer la sphère argumentative comme un « continuum » et en ce sens distingue la discussion du débat, tous deux constituant des « structures d'échanges globales qu'on peut qualifier de modalités argumentatives » prenant place à l'intérieur de ce continuum. La discussion consiste à échanger des arguments sur une question et ce sans se retrouver nécessairement dans une opinion établie au préalable — le but étant de comprendre la réalité plutôt que de défendre une thèse — là où le débat va confronter des orateurs qui,

animés par des opinions préétablies plus ou moins divergentes, privilégieront la défense de leur opinion plutôt que la quête de la vérité. Ce continuum va donc de la discussion qui implique une « co-construction des réponses » jusqu'au « choc des thèses antagonistes » qui implique que chaque participant tente de présenter sa propre réponse comme la plus convaincante. L'auteure considère le débat polémique comme une modalité argumentative « fortement agonique », situé à l'extrême limite de ce continuum, là où les thèses qui s'affrontent sont les plus divergentes et les moins compatibles. (Amossy, 2014, pp. 54-55)

Maintenant que nous avons défini l'échange polémique comme un exercice d'argumentation rhétorique et l'avons intégré dans le champ des modalités argumentatives, il convient de tenter de définir quelles sont les spécificités qui caractérisent et différencient la polémique des autres structures d'échanges de ce continuum. Plusieurs concepts définitoires de l'échange polémique seront abordés : son caractère conflictuel qui constitue sa tendance à la dichotomisation, à la polarisation et à la disqualification de l'opposant. Ensuite, nous nous attarderons sur les notions — plus secondaires, car non définitoires — de violence verbale et de passion.

4. Caractère conflictuel de la polémique

En prenant les définitions lexicographiques du terme « conflit », nous trouvons : « expression d'exigences internes inconciliables, telles que désirs et représentations opposés, et plus spécifiquement de forces pulsionnelles antagonistes, » (Larousse.fr) ou bien « violente opposition de sentiments, d'opinions, d'intérêts » (LeRobert.com). Ces définitions nous renvoient à la comparaison militaire et au registre de la guerre évoqué par l'étymologie grecque *polemikos*. Nous retrouvons également l'aspect passionnel évoqué en début de chapitre dans cet extrait de définition de Wikipédia : « [...] le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Parfois, il peut être fait d'agressivité et de violence ». Cette dernière définition montre que la violence est une suite possible, mais pas indispensable du conflit. Ruth Amossy, quant à elle, privilégie la définition suivante « choc, heurt se produisant lorsque des [...] forces antagonistes entrent en contact et cherchent à s'évincer réciproquement, » et propose de définir la polémique comme un *choc d'opinions antagonistes* et d'établir l'aspect conflictuel comme celui qui caractérise le mieux la polémique. (Amossy, 2014, p. 55) Dominique Garand partait aussi de ce constat et considérait le caractère conflictuel comme le « trait définitoire par excellence » (Amossy, 2014, p. 55) de la polémique :

« Le dénominateur commun des énoncés polémiques en tous genres n'est pas la violence, mais le conflictuel. Toute situation conflictuelle n'occasionne pas une prise de parole polémique [...], mais à coup sûr toute parole polémique est issue du conflictuel ». (Garand, cité dans Amossy, 2014, pp. 55-56)

Le conflit serait donc ce qui définit la polémique, tandis que la violence et le *pathos* ne seraient que des conséquences potentielles de cet aspect conflictuel. Amossy relève dans cette citation la formule « issue du conflictuel » et l'analyse comme suit :

« Elle suggère que le conflictuel n'est pas seulement dans la polémique : il se situe en dehors d'elle et en constitue la source. La polémique serait alors la manifestation discursive sous forme de heurt, d'affrontement brutal, d'opinions contradictoires qui circulent sur la place publique ». (Amossy, 2014, p.56)

La polémique serait donc en quelque sorte un outil discursif pour résoudre les conflits. Nous retrouvons donc une forme de paradoxe entre le fait que la polémique soit accusée de conflictualiser l'espace public et le fait qu'elle s'avère finalement être une forme de « modalité discursive de gestion du conflit ». (Amossy, 2014, p. 56)

Ce choc d'opinions antagonistes qui porte le conflit semble bien être à l'origine de la distinction entre l'échange polémique et le débat argumenté classique. Il sous-entend que ces thèses sont contradictoires, qu'elles ne peuvent pas s'entremêler, se confondre, se négocier, car elles sont généralement en trop grande contradiction et donc incompatibles. Le conflit naît du fait que ces deux opinions tendent à s'exclure mutuellement l'une et l'autre et l'aboutissement d'un consensus entre les défenseurs de thèses antagonistes est pratiquement impossible. Ce fait d'opposition nette entre des discours qui s'affrontent va aboutir au phénomène de dichotomisation.

4.1. Dichotomisation

Contrairement au débat argumenté classique qui induit une possibilité de résolution du différend, la polémique fait l'objet d'une dichotomisation qui va radicaliser le débat en deux pôles trop antagonistes pour pouvoir aboutir à une solution commune.

Cependant ces effets de dichotomie ne sont pas toujours logiques dans l'absolu, mais vont plutôt se former dans le cadre de la polémique comme une stratégie construite à des fins argumentatives. Marcelo Dascal précise qu'une dichotomie est rarement logique et dépend de la façon dont les éléments qu'on oppose sont perçus. Il prend l'exemple de quelques dichotomies couramment utilisées dans l'espace médiatique (gauche/droite, tolérant/intolérant, pacifiste/belligérant, collectivisme/individualisme, égalité/inégalité, etc.) et explique que ces éléments opposés ne sont pas dichotomiques en eux-mêmes, mais vont être présentés et perçus

comme plus ou moins irréconciliables en fonction de la signification que nous leur prêtons et du contexte précis dans lequel nous les utilisons. (Dascal, dans Amossy, 2014, p. 57) Il décrit ce phénomène de dichotomisation comme le fait de « radicaliser une polarité en accentuant l'incompatibilité des pôles et l'inexistence d'alternatives intermédiaires, soulignant le caractère évident de la dichotomie aussi bien que le pôle qui doit recevoir la préférence ». (Dascal, cité dans Amossy, 2014, p. 57) Ces dichotomies seraient donc construites et soulignées par les acteurs de la polémique dans le but de présenter la thèse adverse comme l'opposition radicale de celle qu'ils défendent.

Cet effet de dichotomisation s'inscrit naturellement dans le processus de la polémique parce que, comme l'explique Dominique Maingueneau, les thèses qui s'affrontent s'établissent dans un « espace discursif à deux pôles » puis « se construisent et se délimitent mutuellement ». (Maingueneau, dans Amossy, 2014, p. 57) Il précise : « Quand on cite le discours de l'adversaire, c'est pour en faire le négatif de son propre discours ». (Maingueneau, dans Amossy, 2014, p. 57) Chaque acteur défend sa position en contre-argumentant la position adverse et va donc construire son argumentaire par opposition directe à l'argumentaire qu'il affronte. Autrement dit, « chacune des parties se réapproprie le discours de l'autre en l'intégrant par inversion dans son système propre » (Maingueneau, cité dans Amossy, 2014, p. 57) rendant ces deux thèses antagonistes théoriquement irréconciliables. Plus la polémique se construit de façon dichotomique, plus les thèses se contredisent, et plus il sera difficile de trouver des réponses intermédiaires, d'établir des compromis et de tendre vers un éventuel consensus. Or, comme nous l'avons vu, l'échange polémique s'inscrit plus dans la défense d'une thèse par opposition à une autre que par la recherche d'un accord.

4.2. Polarisation

Ensuite vient une autre caractéristique constituante de la polémique, la polarisation. Lorsqu'une polémique éclate dans l'espace public, des acteurs vont soutenir des discours en tant que proposant et opposant face à un tiers. (Amossy, 2014, p. 59) Ce tiers étant l'audience que les acteurs cherchent à convaincre, il désigne la masse d'individus, appartenant au corps social, prenant connaissance de cette polémique et se positionnant par rapport à une des opinions présentées. L'opinion publique se divise donc sur une question et la polémique n'est alors plus seulement une opposition entre des discours idéologiques abstraits, mais s'incarne concrètement par la division du corps social en tant que chaque individu se retrouve en accord avec une des positions exprimées. Le partage d'une même opinion sur cette question forme des regroupements entre ces individus, et ces regroupements vont se départager en camps adverses.

Nous assistons donc à la fois à un phénomène de cohésion sociale (des individus se retrouvent, car ils partagent une opinion) et de division sociale (la formation de ces regroupements divise le corps social). La polarisation est un phénomène d'opposition exacerbée par la dichotomisation du débat, mais elle ne doit pas être confondue avec la dichotomisation. Les deux phénomènes sont bien distincts, car la dichotomisation opère de façon plus abstraite sur le plan conceptuel tandis que la polarisation est un phénomène social qui va distinguer des groupes de personnes réels et en faire des camps adversaires sur le plan idéologique. En résumé, la dichotomisation opère une opposition entre des termes, des idées et des opinions ; la polarisation va opposer des groupes d'individus concrets.

Cette polarisation reste tout de même partiellement abstraite dans la mesure où ces personnes ne se rassemblent pas spécialement physiquement, mais elles le peuvent. En réalité, elle se ressent partout où le débat en question est introduit, que ce soit dans des échanges de commentaires sur une publication Facebook, lors d'un souper privé entre amis qui termine en débat politique, ou encore lors de manifestations dans la rue. C'est par ces dernières manifestations physiques dans l'espace public que la polarisation du débat est la plus visible et palpable.

Si nous prenons l'exemple d'un débat sur l'accueil des migrants, récurrent dans l'espace médiatique français, la dichotomisation se présente dans le débat par des oppositions comme gauche/droite, ouverture/fermeture, tolérant/intolérant, etc. Des intervenants vont défendre une position dans les médias en tant que polémiqueurs proposant et opposants, tandis que le tiers va se positionner pour la thèse de l'un et contre la thèse de l'autre. Cette opposition va polariser le corps social et se manifester dans l'espace public lorsque des gens se disputeront sur la question, et lorsque des groupes physiques comme Génération identitaire iront manifester dans la rue et s'opposer à d'autres.

Cet effet de polarisation va entraîner de la part de chaque partie — et notamment des orateurs qui les défendent — un phénomène de construction de l'image de soi. Amossy (2010) utilise, dans le contexte du débat argumenté et de la présentation de soi, la notion d'*éthos*, qu'elle définit comme étant « l'image de soi que le locuteur construit à travers son discours pour exercer une influence sur son auditoire » (Amossy, citée dans Orkibi, 2008, paragr. 1) Dans le contexte de la polarisation que nous abordons — en tant qu'elle constitue des groupes sociaux et un sentiment d'appartenance à ces groupes — il s'agit d'une construction collective comprenant plusieurs intervenants et individus concernés et donc de ce que Orkibi (2008, paragr. 1) appelle un *éthos collectif*.

Cet éthos collectif va donc désigner des caractères, des valeurs, des opinions et des intérêts communs à un groupe d'individus qui sont défendus par des orateurs. C'est parce que des individus se reconnaissent dans ce que défendent ces orateurs qu'ils vont s'intégrer à cet éthos collectif. Il se retrouve aussi comme caractéristique des mouvements sociaux, comme les Gilets jaunes, en tant qu'il construit la manière dont ces mouvements se perçoivent et se présentent et en tant qu'il fait partie intégrante de la rhétorique que ces mouvements utilisent pour défendre leurs opinions. (Orkibi, 2008, paragr. 2)

Eithan Orkibi s'est penché précisément sur le cas des mouvements sociaux de mécontentement, comme les Gilets jaunes, notamment avec une étude sur les groupes d'étudiants militants en France durant la guerre d'Algérie. (Orkibi, 2008) Il explique que généralement cette identité collective se renforce sur base d'une catégorie qui rassemble les individus et incarne leur protestation. Pour les Gilets jaunes, il s'agit de la classe sociale, mais cela peut aussi être l'ethnie, le genre, le statut professionnel ou l'âge. Sur cette base, va s'ajouter un ensemble de caractères, de signes, de valeurs, d'opinions et d'intérêts communs au groupe d'individus. (Orkibi, 2008, paragr. 6) Elle reprend les études de Stewart (1999) qui considère que sans cette identité collective « positive et forte, les participants à un mouvement de protestation risquent de se sentir marginalisés, ignorés, dépréciés, voire ridiculisés par l'opinion publique ». (Stewart, dans Orkibi, 2008, paragr. 4)

Orkibi distingue l'*éthos préalable* de l'*éthos discursif*. Le premier est une représentation du groupe en question construite à la fois par ses adversaires idéologiques, mais aussi par l'opinion publique en fonction des stéréotypes vacants dans la société, propres aux caractéristiques du groupe. Le second est une construction discursive, un *éthos* que le mouvement va façonner et délibérément mettre en avant à travers ses discours pour imposer une représentation valorisante et positive des individus qui composent le groupe. Cette « construction rhétorique de l'identité collective » (Orkibi, 2008, paragr. 4) va procéder en fonction des objectifs du groupe et être défendue notamment par ses orateurs. Par cette stratégie discursive, le mouvement tente de modifier son *éthos préalable*, sélectionne ce qu'il en garde, jette et corrige, « élabore sa propre histoire et retravaille une série de représentations sociales préétablies ». (Orkibi, 2008, paragr. 10) afin de créer un *éthos* qui correspond aux objectifs argumentatifs du mouvement.

Cet *éthos discursif* va servir à déconstruire, modifier ou occulter un *éthos préalable* dévalorisant, ce qui permet à la fois de crédibiliser les actions, le discours et les recommandations du groupe protestant en modifiant la perception que l'opinion publique se

fait de lui, mais il est également nécessaire pour recruter des gens extérieurs au groupe qui se reconnaîtraient dans les valeurs de cet *éthos*. La construction et la revendication d'une identité collective servent aussi « à projeter l'image d'un groupe uni » (Orkibi, 2008, paragr. 44), ce qui peut favoriser l'adhésion des individus externes. Orkibi ajoute par ailleurs que l'*éthos* que défend un orateur va également être présenté en fonction de la représentation qu'il se fait de son audience, c'est-à-dire, la représentation qu'il se fait de ce que son audience attend de lui pour qu'il paraisse crédible. L'orateur essaie donc stratégiquement de présenter un *éthos discursif* adapté à cette audience, afin d'être le plus attractif et le plus convaincant possible. (Orkibi, 2008, paragr. 8)

Dans notre analyse nous essaierons de distinguer ce qui relève de cet *éthos discursif* — que Maingueneau (2002) dénomme *éthos dit* — dans la façon dont les orateurs du mouvement des Gilets jaunes parlent explicitement d'eux-mêmes.

Cette stratégie discursive implique aussi de désigner un adversaire explicitement et de le présenter de façon péjorative. Cette disqualification de l'adversaire va contribuer à renforcer le groupe, non seulement autour d'une identité collective, mais également autour d'un ennemi commun. (King et Anderson, dans Orkibi, 2008, paragr. 5) Ce double processus, en tant qu'il affirme une identité opposée à une autre, va contribuer à former ce qu'Orkibi appelle une rhétorique de polarisation.

Cette identité implique l'affirmation positive d'une position, mais aussi le rejet d'une position antagoniste. Cet *éthos* amène donc la construction d'un ennemi commun qui fait office de cible et partie intégrante de sa rhétorique en tant qu'il est le négatif des opinions défendues. La rhétorique employée pour défendre cette position va donc impliquer automatiquement une stratégie de disqualification qui vise à décrédibiliser et combattre « L'*éthos* des groupes, idéologies et institutions concurrents » (King et Anderson, cité dans Orkibi, 2012, paragr. 4, notre traduction).

4.3. Disqualification de l'adversaire

Comme le montre notamment la métaphore militaire avancée par les définitions lexicographiques que nous avons vues, la polémique est un discours qui s'inscrit dans une lutte argumentative en opposition à un autre discours. Les orateurs s'en prennent à une cible et le discours qu'ils construisent possède donc une visée disqualifiante. Comme nous l'avons vu avec le phénomène de dichotomisation, le discours polémique se construit par opposition au discours antagoniste et donc chaque orateur va intégrer la réfutation du discours adverse dans

son propre discours et construire son discours sur base de cette réfutation. (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.10) Le discours polémique intègre donc un dispositif rhétorique qui vise à discréditer l'adversaire avec un procédé de « transformation négative » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.10) comme l'explique Marcellesi :

« Tout énoncé polémique est en effet une formation *a contrario*. Alors que le discours didactique est destiné à apporter au récepteur une information qu'il ignore, le discours polémique tend à lui faire rejeter une information qu'il admet ou pourrait admettre » (Marcellesi, cité dans Kerbrat-Orecchioni, 1980, p.11)

Cette transformation négative s'applique de la manière la plus ostensible lorsque l'orateur utilise directement les propos de son adversaire discursif afin de les reformuler, les déformer ou les ironiser de façon à ce que l'audience perçoive ces arguments comme non crédibles. Par ces stratégies de subversions, les discours antagonistes cherchent à se falsifier mutuellement. (Amossy, 2014, p. 62)

Le linguiste danois Per Aage Brandt (1980) met en évidence l'extrait d'une correspondance entre deux écrivains qui lui semble particulièrement pertinente pour définir le verbe polémiquer : « Pardonne-moi si dans cette dernière lettre je commence à polémiquer un peu et peut-être à te situer dans des positions que tu n'acceptes pas toi-même ». (Nielsen, cité dans Brandt, 1980, p. 121) Il s'appuie sur cet extrait pour expliquer que polémiquer consiste aussi à « articuler une représentation de l'autre » (Brandt, 1980, p. 121), autrement dit, à prêter une position, une opinion ou un éthos à un opposant dans lequel ce dernier ne se reconnaît pas lui-même. Nous retrouvons là l'idée de falsification qu'évoque Amossy :

« Cette analyse spontanée [de Nielsen] nous semble à la fois simple et juste au niveau d'une approche élémentaire de la polémique. Aux interlocuteurs A et B on peut en effet assigner d'une part une classe d'images A^+ et B^+ qu'ils acceptent, et d'autre part une classe d'images A^- et B^- qu'ils refusent ; et on peut leur assigner un savoir partagé sur cette distribution d'images : A sait que B accepte B^+ et refuse B^- , et inversement ; néanmoins dans une situation de polémique symétrique, A propose ce qu'il sait que B va refuser, et inversement ». (Brandt, 1980 : 121)

Dans une polémique entre deux partis, il y a donc quatre images, quatre représentations qui s'entrechoquent. Chaque partie met en évidence une représentation de lui-même et une représentation de l'autre et ce sont ces deux représentations mises dans un même discours qui accentue l'effet de dichotomie et *a fortiori* de polarisation. La représentation que A fait de lui-même s'entrechoque avec celle qu'il fait de B et la représentation que B fait de lui-même s'entrechoque avec celle qu'il fait de A. Nous pouvons donc dire que quand A et B polémiquent, le discours de A fait s'opposer A^+ et B^- et le discours de B fait s'opposer B^+ et A^- .

Ensuite, chaque thèse étant défendue principalement par la réfutation de la thèse adverse et l'effet de polarisation présentant les orateurs comme l'incarnation de leur thèse, ces orateurs vont être amenés, au-delà de la réfutation argumentative des arguments proposés, à tenter de disqualifier leurs opposants discursifs. (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 12) Par la disqualification de l'adversaire idéologique, c'est son éthos qui est attaqué et c'est donc présumément toute la thèse, les opinions et les valeurs que défend cet orateur qui sont disqualifiées dans la mesure où « le discrédit lancé sur les personnes annule la force de leurs arguments » (Amossy, 2014, p. 62)

Cette arme rhétorique s'avérant naturellement efficace pour convaincre l'audience du bien-fondé d'une position, elle est largement utilisée dans le cadre de l'échange polémique et c'est la raison pour laquelle Catherine Kerbrat-Orecchioni et Nadine Gelas la désignent comme un trait définitoire fondamental de la polémique :

« Ce qui peut a priori définir un texte comme polémique, c'est que l'ensemble de ses propriétés sémantiques, rhétoriques, énonciatives et argumentatives s'y trouvent mises au service d'une visée pragmatique dominante : disqualifier l'objet qu'il prend pour cible, et mettre à mal, voire à mort, l'adversaire discursif ». (Gelas & Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 1)

Dans le but de disqualifier l'adversaire et de discréditer son discours, l'orateur va donc faire appel à tout un « arsenal de [...] procédés rhétoriques et argumentatifs [...] qu'il met au service de cette visée pragmatique dominante ». (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 12) Pour ce faire, il va notamment remplir son discours d'axiologiques négatifs pour dévaloriser son adversaire.

Le but de cette manœuvre rhétorique est donc de disqualifier l'adversaire idéologique en le sortant du champ du raisonnable et le présentant comme non crédible ou non légitime à défendre ses positions. Le discours polémique, dans cette perspective de disqualification, a souvent recours aux arguments *ad hominem*. Ces derniers visent à s'attaquer au locuteur sur sa personnalité, ses valeurs, ses compétences, ses prises de position passées et ses actions présentes ou passées, ainsi qu'à lui supposer des mauvaises intentions implicites, plutôt qu'à réfuter directement les arguments qu'il défend. Ces attaques *ad hominem* ont pour but de présenter auprès de l'audience un adversaire discursif comme étant un individu malhonnête ou malintentionné, plutôt que de combattre directement son argumentaire sur le fond. Par cette attaque *ad hominem*, « c'est alors l'être même de l'opposant dans ce qui est constitutif de son identité sociale qui se trouve attaqué ». (Amossy, 2014, p. 63)

Ce principe de disqualification est exacerbé à l'extrême par la dichotomisation du débat polémique confrontant des thèses *a priori* irréconciliables. En effet, le proposant étant persuadé de défendre ce qui est juste et d'agir pour le bien, il considère dès lors son opposant comme son

contraire et donc comme étant dans l'erreur, voire comme étant l'incarnation du mal absolu. Le proposant cherche donc à présenter son adversaire comme tel et a recours à des tentatives de diabolisation.

La diabolisation pousse le phénomène de polarisation à son extrême en accentuant ce phénomène de regroupement autour d'une cause, celle du Vrai et du Bien, et accentue par la même occasion le phénomène de division sociale dans la mesure où elle présente un combat du Bien contre le Mal.

Marc Angenot (2014, paragr. 8) met en avant la notion d'« étiquetage » et explique que l'orateur va apposer une étiquette disqualifiante, voire diabolisante, sur son adversaire et prendre une posture de « procureur ». Ces étiquetages deviennent en eux-mêmes une forme d'argumentation « ou plutôt [...] permettent avantageusement l'économie [d'argumentation] tout en cherchant à intimider ». (Angenot, 2014, paragr. 8) et visent à disqualifier l'adversaire aux yeux de l'opinion publique :

« Le procédé de l'étiquetage condamne s'attribue *motu proprio* une autorité, l'apparence au moins d'une délégation d'autorité, du seul fait qu'il qualifie de façon quasi juridique, que celui qui l'avance se mue en procureur et transforme l'opinion adverse en autre chose qu'une "simple" opinion : une faute, un délit ou même, dans un vocabulaire daté qui garde une prégnance, un blasphème contre le sacré civique et politique, quelque chose enfin qui se désigne à l'indignation publique ». (Angenot, 2014, paragr. 8)

Ce phénomène de diabolisation et d'« étiquetage accusateur » hyperbolique prend progressivement de l'ampleur dans les débats au fur et à mesure que le débat public dans les médias se spectacularise et que la discussion quiète laisse place à l'échange polémique passionné. (Angenot, 2014 : 8)

De manière générale, cet étiquetage désigne l'adversaire discursif comme un danger pour l'ordre social, la constitution ou encore la démocratie. Les qualificatifs sont nombreux et visent à ranger l'opinion adverse dans le rang des idéologies douteuses, voire dangereuses, avec des référents historico-politiques tels que « fascisme », « nazisme » ou « d'extrême droite/gauche », tout ce qui évoquerait au spectateur un danger pour la paix sociale ou lui évoquerait « les heures les plus sombres de notre Histoire », pour reprendre une expression courante. Plus récemment, avec la montée des questions de justice sociale, des qualificatifs comme « sexiste », « raciste » ou « homophobe » peuvent aussi servir de référents diabolisants en tant qu'ils font passer celui à qui ils sont attribués comme un orateur moralement répréhensible. (Angenot, 2014 : 8)

À titre d'exemples, nous pourrions évoquer des personnalités emblématiques du débat public français tels que le polémiste Eric Zemmour ou la politique Marine Le Pen. Ceux-ci sont souvent qualifiés de « racistes » et considérés par une large partie de la sphère médiatique comme appartenant à l'extrême droite de l'échiquier politique. Nous pouvons considérer que ces étiquetages — qu'ils soient pertinents ou non — sont en partie utilisés à outrance par leurs opposants idéologiques dans le but de disqualifier l'idéologie et le discours de fond que ces personnalités soutiennent.

La Présidente du Rassemblement national semble d'ailleurs avoir pris conscience de la propriété disqualifiante de cette étiquette d'« extrême droite » puisque dans la logique de dédramatisation de son parti qu'elle entreprit après en avoir pris les commandes, elle déclarait s'opposer à cette étiquette. Elle annonça en effet qu'elle refusait cette appellation, déclarant le 3 octobre 2013 sur l'antenne de RTL qu'« affubler le FN du terme d'extrême droite est une faute déontologique des journalistes, un acte de militantisme et une bavure intellectuelle » (Oster, 2013), allant jusqu'à évoquer qu'elle envisageait d'éventuelles poursuites judiciaires en diffamation à ce sujet. Sur BFM TV, le même jour, elle déclarait considérer que cette attribution de parti d'extrême droite relevait d'une « guerre sémantique contre le FN » (AFP, 2013). De plus, le changement de nom qu'a subi le parti en juin 2018, passant de *Front national* à *Rassemblement national*, peut témoigner du fait que la connotation péjorative de l'ancien nom — due à son histoire politique et idéologique — en faisait en lui-même un référent disqualifiant pour le parti.

Il est dès lors intéressant de constater que l'idéologie politique de Marine Le Pen ayant été classée comme immorale, voire dangereuse, par une bonne partie de la classe médiatique française, elle et son parti sont devenus à leur tour des référents fréquemment utilisés pour disqualifier un adversaire discursif avec des formules rhétoriques tels que « Vos idées sont proches de celles du Rassemblement national » ou « C'est aussi une position que défend Marine Le Pen ». Parfois, le simple fait d'avoir une opinion analogue avec Marine Le Pen ou son parti est utilisé comme argument disqualifiant alors même que cette opinion ne peut pas spécialement être présentée comme immorale ou dangereuse au départ.

Cet exemple nous montre que le phénomène de diabolisation est une caractéristique que nous retrouvons à la fois dans le cadre de l'échange polémique et dans celui des mouvements politiques et sociaux. Nous y reviendrons plus tard dans notre partie consacrée aux mouvements sociaux.

Notons que cette disqualification peut sortir de la sphère rhétorique et prendre une tournure beaucoup plus pratique comme ce fut le cas, par exemple, pour l'humoriste Dieudonné qui fut exclu de la sphère médiatique après un sketch controversé sur le plateau de l'émission « On ne peut pas plaire à tout le monde » en décembre 2003. Cet épisode lui valut de porter l'étiquette d'« antisémite » qui ne le quitta jamais bien qu'il s'en défende toujours à ce jour. Quant à Eric Zemmour, il fut lui-même l'objet de plusieurs pétitions et vagues de plaintes au conseil supérieur de l'audiovisuel visant à l'exclure des plateaux télévisés.

Parmi les épouvantails les plus fréquemment utilisés dans cette rhétorique de diabolisation, le plus courant est certainement l'attribution d'un référent à Hitler et au nazisme, ou de manière plus générale au fascisme. Marc Angenot (2014, paragr. 8) constate l'emploi omniprésent de cette étiquette dans le débat public français et considère le terme « fascisme » comme un « cas éminent de suremploi et de déperdition de sens ». En 1953, le philosophe et historien Léo Strauss, constatant le suremploi de référents au nazisme dans le débat argumenté, théorise ce procédé rhétorique qu'il qualifie ironiquement de *Reductio Ad Hitlerum*. (De Smet, 2014, p. 11) En 1990, c'est l'avocat américain Mike Godwin qui prolonge cette théorisation au domaine des discussions en ligne et en établit une loi empirique, nommée « loi de Godwin », qui stipule que : « Plus une discussion en ligne dure, plus la probabilité d'y trouver une comparaison impliquant les nazis ou Adolf Hitler s'approche de un ». (De Smet, 2014, p. 11) L'invention de cette loi est une proposition sarcastique visant à faire prendre conscience aux utilisateurs des réseaux sociaux de leur propension à utiliser les « comparaisons les plus extrêmes quand la discussion s'échauffe ». (Lesnes, 2019) Cette loi est devenue un symbole de la polarisation des discussions en ligne, bien qu'elle soit, selon Mike Godwin, tout à fait applicable aux débats émergeant hors du domaine d'Internet. Elle est plus connue en français sous l'appellation « Point Godwin » qui désigne le moment dans la discussion où la comparaison a été faite. Le terme « point » désigne aussi un « bon point », une récompense que celui qui a lancé la comparaison se voit attribuer ironiquement pour avoir eu recours à un argument aussi fallacieux. La comparaison avec Hitler n'est pas fondamentalement fallacieuse : elle le sera davantage si elle est lancée à un opposant végétarien qu'à un opposant antisémite. Cependant, dans la majorité des cas, elle est exagérée et le « point Godwin » peut devenir alors un argument en soi utilisable par l'opposant comparé à Hitler puisqu'il met en lumière un emploi à des comparaisons extrêmes et qu'il sous-entend que celui qui en est venu à cette comparaison hyperbolique est arrivé à court d'arguments solides.

Cette théorie révèle deux choses qu'il nous semble intéressant de relever. D'abord, c'est que la diabolisation n'est pas un procédé rhétorique infaillible et qu'à mesure qu'elle a été déployée de façon exagérée dans le débat public, l'audience comme les orateurs ont appris à en démasquer le caractère fallacieux et les intentions disqualificatrices. C'est ensuite que cette intention de diabolisation, une fois révélée, devient elle-même disqualificative dans la mesure où elle se retourne sur celui qui s'y essaie en témoignant aux yeux de l'audience de la malhonnêteté intellectuelle de cet orateur.

Cet arsenal rhétorique de disqualification est en partie ce qui fait passer le débat polémique du *logos* au *pathos*, du registre de l'argumentation raisonnée à celui de l'émotion. En cherchant à diaboliser son adversaire, l'orateur cherche à déclencher chez le tiers une réaction émotionnelle de l'ordre de la peur, de la colère ou de la répulsion à l'encontre de l'adversaire discursif afin que ce dernier soit « ostracisé, car il est exclu d'entretenir un dialogue avec Satan en personne ». (Amossy, 2014, p. 63) L'échange polémique est donc une modalité argumentative confrontant des opinions antagonistes qui polarisent les individus, et cette polarisation poussée à l'extrême entraîne des manœuvres de diabolisation qui impliquent des affectifs et inscrivent l'échange dans le registre du passionnel menant parfois à une forme de violence verbale.

5. Passion et violence verbale

L'échange polémique, et les caractéristiques que nous venons de lui attribuer, engendrent nécessairement une implication, un engagement personnel de la part de l'orateur au sein du débat. D'autant plus que, comme nous l'avons vu, les procédés de disqualification que ce type d'échange entraîne vont se porter sur la personne qui argumente autant que sur l'opinion qu'elle défend. L'orateur est donc fortement impliqué dans cet échange et l'émotion qui en ressort fréquemment en est la conséquence.

L'émotion de l'orateur se manifeste de façon explicite dans le débat lorsqu'il a recours à des affectifs pour manifester une inquiétude, une indignation ou une colère vis-à-vis de la thèse qu'il combat. Elle se manifeste aussi par l'emploi de marqueurs axiologiques, qui font entrer le débat dans le domaine des valeurs et de la morale pour disqualifier un adversaire en le plaçant dans le camp du mal. Ces deux types d'insertions dans l'échange polémique témoignent du ressenti et de la subjectivité de l'orateur. Le recours à l'émotionnel s'inscrit aussi dans une stratégie discursive qui vise à convaincre une audience en la prenant par les sentiments. En manifestant, par exemple, son indignation, le débatteur tente de transmettre au Tiers cette même indignation, qui au départ est la sienne. (Amossy, 2014, p. 65)

Nadine Gelas dans son étude des emplois du mot polémique que nous avons déjà abordé relève que la polémique est généralement associée à un contexte passionnel et souvent mentionnée avec des adjectifs épithètes qui témoignent de cet attribut passionnel et l'intensité qu'il sous-entend, tels que « vive polémique », « violente polémique », « polémique virulente ». Elle ajoute qu'« associer le terme « polémique » à de tels adjectifs c'est toujours, d'une certaine manière, disqualifier la polémique dont il est question ». (Gelas, 1980, p. 46) Cela va de pair avec la représentation péjorative de la polémique que nous avons évoquée au début de notre cadre théorique.

Quand elle naît sur Internet, nous lisons souvent que la polémique « enflamme » ou « embrase » les réseaux sociaux ou la toile. L'emploi de ces termes peut aussi relever d'une certaine connotation négative, sous-entendant que la passion que ladite polémique suscite en ébranlerait la majorité des utilisateurs alors dépourvus de rationalité.

Cette représentation vient non seulement de la place trop importante accordée à l'aspect passionnel de la polémique dans sa définition courante, mais aussi d'une conception traditionnelle de l'argumentation qui tend à considérer que le *logos* et le *pathos* ne peuvent pas s'intriquer ensemble et qu'un discours marqué par l'émotion est forcément biaisé. (Amossy, 2014, p. 144) Si nous prenons la définition lexicographique du mot passion, nous trouvons « État affectif intense et irraisonné qui domine quelqu'un » (Larousse) ou « État affectif et intellectuel assez puissant pour dominer la vie mentale » (Robert) ou encore « Affectivité violente, qui nuit au jugement » (Robert). Ces définitions témoignent d'une conception du discours passionnel qui considère qu'il ne peut pas *a priori* être le fruit d'un argumentaire valide.

Plusieurs travaux sont parvenus à dépasser cette idée qu'une argumentation ancrée dans l'émotionnel serait nécessairement biaisée. Raphaël Micheli (2010) fait état d'une première conception qui explique que l'orateur sollicite certaines émotions pour soutenir ses arguments. Cela ne veut pas dire que les arguments ne sont pas le fruit d'un raisonnement valide, mais que l'émotion est un adjuvant pour l'orateur qui va soutenir ces arguments. (Micheli, 2010, p. 2) Les émotions sont utilisées pour renforcer, soutenir et améliorer la pertinence de ces arguments, mais ceux-ci en eux même ne reposent pas nécessairement sur une faute de jugement due à l'émotion.

Néanmoins, même si ce recours au *pathos* n'induit pas que les arguments sont invalides, il est reproché aux orateurs de la polémique d'intoxiquer le bon discernement de l'audience en

ayant recours à un tel discours empreint de passion, autrement dit de biaiser le Tiers en le prenant par les sentiments. Amossy explique pourquoi en plus de faire défaut à la raison, la polémique est considérée comme faisant défaut à l'éthique :

« Il en va de même si on se place du point de vue du récepteur. Parce qu'il tente de susciter les sentiments de l'auditoire en maniant le *pathos*, le discours polémique est accusé de perturber le jugement du public : il appellerait l'identification spontanée plus que la mûre réflexion. Il serait dès lors à la fois efficace — il entraîne le public — et moralement condamnable – il est manipulateur ». (Amossy, 2014, p.145)

Cependant, selon Micheli, il faut aussi dépasser cette conception qui a tendance à séparer le *pathos* et le *logos* dans l'argumentation comme deux éléments qui coexistent plus qu'ils ne s'entrelacent. (Micheli, 2010, p. 12).

Il fait état d'une conception alternative, selon laquelle les émotions elles-mêmes seraient le résultat d'un raisonnement rationnel. Il reprend les définitions de certaines émotions proposées par Aristote dans sa *Rhétorique*. Micheli constate que, déjà selon Aristote, pour ressentir une émotion, nous devons avoir ce qu'Elster appelle des antécédents cognitifs. (Micheli, 2010, p. 7) Par exemple, pour ressentir de la pitié, nous devons faire le jugement que la personne à qui il est arrivé un malheur ne le méritait pas, mais aussi juger que le même malheur pourrait nous arriver à nous-mêmes ou à un de nos proches. Il ne se dit pas forcément d'accord avec cette définition, mais il utilise cet exemple de la pitié pour montrer que déjà selon Aristote, les émotions nécessitent d'avoir des croyances et d'établir un certain jugement, autrement dit, d'avoir des antécédents cognitifs. (Micheli, 2010, p. 7)

Ensuite, il complète cette conception en reprenant notamment les travaux de Michael Gilbert qui invite à ne plus considérer que nous ne puissions pas argumenter à propos des émotions autant que nous pouvons argumenter sur le reste. Micheli (2010, p. 5) emploie le terme de « arguability of emotions » c'est-à-dire, l'idée que les émotions peuvent être discutées, justifiées avec des arguments. Le débat pourrait donc aussi servir à délibérer de la pertinence de telle ou telle émotion, car il y a des raisons à ses émotions et ces raisons peuvent être explicitées par des arguments.

Un exemple intéressant qui témoigne de cette discutabilité des émotions est repris dans une étude (Constantin de Chanay, Giaufret, Kerbrat-Orecchioni, 2011, p. 27-32) qui se penche sur le débat du deuxième tour de l'élection Présidentielle de 2007 entre Ségolène Royale et Nicolas Sarkozy, et plus précisément sur la séquence dite de la « saine colère ». Dans cet extrait, Ségolène Royale revient sur le plan pour l'insertion des élèves handicapés dans les écoles,

qu'elle aurait mis sur place en tant que ministre et que Nicolas Sarkozy aurait « cassé ». Ensuite, elle annonce : « Je suis très en colère ». Elle dit de façon explicite son émotion et la revendique. Cette affirmation d'émotion étant suivie d'une contextualisation, nous retrouvons, comme le théorise Micheli, la justification argumentée de cette émotion. Elle emploie alors pour justifier sa colère des axiologiques valorisant pour elle (« Quand il y a des injustices [...] il y a des colères qui sont parfaitement saines [...] parce qu'elles correspondent à la souffrance des gens ») et d'autres disqualifiants pour son adversaire (« immoralité du discours politique », « colère face aux injustices et aux mensonges », « écart entre les discours et les actes »). S'ensuit alors un « processus discursif de la verbalisation » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p. 131) durant lequel les deux opposants vont passer un moment à essayer de négocier la désignation lexicale de l'émotion de Ségolène Royale. Il s'agit d'une « négociation sur le signe » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p. 131) durant laquelle chaque intervenant essaie d'imposer l'appellation qui lui est la plus favorable :

« SR opère au sein de la notion de « colère » une dissociation entre la colère « saine » et les autres formes de colère [...], mettant en place la notion de « saine colère » qu'elle définit (les saines colères sont celles qui procèdent d'un sentiment de révolte devant le spectacle de la souffrance), qui pour elle est chargée d'une valeur axiologique positive, et qui s'oppose en tout point à la notion d'énervement : « non je ne perds pas mes nerfs je suis en colère (.) ce n'est pas pareil pas de mépris monsieur Sarkozy » - le mépris consistant en l'occurrence dans le fait de ravalier une émotion noble et réfléchie au rang d'un vulgaire coup de sang incontrôlé. [...] NS tout au long de la séquence [...] assimile colère et énervement, utilisant successivement comme de simples variantes les expressions « perdre ses nerfs », « s'énervé », « sortir de ses gonds », « se mettre en colère » : toutes ces expressions sont pour lui synonymes et également chargées dans ce contexte d'une connotation négative ». (Constantin de Chanay, Giaufret, Kerbrat-Orecchioni, 2011, p. 29)

Ce genre de négociation est fréquente en polémique, car dénommer cette émotion d'une certaine façon, « c'est [la] catégoriser ; c'est donc en construire une représentation, et tenter d'en imposer une vision particulière » (Kerbrat-Orecchioni, 2005, p. 134). Le choix des termes utilisés a une fonction argumentative en lui-même, ce qui attise ces négociations sur le signe. Cet exemple nous montre à la fois que les émotions peuvent être précédées d'un raisonnement et justifiées de façon argumentée dans le débat. (Micheli, 2010, p. 5) De plus, il montre que cette émotion en elle-même peut être discutée par les deux opposants et devenir un argument pour l'un comme pour l'autre en fonction de comment il est présenté. Ici, c'est notamment la compatibilité de cette émotion avec l'*éthos* de la fonction Présidentielle qui est au cœur de l'interaction : Ségolène Royale assume qu'une bonne Présidente doit s'indigner face à l'injustice tandis que Nicolas Sarkozy répète qu'un bon Président doit pouvoir garder son sang-

froid. Il utilise cette émotion pour la disqualifier en sous-entendant qu'elle n'a pas su se tenir et qu'elle a révélé au public un *éthos* qu'elle cachait jusque-là. (Constantin de Chanay, Giaufret, Kerbrat-Orecchioni, 2011, pp. 27-32)

Boudon s'inscrit aussi dans l'idée qu'il y a une logique derrière certains sentiments moraux comme celui d'injustice et que « c'est seulement en abandonnant l'idée reçue [...] d'une distance infranchissable entre sentiments moraux et jugements de vérité qu'on peut espérer comprendre les premiers » (Boudon, 1994, p. 49). En amont du sentiment moral, il y a un raisonnement solide et pourtant il s'agit bien d'un sentiment en tant qu'il est « associé à des réactions affectives, éventuellement violentes ». (Boudon, 1994, p. 32) C'est la solidité explicite de ces raisons qui va permettre à ces sentiments moraux d'acquérir un « caractère transsubjectif et rend[re] possible le consensus » (Boudon, 1994, p. 47)

Si nous prenons l'exemple du réchauffement climatique en tant que sujet de débat et des orateurs qui argumentent dans le but d'alerter sur cette situation. Ces derniers l'ont parfois fait avec un discours associé à des réactions affectives telles que la colère, l'indignation ou la peur et leurs opposants, pour disqualifier ces discours, ont alors retourné ces affectifs contre eux, les accusant d'être déraisonnables et d'être aveuglés par leurs émotions. Or, ces émotions ne pas seulement des outils discursifs utilisés par l'écologiste pour renforcer sa position et pour convaincre l'audience, ces émotions se « déploient sur la base d'une activité de la raison [qu'Amossy qualifie] d'analytique et de qualitative ». (Amossy, 2014, p. 154). Cette analyse et cette évaluation impliquent que l'orateur a basé son jugement sur des recherches empiriques qui lui permettent de catégoriser le problème (menace pour le vivant), d'en déterminer les causes et/ou les responsables (système capitaliste, gouvernements, multinationales), et d'en estimer les conséquences (extinctions de masse, montées des eaux, canicules mortelles, etc.). C'est ce raisonnement produit en amont par l'orateur qui suscite l'émotion d'indignation et de colère qui est manifestée dans son discours. Cependant cette émotion n'est ni une preuve que le raisonnement est invalide ni un outil discursif indépendant de la thèse défendue qui serait utilisé par l'orateur uniquement pour interpeller l'audience.

Cependant, nous pouvons aussi reprendre la vision de Pareto que mentionne Boudon pour dire que les raisonnements solides que nous décrivons pour justifier nos sentiments moraux sont aussi, à l'inverse, le fruit de passions qui nous sont imposées. (Boudon, 1994, p. 24) Amossy mentionne également cette nuance et explique que ces raisonnements, même si ils sont valides, sont en effet construits sur base d'une prémisse majeure et cette prémisse reste subjective en tant qu'elle est associée à une vision du monde, un système de croyance dont elle

dépend et qui engage les individus propre à une culture et une époque donnée. Le caractère transsubjectif d'un sentiment moral dépend aussi du partage ou non de cette prémisse majeure par l'audience en tant qu'elle semble relever du bon sens. Ce raisonnement « s'édifie sur une prémisse majeure qui doit être considérée comme vraie par l'auditoire (elle doit revêtir un caractère de vérité générale) ». (Amossy, 2014, p. 154) La véracité de cette prémisse est dépendante de l'opinion dominante elle-même composée de « croyances et façons de voir inséparables d'affects souvent puissants et d'enjeux identitaires empreints de passions ». (Amossy, 2014, p. 154)

La lutte pour le droit des femmes, par exemple, s'accompagne de discours empreint de passion, mais cette passion est argumentée par l'évaluation d'une société inégalitaire dans des domaines précis et la constatation d'une injustice. Cependant ce raisonnement est constitué sur une prémisse majeure qui est que les hommes et les femmes sont égaux en droits. La lutte et la colère des féministes ne peuvent être comprises que par des individus qui acceptent cette prémisse comme vraie, et c'est parce que cette prémisse relève du « bon sens » dans notre société que cette lutte est généralement admise. Si nous prenons l'exemple de la lutte antispéciste, l'idée que les humains et les animaux sont égaux en droit ne peut pas être la prémisse majeure du raisonnement qui construit la lutte antispéciste sans qu'une partie de l'auditoire qui ne se reconnaît pas dans cette prémisse ne considère le raisonnement — et les émotions qui en découlent — comme invalide. Cette prémisse relève d'un système de croyances et d'une vision du monde propre en partie aux défenseurs de la cause animale et ne correspond pas à une vision dominante (du moins en occident). En ceci, cette prémisse devra donc être elle-même argumentée et défendue, de sorte à être acceptée par l'audience, avant de pouvoir servir de prémisse majeure à un raisonnement logique.

Au-delà d'être un discours empreint de passion, la polémique est aussi connue et méprisée en tant qu'elle porte un discours de violence. (Gelas, 1980, p. 45) Bien qu'elle soit souvent identifiée et reconnue comme étant polémique par cette violence verbale, la polémique n'est pas définie par cette violence, mais plutôt par son ancrage dans le conflictuel. Elle ne peut pas non plus être considérée comme un « simple discours agressif » (Amossy, 2014, p. 175) puisqu'elle est une modalité argumentative qui implique la confrontation de thèses antagonistes.

La violence verbale est un objet complexe et une « notion intuitive qu'il est très difficile de traduire en termes linguistiques » (Maingeneau, cité dans Amossy, 2014, p. 177). Cette complexité est due notamment au fait que la violence verbale fonctionne de façon différente en

fonction du contexte, de « l'espace de production des interactions [d]es types de rapports entre locuteurs [et d]es représentations ». (Moïse, 2007, p. 16) D'autant plus que la violence verbale doit être étudiée comme une « montée en tension contextualisée (déclencheurs de conflits, étapes, marqueurs discursifs de rupture, actes de langage dépréciatifs) ». (Fracchiolla, Moïse, Romain, Auger, cités dans Hickel, 2013, p. 2) Un énoncé unique ne peut pas forcément être considéré comme de la violence verbale en soi étant donné que cette violence peut être interprétée, ressentie comme tel par un interactant et que ce ressenti peut déclencher une montée en tension empreinte de violence verbale sans que cette première violence ressentie n'ait été décidée au départ par celui qui en est à l'origine. La violence verbale peut donc être intentionnelle et non intentionnelle. (Fracchiolla, Moïse, Romain, Auger, dans Hickel, 2013, p. 2)

Dans le cadre de la polémique, nous pouvons considérer que cette violence verbale s'inscrit dans la continuité logique des caractéristiques de la polémique que nous avons évoqué jusqu'ici, en tant qu'elle confronte des orateurs ayant des opinions antagonistes et que cette confrontation se construit de façon dichotomique, polarisant les orateurs qui se perçoivent mutuellement comme des adversaires, voire des ennemis idéologiques. Cette montée en tension est notamment due aux représentations que chaque orateur se fait l'un de l'autre, comme l'explique Claudine Moïse :

« [...] la montée en tension est liée aussi (comme toute interaction d'ailleurs) à la représentation que l'on se fait de l'autre (je parle en fonction de ce que je me représente de l'autre et de ce que je me représente de ce que l'autre se représente de moi). Cette représentation pose l'autre dans des formes stéréotypées et réductrices, formes qui se rejouent et se reconstruisent sans cesse dans l'interaction (puisque tu es comme ça, je ne peux te parler autrement). Ces représentations sont d'autant plus efficaces qu'elles sont réactivées, reprises par toute une production collective, qu'elles se diffusent au sein du groupe et le construisent dans des processus interactifs de catégorisation ». (Moïse, 2007, p. 4)

Ces orateurs et leurs discours se disqualifient et se falsifient mutuellement, s'inscrivant dans un certain investissement émotionnel et employant souvent des affectifs et des axiologiques pour négocier des enjeux *a priori* décisifs. Nous pouvons dès lors considérer que la logique de la confrontation polémique favorise cette montée en tension qui engendre la violence verbale.

La violence verbale peut s'exprimer notamment parce qu'elle fait partie d'un « jeu social et institutionnel » (Amossy, 2014, p. 202) avec lequel le Tiers est coutumier. Cette violence est plus ou moins acceptée et contrainte selon les espaces de discussion dans lesquelles elle se

déploie. Elle ne se manifeste en effet pas de la même façon lors d'un débat parlementaire, sur un plateau télévisé ou dans un échange de commentaires sous une publication partagée sur un réseau social. (Amossy, 2014, p. 201) Amossy explique ce phénomène et prend l'exemple de l'insulte comme forme plus ou moins discutable de la violence verbale :

« L'essentiel est de reconnaître que divers cadres communicationnels autorisent des modes de confrontation différents, et que la violence, même quand elle flambe, est soumise à des rites d'interaction. L'insulte, qui apparaît comme coupable parce qu'elle transgresse les règles de la politesse et fait perdre la face à l'autre, est autorisée dans certains cadres comme celui du forum de discussion. Elle est par contre interdite dans un débat télévisé où son agressivité ne peut alors que prendre que des formes moins brutales dont font partie, entre autres, les arguments *ad hominem* ». (Amossy, 2014, p. 202)

Il y a donc un accord implicite en fonction du cadre dans lequel le discours se déploie, et un « rituel de la violence verbale avec lequel les représentants du Tiers (le public) sont familiarisés ». (Amossy, 2014, p. 202).

Ces divergences en fonction du cadre sont multifactorielles, mais nous pouvons en expliquer une raison majeure. La télévision comme d'autres médias de masse (radio, presse écrite) amène les orateurs à s'exprimer publiquement face à une vaste audience. Ces orateurs engagent donc leur personne civile en tant qu'ils mettent notamment leur réputation en jeu dans l'expression de cette violence. Sur Internet, la violence est plus permise et plus présente, car les utilisateurs sont en partie anonymes et occultés par le flux infini des réseaux sociaux, ce qui implique beaucoup moins de responsabilités. (Amossy, 2014, p. 182)

Lorsqu'un intervenant dépasse ces règles tacites, il se décrédibilise, lui et son *éthos* — et donc *a fortiori* sa thèse — aux yeux de l'audience. Il y a donc non seulement une forme de régulation faite par les « modérateurs » du cadre (le Président du Parlement donne un rappel à l'ordre ; le présentateur télé intervient pour apaiser l'échange ; le réseau social ou le titulaire de la page censure les commentaires « haineux »), mais aussi une forme d'autorégulation des orateurs en fonction du cadre dans lequel les échanges s'inscrivent. (Amossy, 2014, p. 202)

Si nous reprenons, l'exemple du débat entre Ségolène Royale et Nicolas Sarkozy, nous pouvons observer que ce dernier utilise la réaction de son opposante pour la disqualifier en sous-entendant que son émotion dépasse les limites et codes sociaux du débat. Nous pouvons probablement parler de violence verbale dans la mesure où la montée en tension est explicite. Nicolas Sarkozy confirme qu'elle a fait preuve de violence, notamment en quand elle l'a qualifié d'immoral : « Il faut savoir garder son calme et ses nerfs et utiliser des mots qui ne sont pas des mots qui blessent ». Il revient plusieurs fois sur l'idée qu'elle a perdu son calme, met

l'accent dessus pour disqualifier son *éthos* auprès des téléspectateurs. Même après que l'altercation soit passée et la tension redescendue, il revient directement insinuer qu'elle a fait une erreur : « Je ne vous en veux pas parce que ça peut arriver à tout le monde de s'énerver ». (Constantin de Chanay, Giaufret, Kerbrat-Orecchioni, 2011, p. 32)

Un élément intéressant explique la plus grande propension des internautes à employer la violence verbale lors des débats en ligne. Sur Internet, les orateurs ne se perçoivent pas en tant qu'individus concrets et complexes, mais en tant qu'« avatars ». Lors du débat télévisé, nous entendons souvent les orateurs préciser de leur adversaire discursif qu'ils « combattent le discours, mais respectent la personne ». Le fait de connaître l'adversaire ou de le percevoir dans la réalité en tant qu'individu concret permet aux orateurs une forme de dissociation entre le discours et la personne qui l'énonce. Tandis que sur Internet, les individus étant anonymes ou du moins inconnus, ils ne sont visibles qu'à travers le discours qu'ils défendent et ne se perçoivent mutuellement que par rapport à l'*éthos* qu'ils refusent et qu'ils combattent. C'est parce que ces espaces mettent en concurrence des *éthos* irréconciliables, plutôt que des individus, qu'ils tendent vers un plus haut degré de polarisation et de violence verbale.

Bien que la violence verbale soit complexe à définir, nous pouvons dégager plusieurs éléments présents dans le débat polémique que nous avons déjà évoqués et que nous pourrions assimiler à une forme de violence verbale. Amossy (2014, pp. 177-180) en établit une liste que nous tenterons de résumer ici :

1) L'orateur tente d'entraver le bon déroulement de l'échange en ne laissant pas la place à son orateur pour s'exprimer et défendre son opinion. L'orateur ne respecte pas les tours de paroles créant une « rupture des enchaînements interactionnels établis et attendus [qui entraîne une] montée en tension » (Moïse, 2007, p. 4). Pour ce faire, l'orateur peut notamment répéter un énoncé avec insistance et « de façon péremptoire » (Amossy, 2014, p. 178) afin d'occuper tout l'espace ou imposer des questions rhétoriques qui induisent des réponses disqualifiantes pour l'adversaire, ne laissant pas à ce dernier la possibilité d'« avancer les siennes propres ». (Amossy, 2014, p. 178)

2) L'orateur reprend les mots de son adversaire pour en falsifier en les vidant de tout contexte, de toute substance ou de toute cohérence, afin de disqualifier sa thèse en la présentant comme absurde voire risible.

3) L'orateur s'attaque à son adversaire discursif plutôt qu'à sa thèse. Il s'agit d'un argument *ad hominem* qui s'emploie de diverses façons : Par une attaque directe contre la

personnalité de l'adversaire, le présentant comme malhonnête ou incompétent ; par une attaque « circonstancielle » supposant une incohérence entre le discours proposé et ses actes ; par une attaque dite « d'argument biaisé » qui accuse l'opposant d'avoir des intérêts personnels remettant son objectivité en cause ; par le « *tu quoque* (toi aussi) » qui consiste à « retourner contre l'autre l'accusation portée contre vous » (Amossy, 2014 : 179)

4) L'orateur a recours à la diabolisation qui, comme nous l'avons vu, place le débat dans un schéma manichéen présentant l'opposant et sa thèse comme une incarnation du Mal absolu afin de les ostraciser en les sortant du cadre du raisonnable.

5) L'orateur a recours au *pathos* en extériorisant « des sentiments violents qui s'inscrivent par des marques lexicales, syntaxiques et prosodiques ». (Amossy, 2014 : 179) Il manifeste de l'agressivité à l'encontre de son adversaire, souvent en prétendant que le discours de ce dernier en est la cause.

6) L'orateur insulte son adversaire discursif. Il s'agit de la version extrême de l'argument *ad hominem*. L'insulte est souvent le « dernier recours pour catégoriser et essentialiser » (Moïse 2007, p. 11) l'adversaire discursif « et joue sur la négation de l'autre dans son essence ». (Moïse, 2007, p. 20) L'orateur part souvent du principe que cet acte de langage envers un adversaire diabolisé est légitime et qu'il sera soutenu par l'audience. Notons que l'insulte peut facilement se retourner contre celui qui l'emploie dans la mesure où ce dernier sort des règles implicites de bienséance du débat. (Amossy, 2014, p. 178)

7) L'orateur incite explicitement ou non à employer la violence (autre que verbale) envers les individus incarnant le discours adverse. Là aussi, c'est la diabolisation hyperbolique des représentants de la thèse opposée qui précède et justifie cette incitation à la violence. (Amossy, 2014, p. 178). Cela peut aussi décrédibiliser l'orateur pour les mêmes raisons que l'injure, d'autant plus qu'il tend à son adversaire discursif une raison valable de diaboliser à son tour.

Pour conclure sur ces notions de *pathos* et de violence verbale, il convient de rappeler qu'il s'agit de caractéristiques ni suffisantes ni nécessaires pour constituer une polémique. Nadine Gelas (1980 *b*, p. 75-82) reprend un texte de François Mitterand intitulé « Un grand parti pour un grand projet » dans lequel ce dernier soutient sa vision du parti socialiste, et sans désigner de cibles, propose un discours d'analyse critique qui à la fois valorise sa position tout en dévalorisant tous les autres positions. Le texte n'est ni virulent, ni agressif, mais plutôt caractérisé par « une certaine noblesse de ton ». (Gelas, 1980 *b*, p. 78) Il est bien jugé polémique

dans la mesure où il s'inscrit dans un discours d'opposition par rapport à la vision de ses adversaires politiques, notamment en utilisant des ironies ou des termes disqualifiants comme « fraction » ou « clan » pour désigner ses opposants, sans jamais les citer. Cet exemple est utilisé pour démontrer qu'un discours polémique n'est pas nécessairement empreint de *pathos* ou violent. (Gelas, 1980 *b*, p. 75-82) Amossy mentionne cette étude et invite à ne pas en « exagérer la représentativité » (2014, p. 67), mais bien qu'elle l'estime suffisante pour considérer le caractère passionnel et violent de la polémique comme « un trait optionnel plutôt que définitoire ». (Amossy, 2014, p. 67) Ce trait contribue plutôt à exacerber la polémique en radicalisant les oppositions, en extrémisant la polarisation et en intensifiant les discours. (Amossy, 2014, p. 152)

Maintenant que nous avons défini la polémique et ses caractéristiques les plus importantes, il convient de nous attarder sur son fonctionnement dans des termes plus pratiques. Nous nous pencherons d'abord sur le déroulement d'une polémique publique, puis sur les thématiques qu'elle aborde en général, et enfin sur la notion d'intérêt public.

Déroulement de la polémique publique

À ce stade, il nous semble d'abord pertinent d'apporter une précision sur les différentes dénominations relatives à la polémique que nous employons. À des fins de clarté, il convient d'établir une distinction entre *la polémique* en tant qu'évènement médiatique, à ne pas confondre avec *le discours polémique*, lui-même différent de *l'échange polémique*, bien que les trois désignent le même phénomène et comportent toutes les caractéristiques que nous avons évoquées jusqu'ici. *La polémique* est un évènement médiatique qui se déploie et crée un dialogue dans l'espace public. Il désigne « l'ensemble des interventions antagonistes sur une question donnée à un moment donné » (Amossy, 2014, p. 74). *Le discours polémique* quant à lui désigne « la production discursive de seulement l'une des parties en présence, mais dans laquelle s'inscrit nécessairement le discours de l'autre » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 9). C'est un discours dialogique, dans la mesure où il répond à des discours précédents et est destiné à faire partie d'un dialogue, mais pas nécessairement dialogal en tant qu'il ne nécessite pas une interaction directe avec son opposant. *L'échange polémique* quant à lui est dialogal : il implique une interaction « en face à face ou en différé [entre] deux ou plusieurs adversaires [qui] s'engagent dans une discussion orale ou écrite en tentant de l'emporter l'un sur l'autre » (Amossy, 2014, p. 74). Pour résumer de façon plus pratique, lorsqu'une polémique se déclenche elle suscite un dialogue dans l'espace public qui débouche à la fois sur des discours polémiques et des échanges polémiques. Les *discours polémiques* désigneront, par exemple, des pamphlets ou des podcasts YouTube se positionnant sur le sujet, sans interagir directement avec la cible. Les *échanges polémiques* désigneront des débats télévisés ou des discussions sur des forums en ligne. Les deux étant les composantes pratiques d'un phénomène plus abstrait qu'est *la polémique* en tant que dialogue lancé dans la société.

Une polémique publique se déclenche lorsqu'une position prise dans l'espace public suscite une réaction d'opposition. C'est la réaction qui enclenche la polémique plus que la prise de position initiale. Cette réaction propose publiquement une position antagoniste en désignant sa cible, à l'origine de cette première prise de position. (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 35) Cette « désignation nominale de l'adversaire » (directe ou implicite) appelle généralement à une réponse et est le déclencheur de la polémique, mais celle-ci ne commence vraiment que quand la cible attaquée « perçoit la déclaration et décide de répondre » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 35) Nadine Gelas ajoute que cette opposition déclencheuse ne se fait pas nécessairement par rapport à une prise de position, mais peut directement attaquer une cible par une « mise en cause

quelconque ». (Gelas, 1980, p. 43) Dans tous les cas, la polémique commence par une opposition à quelqu'un ou à quelque chose.

Une fois la polémique déclenchée, elle se répand alors dans les médias et *a fortiori* dans l'espace public. Son ampleur augmente progressivement et plusieurs acteurs y prennent part publiquement pour s'opposer à l'une des positions avancées. (Gelas, 1980, p. 44) Les réactions qui se multiplient peuvent traverser les différents supports médiatiques (télé, radio, papier, numérique), les genres discursifs (débat, article, pamphlet, podcasts) et les types de discours (politique, journalistique, artistique). À l'ère d'Internet, c'est aussi le grand public qui peut prendre position publiquement. Les internautes alimentent la polémique en partageant leurs opinions et en créant du contenu argumentatif. Cette participation place la polémique dans des « tendances » par le biais des hashtags qui mettent la polémique en avant à mesure que les réactions profilèrent. Le public ne fait donc plus que se positionner par rapport à une polémique, il l'alimente lui-même et la fait grossir à mesure de réactions, jusqu'à ce que le soufflé retombe. Les polémiques qui marquent la société sont généralement reprises par les médias de grande écoute, mais il peut y avoir sur Internet des micropolémiques qui éclatent entre YouTubeurs ou influenceurs et qui ne captent jamais l'attention du public des grands médias. Les grands médias n'ont donc pas le monopole des polémiques, mais ce sont généralement eux qui les portent à la connaissance du grand public, favorisent la circulation des discours, et c'est cette circulation qui constitue la polémique.

La polémique ne se termine jamais vraiment. (Gelas, 1980, p. 44) Il faut distinguer les enjeux de société qu'une polémique met en évidence et la polémique qui traite de ces enjeux en tant qu'évènement médiatique. Les enjeux restent présents plus longtemps dans le temps, dans la mesure où la polémique n'a pas vocation à déboucher sur un accord. Si les enjeux sont toujours présents dans la société, ils reviendront probablement déclencher une autre polémique. La polémique cependant, étant régie en partie par la dynamique marchande des médias en quête d'audience qui la mettent en lumière, elle s'estompe et cesse d'être alimentée à mesure qu'elle n'est plus ancrée dans l'actualité médiatique du moment, pour laisser place à d'autres sujets qui attireront l'attention du public. (Amossy, 2014, p. 50)

Gelas énonce deux cas de figure qui peuvent potentiellement mettre fin à une polémique. Soit parce qu'un des deux camps est parvenu à démontrer clairement que son adversaire avait tort. La question disputée ne se pose alors plus. Soit par une décision politique de l'État : une loi est votée pour régler la question ou un projet de loi qui fait polémique est retiré. (Gelas, 1980, p. 44)

Thématiques de la polémique

1. Historique

Les premières définitions du terme « polémique » qui apparaissent au XVIII^e siècle la présentent comme un débat généralement autour de la théologie. (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 15) La politique, les sciences, l'art et la littérature sont aussi des sujets mentionnés, mais la polémique est présentée avant tout comme une discipline de gestion des questions théologiques. Cette relation étroite entre religion et polémique s'explique notamment par le fait que la réflexion théologique est le domaine théorique auquel la société attribue le plus d'attention à cette époque :

« Plus un champ spéculatif est jugé d'importance, et plus il a de chances de se prêter aux ébats polémiques ; [...] c'est qu'il faut, pour polémiquer, un credo, un dogme, une thèse, une foi ; des valeurs à défendre et d'autres à pourfendre ; du vrai et du faux, des bons et des méchants, des orthodoxes et des hérétiques à excommunier » (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 17)

Il est vrai que le discours religieux d'antan, souvent empreint d'inflexibilité, de manichéisme et de diabolisation de l'altérité hérétique, se retrouve bien dans les caractéristiques de la polémique que nous avons développées. Cependant, une mutation de la hiérarchie des thèmes accordés à la polémique va s'opérer dans les dictionnaires publiés à partir du début du XX^e siècle. La mention du thème théologique s'efface des dictionnaires à partir de 1935 pour mettre davantage en évidence le thème politique. (Kerbrat-Orecchioni, 1980, p. 18)

2. Lien entre polémique et politique

Aujourd'hui, la polémique traite principalement de politique. Au-delà d'être une simple thématique, Gelas considère d'ailleurs que le discours polémique et le discours politique sont étroitement liés. (Gelas, 1980, p. 42) Le philosophe Julien Freund est plus catégorique encore et pense que « dire d'une chose qu'elle est politique, c'est dire qu'elle est polémique » (Freund, cité dans Damon, 2016). Non seulement la polémique serait politique, mais inversement la politique serait intrinsèquement polémique.

La polémique et la politique se rejoignent toutes les deux en tant qu'elles confrontent des opinions et des idéologies incarnées par des orateurs. Les deux sont amenés à défendre une position, à disqualifier une position adverse, à recourir aux affectifs et axiologiques pour convaincre, ou encore à placer des étiquettes pour désigner des adversaires. Nous retrouvons dans le débat politique cette propension à recourir aux mêmes stratégies discursives pour combattre la thèse adverse : s'approprier le discours de l'autre et le falsifier afin d'en détourner le sens et en affaiblir la crédibilité ou user de comparaisons dévalorisantes et d'arguments ad

hominem afin de présenter l'adversaire comme malhonnête, incompetent ou dangereux, à coup de référence au fascisme. Le champ politique est illustré par des dichotomies (gauche/droite, nationaliste/mondialiste). Il est profondément polarisé en camps distincts, défendant des visions antagonistes du monde. Ces camps s'attribuent des valeurs, des visions et des identités plus ou moins précises qu'ils mettent en avant pour se valoriser à travers leur présentation d'eux-mêmes. Ils se perçoivent mutuellement de façon péjorative, et se désignent comme tels (gauchiste/facho, beauf/bobo). Parfois c'est par leurs capacités discursives polémiques que les politiques suscitent l'admiration, opèrent une catharsis, récoltent des vues sur Internet, rassemblent des partisans et amassent des électeurs. Comme lors de n'importe quel échange polémique, un débat politique s'illustre par un orateur qui cherche à persuader une audience, mais pas son adversaire. L'objectif est toujours de persuader une audience, que ce soit une assemblée amenée à prendre une décision concernant un texte de loi, ou une population qui doit passer aux urnes. Les débats entre opposants politiques relèvent de l'éristique : les orateurs ne pourront jamais se concilier avec l'opinion adverse, ils ne sont pas dans la recherche de la vérité et l'exercice de délibération, mais dans la démonstration que leur thèse est la meilleure. Jamais un débat entre candidats à la Présidentielle n'aboutira sur l'un d'entre eux qui reconnaît qu'il a eu tort et que l'un de ses opposants l'a convaincu. Enfin, les opposants politiques défendent des visions profondément différentes de par la divergence de leurs subjectivités, et peuvent se percevoir mutuellement comme insensés.

Lorsque nous disons que la polémique aborde des questions politiques comme sujets principaux, nous parlons de politique de manière générale. Le politique désigne tout ce qui relève de l'organisation et la gestion de la cité, nous pouvons en déduire qu'une polémique, si elle est politique, par définition concerne l'ensemble des citoyens et relève donc de l'intérêt public.

3. Notion d'intérêt public

La polémique va généralement porter sur un sujet d'intérêt public. Une dispute entre voisins ne peut *a priori* pas être qualifiée de polémique. Cependant une polémique peut tout de même « se développer sur la base d'une affaire privée, mais il est nécessaire que ce conflit prenne une tournure publique mettant en cause de grands principes et les groupes de défenseurs qui s'y attachent ». (Amossy, 2014, p. 48) Ce sont donc les journalistes qui vont faire le travail de transformer cette affaire privée en affaire publique, en appuyant sur ce qui la rend digne de faire l'objet d'un débat public alors même que cette affaire originelle peut nous sembler futile à première vue. Une dispute entre voisins ne peut pas être qualifiée de polémique à moins que

l'origine ou la nature du conflit se réfère à des enjeux plus larges et susceptibles d'interpeller un vaste public. Les médias reprendront l'événement en apparence anecdotique et créeront un débat polémique autour de ces enjeux.

Prenons un exemple concret de polémique apparue récemment en France : l'affaire Mila. La polémique part d'un épiphénomène ayant eu lieu en janvier 2020 : une jeune fille avait critiqué l'Islam de façon violente sur les réseaux sociaux et avait subi une vague de harcèlement en ligne comprenant insultes et menaces de mort. L'affaire avait été reprise par l'ensemble des médias de grande écoute (ceux-ci allant jusqu'à inviter la jeune Mila sur les plateaux) et avait été débattue jusqu'au Parlement français. Il s'agit donc là d'un événement que nous pouvons qualifier d'épiphénomène au départ, mais dont les médias se sont emparés pour en faire un débat sur le blasphème et la liberté d'expression. Un hashtag *#JesuisMila* avait incarné et dynamisé cette polémique sur les réseaux sociaux, les journalistes reprenant la question avec les termes « êtes-vous Mila ? » pour connaître l'opinion de leurs invités, créant une analogie évidente avec le débat *#JesuisCharlie* qui avait suivi les attentats de Charlie Hebdo en janvier 2015 et portait aussi sur le droit au blasphème et les limites de la liberté d'expression. Dans ce cas-ci, nous observons comment les médias prennent un « incident en apparence épisodique » et le justifient en tant que polémique en explicitant les enjeux plus larges pour interpeller l'opinion publique.

Ensuite, une polémique est propre à une culture, des normes, des valeurs, et un espace géopolitique précis à un moment donné. Une polémique n'aura pas le même impact d'un bout à l'autre de la planète à moins que les enjeux qu'elle soulève fassent écho dans d'autres parties du monde.

Si nous prenons l'exemple de l'affaire George Floyd aux États-Unis – meurtre d'un Afro-Américain en mai 2020 par un agent de police et dont la vidéo amateur publiée sur les réseaux sociaux a suscité une vague dite planétaire d'indignation et de protestations antiracistes dans le pays, mais aussi en Europe de l'Ouest. La polémique a pu traverser l'Atlantique jusqu'en France et en Belgique parce que nos sociétés sont analogues sur le plan historique, culturel et politique. En effet, nous avons une histoire coloniale connexe et faisons aujourd'hui face à des questions de justice sociale et des luttes progressistes similaires. Le débat a donc été repris ici, car une partie de la population et de la sphère médiatique a jugé qu'il était digne d'attention pour notre société, là où dans d'autres pays/cultures cette polémique n'a pas été jugée digne de faire les gros titres parce que, pour des raisons multifactorielles, la situation n'est tout simplement pas la même.

En revanche, si nous prenons le facteur temps en considération, cette polémique aurait eu très peu de chance de s'imposer dans l'espace public de la Belgique de Léopold II — là où le racisme n'était pas posé publiquement comme un problème ou en tout cas pas comme une faute morale — et cette même polémique ne sera peut-être plus pertinente dans quelques décennies.

Ce caractère circonstanciel et passager de chaque polémique explique qu'une partie de l'opinion considère ces polémiques comme futiles. Mais selon Ruth Amossy c'est aussi ça qui les rendent dignes d'attention dans la mesure où elles sont révélatrices des questions qui agitent une société à un moment donné et s'avèrent donc être notamment un matériau idéal pour les historiens, sociologues, analystes du discours et autres chercheurs qui tentent de comprendre et analyser ces sociétés. (Amossy, 2014, p. 51)

L'affaire Dreyfus, par exemple, est un cas d'école de polémique qui a marqué l'histoire et si elle est encore aujourd'hui jugée digne d'être abordée dans le programme des cours d'histoire de l'enseignement secondaire général c'est en tant qu'elle nous en apprend beaucoup sur le climat politique et social de l'Europe qui précéda les deux guerres mondiales.

Jusqu'ici, nous avons expliqué le phénomène polémique dans son ensemble et avons plusieurs fois fait référence aux médias. Nous pensons pouvoir affirmer que ceux-ci sont intrinsèquement liés à la polémique. Nous allons par conséquent nous pencher sur les logiques des médias qui les amènent à façonner les polémiques, à les mettre en avant et à les prioriser en tant que sujets d'actualité.

De plus, nous avons aussi établi des liens entre la polémique et le débat politique. Par conséquent, nous questionnerons également le rapport que peuvent entretenir les médias aux mouvements sociaux, relativement à la couverture médiatique qu'ils en proposent, notamment axée sous le prisme de la polémique. Nous verrons que cette relation entre médias et mouvements sociaux peut être à la fois bénéfique et néfaste pour ces derniers, et essaierons de relever les logiques du champ médiatique qui permettent de comprendre cette relation.

Polémiques, médias et mouvements sociaux

1. Rôle des médias dans la construction de la polémique

Les médias ont un rôle majeur dans la construction et la propagation des polémiques publiques. Ce sont eux qui vont permettre à des débats de s'imposer sur la place publique. Ils donnent la possibilité à des parties opposées de se confronter, mettent en spectacle ces confrontations et amènent les citoyens à en prendre connaissance.

Ce sont les journalistes qui mettent en avant des événements en apparence mineurs et qui tente de les rendre dignes d'intérêt, soit par la mise en avant répétitive du sujet, soit parce que celui-ci est effectivement digne d'intérêt. Les journalistes peuvent montrer la polémique de façon apparemment neutre ou ils peuvent s'y investir et donner leur propre point de vue, sous forme d'éditorial par exemple. Lorsque le journaliste traite de la polémique c'est généralement lui qui va reconstruire le dialogue en sélectionnant dans le flux d'échanges et de discours, en reprenant ce qui ressort le plus dans chacune des positions, pour en faire un tout qui constitue la polémique. Il sélectionne donc ce qu'il juge être le plus important dans les deux opinions qui s'affrontent pour en faire la synthèse afin de permettre à son public de se repérer dans la polémique. Le journaliste a donc un rôle déterminant dans cette polémique, en tant qu'il la construit, la reconstitue, la met en avant, met l'accent sur ce qu'il estime être le plus important, donne parfois son opinion sur la question disputée et présente parfois la polémique dans une version incomplète ou cadrée par rapport à la réalité. (Amossy, 2014, pp. 211-212)

Dans ce chapitre nous allons essayer de voir quelles influences les médias peuvent avoir sur la présentation d'une polémique au grand public. Nous ne nous attarderons pas sur les effets de ces médias sur le récepteur, car ils font débat au sein des chercheurs et que nous livrer à une étude épistémologique complète sur ces effets serait peu pertinent. Nous allons plutôt essayer de relever s'il existe certains mécanismes de production de l'information qui permettraient de penser que les médias donnent à voir une vision « construite » de la réalité, notamment au travers de la polémique.

Tout d'abord les médias de grande écoute sont friands de polémique dans la mesure où ils répondent à une logique économique qui les pousse à vouloir capter l'attention d'un maximum de spectateurs. Cette logique a amené une forme de spectacularisation et de dramatisation du conflit qui amène ces médias à pousser le débat dans une logique polémique, en soulignant les oppositions et en favorisant les échanges passionnés sous forme de joutes oratoires. (Nel, 1990, p. 126) :

« Les traditions de filmage des émissions du type du débat passent par la création d'un événement, la mise en place dramatisée des protagonistes qui vont se livrer à un duel, une mise en représentation à l'affût de tout indice. Dans les deux cas, le héros dont on connaîtra vie publique et vie privée cherche à se parer des vertus de l'objectivité et de la sincérité ». (Nel, 1990, p. 134)

Les acteurs du système médiatique savent qu'une approche sensationnaliste des événements rapporte une meilleure audience. En ce qui concerne la télévision, Pascal Lardellier (2003) attribue à l'arrivée dans les années quatre-vingts de la télécommande, l'émergence d'une télévision du zapping. Celle-ci poussa les responsables de programmes, « alertés par les études audimétriques sur les pratiques de ce zapping », à trouver des stratégies d'accroches face à un « téléspectateur pour la première fois infidèle et nomade » (Lardellier, 2003, p. 72). Une nouvelle génération de produits télévisuels émergea, favorisant notamment des échanges qui captent l'attention, c'est-à-dire plus rythmés, sensationnels et « favorisant au maximum les mécanismes cathartiques ». (Nel, 1990, p. 126)

« Tous ces présentateurs avaient lors des enregistrements une conscience accrue et stratégique [...] d'un temps de parole maximal de 30 à 35 secondes que l'on peut octroyer à un invité. Au-delà, les experts en audimétrie affirmaient que le téléspectateur se lassait d'un discours unilatéral et donc monotone, zappant en conséquence. Le mouvement, l'action, le rythme... Tels étaient les trois nouveaux maîtres-mots régissant le nouvel ordre télévisuel ». (Lardellier, 2003, p. 73)

Nous pouvons dès lors considérer que cette course à l'audimat favorise l'émergence de la polémique à la télévision. Si les audiences des émissions animées par Cyril Hanouna ont tendance à dominer celles de ses concurrents, cela pourrait s'expliquer notamment par sa capacité à mettre en avant et à spectaculariser des débats de société, qu'ils soient plutôt légers dans *Touche Pas à Mon Poste* (« Un sac à 380 000 € pour l'anniversaire de Nabilla : choqué / pas choqué ? ») ou plus politiques dans *Balance ton Post !* (« Êtes-vous pour ou contre la burqa ? »). Dans ces deux émissions, la production souligne les dichotomies et les polarités en proposant une question fermée et en séparant ses chroniqueurs en deux camps distincts qui brandissent chacun une pancarte « pour/contre » ou « choqué/pas choqué ». Ainsi, on leur impose de choisir une position qui ne soit ni neutre ni dans l'entre-deux. Les chroniqueurs sélectionnés pour leur télégénie sont alors invités à échanger sur la question dans un dialogue agonistique, rythmé et marqué par tous les traits de l'échange polémique : ils se disqualifient mutuellement et ont recours à des marqueurs affectifs et axiologiques, ainsi que parfois à de la violence verbale.

En ce qui concerne les réseaux sociaux, la plupart de ces plateformes sont précisément configurées pour favoriser l'abondance de contenus à caractère polémique publiés par les

médias d'information. Au départ, ces contenus sont favorisés principalement pour leurs aspects racoleur et générateur de cliques, mais aujourd'hui cette abondance d'informations à caractère polémique trouve une origine plus subtile. Si nous prenons le réseau social Facebook qui est le plus populaire en ce jour (Gaudiaut, 2020), celui-ci a modifié son système d'algorithmes à partir de 2018 pour mettre en évidence « les publications qui suscitent des conversations et des interactions intéressantes » (Zuckerberg, traduit dans Cooper, 2020) dans le but de favoriser la qualité plutôt que la quantité. Dans la pratique, cela signifie que les publications comportant le plus de réactions et de commentaires bénéficieront d'une meilleure visibilité sur la plateforme, et ce même auprès des utilisateurs qui ne sont pas abonnés au média à l'origine de la publication, ce qui entraîne une augmentation de son audience. Or, les composantes de la polémique correspondent parfaitement à ce qui favorise les commentaires : La polémique suscite les réactions, anime les passions parfois violentes et, par son caractère polarisant, entraîne les internautes à se disputer sur la question donnée au travers de longues discussions, parfois interminables parce que confrontant des points de vue irréconciliables. Une publication qui suscite les échanges polémiques augmente sa visibilité et par conséquent augmente ses échanges, et ainsi de suite. De nombreux médias d'infodivertissement comme Konbini, Vice, Melty ou BuzzFeed semblent avoir compris ce fonctionnement et font aujourd'hui partie des médias les plus influents sur Facebook. Ces médias, sous couvert d'engagement militant, publient sur des sujets polarisants en visant une audience jeune, touchée par ces sujets, parmi lesquels nous trouverons la justice sociale, l'antiracisme, le féminisme, le véganisme, etc. À titre d'exemple, nous pourrions citer Konbini qui se présente comme un média à tendance fortement progressiste et publie quotidiennement des articles relevant de cette lutte progressiste, mêlé au politiquement correct considéré comme abusif par une partie de son audience. Pour ne citer qu'un exemple parmi pléthore, un article de juillet 2018, est titré « Une pétition demande que le prochain [film] Marvel ait un casting 100 % féminin » (Hernanz, 2018). Un titre comme celui-ci va automatiquement impliquer des réactions antagonistes entre deux types d'internautes qui se perçoivent mutuellement de façon péjorative, et c'est cet enchaînement de réactions qui fait vivre le média. D'autant plus que l'article, au titre en apparence neutre, est généralement accompagné d'un commentaire de la rédaction soulignant le parti pris du média, parfois tourné dans un ton dédaigneux à l'égard de l'adversité idéologique afin de susciter les réactions d'oppositions qui déclencheront le débat.

En mars 2019, une étude démontre que le changement d'algorithme de Facebook que nous avons évoqué aurait favorisé la publication de contenus qui exacerbent les dissensions et

augmentent considérablement l'engagement (réactions, commentaires, mentions « j'aime », partages) des internautes. L'étude observe notamment une forte augmentation de la réaction « en colère » sous les publications à caractère journalistique (Hazard Owen, 2019). Cet exemple nous montre que même si la polémique et les débats qu'elle suscite peuvent avoir des qualités vertueuses au sein de la société, elle est parfois mise en avant, voire construite, par les médias, moins dans l'idée de l'intérêt public, que dans une logique commerciale et compétitive régie par un système algorithmique qui définit les modalités de la visibilité.

Ensuite, la construction et la temporalité de la polémique peuvent être mises en lien avec la logique de mise en agenda théorisée par Mac Combs et Shaw en 1972 à propos des médias de masse. Cette théorie relève de la hiérarchisation des informations traitées et évoque l'idée que si ces médias n'ont pas le pouvoir de façonner précisément l'opinion de leur audience, ils ont par contre la capacité de façonner la priorité des préoccupations de l'opinion publique. (Dragan & Péliissier, 2003, p. 107) Autrement dit, les médias ne dicteraient pas « ce qu'il faut penser, mais à quoi il faut penser » (Maigret, 2015, p. 202) et en cela ils inciteraient à produire une opinion sur les sujets qu'ils mettent en avant. Ils impliqueraient donc leur public dans la polémique et dans ses effets polarisants.

Hassenteufel considère qu'« aucun problème n'est intrinsèquement public, du fait de propriétés spécifiques » (2010, paragr. 12) mais ils deviennent publics notamment du fait de cette mise en agenda. Celle-ci correspond à une lutte permanente de la sélection des problèmes qui mériteraient plus ou moins de publicité. Cette mise en agenda peut tout d'abord dépendre du champ médiatique lui-même : « stratégies professionnelles, stratégies éditoriales, structure de l'actualité » (Mac Combs & Shaw, dans Hassenteufel, 2010, paragr. 5). Elle peut ensuite provenir d'intérêts politiques divers, comme une stratégie électorale en période de campagne (par exemple, mettre en avant un problème auquel répond le programme d'un politique) ou de manière générale, à des fins idéologiques ou symboliques. Cette publicité peut enfin être imposée par la population elle-même, par le biais de l'action collective et notamment par des mouvements sociaux qui « s'efforcent de défendre des intérêts socio-professionnels et (ou) une cause plus idéologique ». (Garraud, 1990, p. 32) Cette action collective se caractérise par un problème mis en avant par une partie de la société, un conflit avec les autorités gouvernementales compétentes pour solutionner ce problème et parfois « la création volontaire d'événements plus ou moins dramatiques (grèves, manifestations, violences éventuelles, etc.) dans le double but d'attirer l'attention des pouvoirs publics, mais aussi des médias ». (Garraud, 1990, p. 32)

Une autre théorie intéressante est celle de la spirale du silence initialement proposée par Noelle-Neumann. Celle-ci met en avant l'idée que les médias ne présentent que certaines opinions existantes dans la société, qu'ils occultent une partie d'entre elles, et que cela aurait pour effet de vider l'opinion publique de sa diversité idéologique. (Noelle-Neumann, dans Courbet et Fourquet, 2003, p. 20) Elle se base sur une étude sur des intentions de vote et évoque « des effets de suivisme [...] et de retrait » (Noelle-Neumann, dans Maigret, 2015, p. 203) de la part des électeurs indécis. Elle propose plusieurs hypothèses qui pourraient expliquer l'impact de cette spirale du silence sur le comportement des électeurs :

« La peur de l'isolement guide les individus des sociétés contemporaines ; l'absence de contacts avec autrui conduit à une ignorance de la variété des opinions et à une forte dépendance à l'égard de ce qui est perçu comme dominant ; les individus ne cessent d'évaluer les opinions statistiquement dominantes dans leur entourage pour adopter les positions qui ne les isoleront pas ; l'intensité de l'engagement public est fonction de la probabilité perçue du succès ». (Noelle-Neumann, dans Maigret, 2015, p. 203)

L'abondance des polémiques dans l'espace médiatique pourrait en partie expliquer cette spirale du silence. Les polémiques, opposants des thèses dichotomiques et polarisées, ne permettent de présenter que les opinions les plus catégoriques sur une question donnée et ne laissent par conséquent plus beaucoup de place à la subtilité. Les nuances ou alternatives plus consensuelles sur une question sont occultées par un système médiatique favorisant les échanges polémiques sensationnels et cette occultation pourrait mener au phénomène de spirale du silence que nous venons de décrire ainsi qu'aux effets que Noelle-Neumann lui attribue.

Cette occultation de certains sujets ou opinions théorisée par la spirale du silence trouve aussi une partie d'explication chez Le Grignou et Neveu (2017) qui se penchent notamment sur le traitement réservé au champ économique (champ éminemment politique) à la télévision. Ils proposent de poser la question de l'influence de l'information à la télévision sous le prisme de ses limites et distinguent des chaînes de service public, les chaînes privées qui sont « des entreprises de télévision [insérées] au sein de groupes privés [...], dont la publicité est la première ressource et où les médias ne sont pas toujours l'activité principale au sein du groupe » (Le Grignou & Neveu, 2017, p. 106). Nous citerons trois groupes possédant une grande partie des chaînes de télévision privées françaises : le groupe Bouygues (groupe TF1 : TF1, TFX, LCI, TMC), le groupe Bertelsman (groupe M6 : M6, W9, 6ter, Paris Première, Gulli, Canal J, MCM, RFM TV) et le groupe Bolloré (groupe Canal + : Canal +, C8, CNews, CStar). Le Grignou et Neveu mettent en évidence certains cas de conflits d'intérêts mêlant ses chaînes aux groupes qui les financent. Ils prennent l'exemple d'un reportage de l'émission *Capital*

concernant l'opérateur de téléphonie *Mobile Free*, empêché de diffusion et censuré en mai 2015 par le PDG de M6 qui admit ne pas vouloir se fâcher avec des clients. (Le Grignou & Neveu, 2017, pp. 106-107) Sans que nous puissions clairement en définir l'importance, il y aurait donc une certaine occultation des sujets traités dépendants des intérêts financiers des actionnaires et publicitaires mêlés à ces groupes. Si nous prenons l'exemple du groupe Bolloré, celui-ci est l'actionnaire d'entreprises liées notamment aux transports, à l'énergie, à la logistique, à l'agriculture, au plastique, à la télécommunication, à la publicité et aux médias. Ce qui permet d'envisager un certain nombre de zones obscures potentielles dans la couverture médiatique du fonctionnement de ces grandes entreprises. Précisons que nous parlons ici de télévision, mais que la plupart de ces groupes possèdent aussi d'autres médias d'information (presse écrite, Internet, radios) et que la question se pose pour l'ensemble de la presse, quel que soit son support. Le Grignou et Neveu expliquent que cela ne rend pas impossible une « approche critique des grands acteurs du monde économique » (Le Grignou & Neveu, 2017, p. 107) à la télévision, mais celle-ci sera plutôt présente soit sur les chaînes du service public, soit sur les chaînes privées lorsqu'un agent extérieur imposera un certain sujet dans l'espace public. Les programmes relevant du journalisme financier se limitent plutôt à donner accès à des informations pour un public professionnel et très peu pour les profanes de l'économie. Il s'agit d'une information « rapide, condensée et fonctionnelle, émanant des acteurs économiques, compréhensible pour les managers » (Le Grignou & Neveu, 2017, p. 107) qui comporte peu de considérations critiques et de remise en question normative des paradigmes économiques.

Au-delà du champ économique, Le Grignou et Neveu attribuent aussi l'occultation de certains sujets et certaines réflexions à la logique structurelle de la télévision, « combinant souci de maximisation des audiences et vision souvent dépréciative des attentes et compétences des publics par les professionnels » (Le Grignou & Neveu, 2017, pp. 107-108). Cette logique amène la télévision à favoriser des intellectuels télégéniques, plus crédibles aux yeux des professionnels de la télévision que parmi leurs pairs dans les milieux académiques, et capables de discuter de sujets à la mode de manière simplifiée, vulgarisée et attrayante. Bien que des émissions moins dépendantes de l'audience permettent encore d'avoir des débats plus poussés et savants, la logique de la télévision amène tendanciellement les plateaux télévisés à ignorer des produits culturels plus riches, et à placer en arrière-plan les œuvres les plus « éclairantes et novatrices » (Le Grignou & Neveu, 2017, p. 108) Selon eux, certains enjeux de société déterminants sont simplifiés à outrance à la télévision et « ramenés à des schèmes réducteurs » (Le Grignou & Neveu, 2017, p. 108). Ils évoquent notamment, pour illustrer cela, l'étude de

Comby (2015) qui à propos du traitement médiatique du réchauffement climatique, révèle un sujet abordé de manière simpliste et limitée, avec des solutions proposées relevant des petits changements d'habitudes individuels de la part des citoyens, alors que le problème pour être solutionné nécessite une réflexion critique et profonde sur la société, le système et la culture humaine dans son ensemble. (Comby, dans Le Grignou & Neveu, 2017, p. 109)

Les processus que nous avons développés jusqu'ici nous permettent partiellement de comprendre pourquoi la polémique est omniprésente dans les médias et en quoi elle occulte une partie de la réalité qu'elle englobe. Dans la même logique, nous allons maintenant aborder la notion de cadrage médiatique et tenter de la mettre en lien avec la relation que peuvent avoir les médias avec les mouvements sociaux.

2. La polémique comme cadrage médiatique des mouvements sociaux

Robert Entman décrit la notion de cadrage comme un « processus dual (sélection et accentuation) à visée stratégique (promotion d'une vision) » (Entman, dans Maigret, 2015, p. 211). Il consisterait donc en la sélection de certaines informations, de certains aspects d'une réalité, et de la mise en relief de ces aspects à travers la communication journalistique, avec pour conséquence d'orienter volontairement ou non la perception de cette réalité par le récepteur :

« Un événement, un enjeu, une personne, etc., peuvent être vus et compris de plusieurs manières. Ainsi les médias, en rapportant ces éléments dans l'actualité, choisiraient souvent un angle de traitement précis, orientant les perceptions des citoyens. Le cadrage sera donc perçu comme le processus expliquant ces orientations ou en comme expliquant le processus de construction de sens qui s'opère à la fois dans les médias et dans "la tête" du récepteur lors de son interprétation ». (Chong & Druckman, dans Lemarier-Sauliner, 2016, paragr. 5)

La question du cadrage et du contre-cadrage des médias par rapport aux mouvements sociaux est un sujet vastement exploité par les chercheurs. Nous pouvons citer les travaux de Giltin et Gamson aux États-Unis ou de Champagne en France. Les travaux de Giltin (« *The Whole World is Watching. Mass Media in the Making and the Unmaking of the New Left* ») ont porté en 2003 sur le traitement médiatique d'un mouvement d'étudiants de gauche radicale aux États-Unis des années soixante, appelé le SDS (*Students for a Democratic Society*). Ce mouvement qui ne cherchait pas au départ l'attention des médias (car d'abord concentré sur la réflexion théorique) va finalement obtenir cette attention suite à des manifestations antiguerre qui mèneront à des affrontements violents avec la police. Giltin observe un traitement médiatique très « dépréciatif » du mouvement, auquel on attribue l'image « d'un mouvement extrémiste, violent, brouillon, pénétré par des communistes ». (Neveu, 1999, p.25) Le

mouvement essaie de tirer parti de cette couverture médiatique, mais les médias ne semblent s'y intéresser que par certains de ses aspects, et généralement les plus spectaculaires. Giltin mentionne un phénomène de « symbiose conflictuelle » qui témoignerait d'une lutte pour maîtriser l'aspect symbolique du mouvement. Les médias donnent à voir une certaine image du mouvement et le mouvement cherche à utiliser ces médias à la fois adversaires et partenaires, non seulement pour augmenter sa visibilité et celle de ses idées, mais aussi pour améliorer cette image, estimant que celle amenée par les médias ne leur correspond pas. (Neveu, 1999, p.26) Nous retrouvons dans cette lutte du symbolique, l'idée de négociation d'éthos que nous avons abordée plus haut avec Orkibi, et plus précisément la négociation entre un éthos préalable et un éthos discursif. Cette étude nous montre que l'éthos préalable est ici dû en partie à une construction médiatique contre laquelle le SDS essaie de lutter. Cette étude nous montre que la couverture médiatique des mouvements sociaux tend à favoriser un cadrage sur ses aspects les plus sensationnels. Ces comptes rendus journalistiques, pour diverses raisons, dont celles que nous avons déjà abordées, sembleraient avoir tendance à présenter ces mouvements sous le prisme du scandale et de la polémique, occultant ses aspects les plus subtils.

Plusieurs études semblent donc se réunir autour du constat que les mouvements sociaux ne retirent pas beaucoup de bénéfices de cette symbiose conflictuelle avec les médias et en ressortent souvent perdants. Le sociologue Harvey Molotch a aussi tenté d'étudier cette relation entre médias et mouvements sociaux et en retire des conclusions catégoriques. Il estime que le « recrutement et la formation intellectuelle des journalistes les prédisposent à une convergence de visions avec les représentations des élites ». (Molotch, dans Neveu, 1999, p. 54) Il explique que ces institutions possédant le privilège de diffuser l'information sont sociologiquement en rupture avec ces mouvements sociaux et leurs enjeux socio-économiques, « par leur rupture avec la quotidienneté » (Molotch, dans Neveu, 1999, p.54). Ils vont par conséquent associer ces mouvements à un désordre de l'ordre public et s'attarder sur leurs aspects les plus spectaculaires, même s'ils sont anecdotiques, plutôt que sur le fond du problème, c'est-à-dire les causes profondes, les enjeux et les revendications du mouvement. Ce phénomène serait en partie conforté par des mouvements qui font « le choix fréquent et contraint de stratégies de provocation » afin d'être visibilisés grâce à cette sphère médiatique et *a fortiori* entendus, que ce soit par l'opinion publique, mais surtout par les autorités gouvernementales supposément détentrices de solutions. Ces stratégies contribueraient fortement à donner aux médias de la matière pour dévaloriser le mouvement et lui attribuer un éthos menaçant dans lequel il se retrouve rapidement enfermé. (Neveu, 1999, p. 54)

Dans la lignée de cette approche, Neveu évoque un autre cas de figure avec le mouvement des *Black Panthers* qui défilait arborant un arsenal de guerre impressionnant, attirant d'abord l'attention des médias puis par conséquent celle de la police. Cet exemple montrerait que les médias serviraient en quelque sorte « d'instrument de l'*Establishment* » (Neveu, 1999, p. 54) de deux façons : D'abord parce qu'ils ont le pouvoir d'occulter ou de disqualifier certains de ces mouvements considérés comme menaçants pour la société, ensuite parce que la couverture médiatique que ces médias en font servirait de système d'alarme, mettant la lumière sur un éventuel danger qui demande une réponse des pouvoirs publics, et a pour conséquence dans ce cas de favoriser la répression. (Neveu, 1999, p. 54)

Cette approche rejoint celle de Gramsci, qui théorise et défend le concept d'hégémonie culturelle. Il formule l'hypothèse que les classes sociales privilégiées domineraient le reste de la population, notamment grâce à l'emprise que ces élites auraient sur les représentations symboliques par le biais de ce qu'il appelle « l'appareil de l'hégémonie politique et culturelle des classes dominantes » (Gramsci, cité dans Schirru, 2016, paragr. 8). Cet appareil comprendrait plusieurs champs de la société que Gramsci divise en deux : premièrement, la société politique qui induit les institutions étatiques, la police, l'armée et l'état ; deuxièmement la société civile qui induit les institutions culturelles comme l'école, l'art ou les médias et qui reproduirait volontairement ou non, cette idéologie hégémonique par consentement, conformisme et besoin d'adhésion de la population. Cette hégémonie culturelle aurait pour conséquence le consentement des dominés, par leur adoption d'une vision du monde des dominants, favorable au dominants, perçue alors par les dominés comme naturelle. (Gramsci, dans Shirru, 2016, parag. 9) Gitlin s'inspire des théories de Gramsci et considère que la médiatisation des mouvements sociaux comme les Gilets jaunes ne peuvent aboutir qu'à deux finalités alternatives :

« Soit les mouvements à vocation révolutionnaires seront présentés sur un mode dépréciatif [...] soit leur message sera aplati sur des cadres idéologiques dominants s'ils entrent dans une logique plus institutionnelle ». (Gitlin, dans Neveu, 1999, pp. 54-55)

Sans nécessairement attribuer aux journalistes une connivence avec le pouvoir, Stuart Hall et son équipe de Birmingham, défendant une approche néo-gramscienne de l'hégémonie, pose l'hypothèse que « ce sont les routines mêmes du travail journalistique et d'un sens commun professionnel qui créent un avantage structurel pour les porte-parole des autorités défiées par les mouvements sociaux » (Hall, dans Neveu, 1999, p. 55) Ils abordent en effet les sources utilisées et reprises par ces journalistes et considèrent qu'il y aurait des inégalités

structurelles entre ces sources, et que ces inégalités auraient un impact sur le traitement médiatique des mouvements sociaux. Hall emploie le terme de « définisseurs primaires » pour qualifier ces sources qui proviennent des autorités déléguées et qui bénéficient d'un avantage en termes de légitimité et de crédibilité dans la mesure où elles jouissent d'une « forte autorité symbolique au nom de l'expertise technique ou scientifique » (Hall, dans Neveu, 1999, p. 55) qu'elles incarnent. Ces autorités, proposant des sources considérées comme officielles, « disposent d'un accès privilégié aux médias et parviennent à imposer durablement leurs cadrages interprétatifs » (Hall, dans Kaciaf et Nollet, 2013, paragr. 8) à la profession journalistique. Les porte-paroles du mouvement social de leur côté n'ont pas ces avantages et donc une moindre possibilité d'influencer sur la couverture médiatique de leur mouvement. (Hall, dans Kaciaf & Nollet, 2013, paragr. 7) Pour expliquer cette théorie de façon plus concrète : si par exemple des émeutes insurrectionnelles éclatent dans l'espace public, les journalistes vont d'abord se référer aux informations de la police nationale et du ministre de l'Intérieur pour couvrir l'évènement. Ces journalistes vont donc adopter la vision de ces définisseurs primaires pour construire leur récit et seront par conséquent plus focalisés « sur la "façon de traiter les dissidents" [...] que sur "les questions que ceux-ci soulèvent" » (Hall, dans Kaciaf & Nollet, 2013, paragr. 7)

Pour conclure, il nous semble important de rappeler que ces études et principalement leurs conclusions ont leurs limites et font encore débat principalement quant au caractère systématique des médias dans leur propension à proposer une couverture médiatique dévalorisante des mouvements sociaux. (Neveu, 1999, p. 56) Erik Neveu considère en effet comme fondées ces thèses impliquant une représentation de ces évènements « peu favorable et peu génératrice d'intelligibilité du pourquoi des mouvements sociaux, spécialement lorsqu'ils émanent de groupes "dominés" » (Neveu, 1999, p. 55). Cependant, il reste prudent quant aux suppositions selon lesquels ce traitement serait le résultat d'une connivence entre les médias et le pouvoir :

« La construction médiatique des mouvements et malaises sociaux ne résulte pas, pour l'essentiel, d'un dessein politique explicite des journalistes ou patrons de presse. Elle découle de façon plus compliquée et moins intentionnelle, du réseau des interactions qui structurent le travail médiatique. S'y mêlent les impératifs de la vitesse et de l'information en temps réel, l'impossibilité fréquente d'une enquête sérieuse dans ces conditions, le peu de travail sur les dossiers d'une partie des journalistes, la pression à produire des images dotées d'une forte charge émotionnelle, elle-même liée à la quête des audiences et financements publicitaires ». (Neveu, 2019, p. 110)

Neveu invite donc à mettre en perspective ce caractère systématique du phénomène par rapport aux différents types de médias et de mouvements sociaux qui sont abordés. De plus, il est difficile d'établir empiriquement des causes structurelles de cette dévalorisation et de les démontrer. Si cette tendance de dévalorisation est notable, elle pourrait aussi bien provenir d'un rejet partisan de la part d'acteurs de la classe journalistique défendant une hégémonie idéologique, que d'un problème structurel de choix des sources, ou encore d'un attrait des médias pour le sensationnel et donc pour les composantes les plus spectaculaires d'un événement social.

Laissons les médias de côté et recentrons-nous sur la polémique. Nous avons jusqu'à présent apporté des explications sur les subtilités de la polémique afin de comprendre ce phénomène et de compléter et nuancer les définitions et considérations réductrices qui ont pu en être faite. Parmi ces considérations ressortait l'idée que la polémique était inutile, voire néfaste, de par la violence qu'elle peut exprimer et les désaccords qu'elle maintient. Pour conclure ce cadre théorique, il convient donc d'aborder un dernier point relatif à l'utilité que peut avoir la polémique, autrement dit, sa fonction dans la société.

Fonction de la polémique

Nous avons vu que la polémique était intimement liée au politique en tant que mode de gestion du conflit. Nous allons maintenant essayer de définir concrètement à quoi elle peut servir en examinant son rapport à la dissension politique et à l'exercice de délibération. Puis, nous nous pencherons plus précisément sur son rapport aux mouvements sociaux qui relèvent du mécontentement afin de nous rapprocher de notre objet d'analyse, la crise des Gilets jaunes.

Nous pouvons dire que la polémique se rapportant à des désaccords profonds, nous pouvons dire qu'elle traite du dissensus dans le corps social. Le dissensus est l'antonyme du consensus qui, en son sens politique, se dit d'une opinion majoritairement admise. Le dissensus est donc une différence profonde d'opinions qui se traduit dans l'espace public et peut être exprimé notamment par le discours polémique. Or, dans nos sociétés démocratiques, les gouvernements cherchent à établir un projet politique basé sur le consensus, non seulement parce qu'il en va de sa légitimité démocratique (en tant que cette légitimité suppose que ce projet reflète la volonté du peuple), mais aussi, car des dissensus profonds et continus sont généralement perçus comme le mauvais signe d'une communauté désunie qui ne parvient pas à se mettre d'accord, à se rassembler autour d'un même projet politique. Ce dissensus prolongé est donc perçu comme un mal de la démocratie en tant qu'il traduit une disharmonie du corps social et une entrave aux prises de décisions qui régulent la société. (Amossy, 2014, p. 18)

Cette divergence d'opinions est cependant perçue comme normale, mais elle est considérée comme un problème auquel nous devons apporter des réponses et mettre fin. C'est dans le but de dépasser les dissensus que la démocratie met en place un arsenal de cadres institutionnels de délibération politique. L'exercice de la délibération implique d'échanger des opinions basées sur la raison et d'avoir recours à la rhétorique argumentative afin de peser le pour et le contre et d'aboutir à un accord. Ce procédé rhétorique n'inclut pas la polémique dans la mesure où cette dernière procède plutôt de l'éristique, c'est-à-dire de l'art de l'argumentation exercé par un orateur qui ne cherche pas la vérité, mais cherche à avoir raison (Angenot, 2008, p. 52) Amossy décrit l'éristique comme suit :

« C'est l'art de la joute verbale qui ne respecte ni les contraintes formelles auxquelles se plie l'authentique parole rhétorique [...] ni les impératifs de la raison qui imposent aux parties de reconnaître les arguments valides – il accepte les coups de force, et l'usage des arguments fallacieux ». (Amossy, 2014, p. 20)

Perelman et Olbrechts-Tyteca, distingue comme Amossy la discussion et le débat, présentant « la discussion [...] comme une recherche sincère de la vérité, alors que, dans le débat, l'on se préoccupe surtout du triomphe de sa propre thèse ». (Perelman & Olbrechts-Tyteca, cités dans Amossy, 2014, p. 23) Or selon eux, pour qu'une démocratie fonctionne, les conflits doivent être résolus et pour cela la délibération doit parvenir à une solution négociée. Cette délibération doit donc procéder par la co-construction de réponses visant à un accord : pas nécessairement sur une décision commune de ce qu'est la vérité, mais au moins sur un compromis rejoignant ce que les parties considèrent comme raisonnable. La polémique ne résout pas les conflits, en plus d'être, comme nous l'avons vu, jugée manipulatoire, et c'est en cela qu'elle considérée comme inutile voire nocive au bon fonctionnement de la démocratie.

Marc Angenot se penche sur les nombreux échecs de ces institutions à parvenir à des accords et tente d'en expliciter les raisons. Il reprend les recherches de Fogelin qui explique que l'argumentation raisonnée ne peut pas toujours parvenir à résoudre des désaccords profonds, notamment parce que ces désaccords reposent parfois sur des principes sous-jacents incompatibles. Fogelin prend l'exemple d'une polémique publique sur l'avortement aux États-Unis et admet qu'aucune discussion rationnelle ne pourrait résoudre le désaccord entre les *Pro-Choice* et les *Pro-Life* dans la mesure où leur position repose sur des systèmes de pensée et des paradigmes trop divergents et que la convergence de ces opinions est insurmontable « du fait que les règles mêmes de l'argumentation et les présupposés fondamentaux quant à ce qui est "rationnel", "évident", "démonstrable", "connaissable", ne forment pas ou ne forment plus un terrain commun ». (Angenot, 2008, p. 16) Ces désaccords reposent sur ce que Fogelin désigne comme des « coupures de logiques argumentatives » (Fogelin, cité dans Angenot, 2008, p. 15) qui amènent les orateurs à considérer leurs adversaires idéologiques comme dénués de raison. Nous retrouvons ce que nous avons déjà évoqué lorsque nous expliquions que les raisonnements qui construisaient des sentiments moraux devaient, pour atteindre un caractère transsubjectif, s'établir à partir d'une prémisse majeure admise de tous. Angenot considère que tous ces désaccords insurmontables, en plus de ne pas être résolubles, sont omniprésents dans le débat public, et particulièrement dans le débat politique. (Angenot, 2008, p. 16) Angenot nous démontre que ce qui relève de la raison est relatif aux systèmes de croyances des différents groupes d'individus et que même si nos démocraties valorisent l'idée de consensus, elles ne parviendront probablement pas à déboucher sur une raison universelle.

Le sociologue allemand Lewis A. Coser se penche sur la notion de conflit social et estime que les sociologues américains de son temps ont tendance à parler d'ordre et de désordre

social comme deux choses distinctes et opposées et qu'abordées comme tels ils ne sont plus que des concepts abstraits. (Coser, dans Géhin, 1983, p. 141) Selon lui l'ordre et le désordre ne sont pas les deux faces d'une même pièce, mais sont « unis par une relation dialectique de complémentarité ». (Géhin, 1983, p.141) Coser va à l'encontre de ce modèle, car selon lui les démocraties ne sont « vivables, vivantes et durables » qu'à condition de n'être ni totalement consensuelles ni totalement agonistiques. Il ne perçoit pas le désordre comme le signe d'une société pathologique, déclinante ou vouée à des bouleversements révolutionnaires, mais plutôt comme une composante nécessaire dans tout ordre social :

« Tout ordre social est porteur de conflits parce qu'il suppose des différences de prestige, de richesse ou de pouvoir, qui sont aussi contestées que difficiles à rendre incontestables ; et tout ordre social a besoin de conflits pour changer quand les circonstances lui imposent d'innover, tandis qu'il est peu de changements qui n'entraînent des tensions ». (Géhin, 1983, p. 141)

Coser estime donc que le changement rend une démocratie dynamique et tenable et que cette évolution est généralement à la fois la cause et la conséquence d'une société remplie de conflits. Il ajoute que ce sont ces conflits qui permettent au corps social de maintenir des rapports et de réaffirmer l'unité sociale et considère que la possibilité donnée aux individus et groupes d'individus d'exprimer un mécontentement et un antagonisme permet de libérer des tensions qui, si elles sont refoulées, peuvent se manifester de façon extrême, plus soudaine et *a fortiori* moins contrôlable. (Coser, dans Géhin, 1983, p. 142) « Dans certaines conditions, [...] les ressentiments qui se taisent sont bien plus désintegrateurs que les dissentiments avoués ». (Géhin, 1983, p.142)

De plus, ces conflits intérieurs permettent aux groupes d'individus qui s'opposent non seulement de réaffirmer leur *éthos*, mais aussi de prendre connaissance de leurs identités respectives. En effet, le conflit serait structurant et primordial pour toute relation sociale, y compris pour le corps social, dans la mesure où il engage les individus dans une relation d'antagonisme. Dans la possibilité du conflit, les groupes qui s'opposent se rencontrent et en cela « le conflit semble être un des moyens d'acquérir de l'information sur une personne préalablement inconnue et donc d'établir une base pour d'autres formes d'interaction ». (Coser, cité dans Jacquemin, 2010, p. 11) Dans cette relation d'opposition, se réaffirme aussi un « noyau de valeurs, de croyances, d'idées autour desquelles les individus et les groupes restent unis en dépit de leurs différences ». (Géhin, 1983, p. 143) Lorsque des groupes entrent en conflit sur une question, cela suppose déjà qu'ils partagent un minimum de cadres communs, notamment dans la mesure où ils reconnaissent pareillement la nécessité de disputer cette question. (Coser,

dans Jacquemin, 2010, p. 12) Coser constate que la société américaine garde une certaine stabilité malgré toute la conflictualité qu'elle porte, ce qui montre selon lui, que « les dissensions ne prouvent pas la désintégration sociale » (Géhin, 1983, p. 143). Il en conclut que la reconnaissance, la tolérance et l'institutionnalisation de la conflictualité permettent aux sociétés d'amoindrir les risques de radicalisme et de violence, en tant qu'elles autorisent l'expression de cette conflictualité. Il estime que ce sont « les systèmes ouverts et souples, quoique plus désordonnés, » (Géhin, 1983, p. 145) qui se protègent le mieux des soulèvements insurrectionnels et révolutionnaires.

La philosophe et politologue belge Chantal Mouffe, s'inscrit dans cette même idée qui valorise le dissensus et la polémique. Elle plaide pour une démocratie « adversariale » qui considère sérieusement le pluralisme et reconnaît « l'irréductibilité de l'antagonisme » (Mouffe, 2016, p. 20). Mouffe dénonce la tendance actuelle des démocraties à tendre vers une « approche consensualiste » (Mouffe, 2016, p.20) des questions politiques, qu'elle considère comme néfaste : « Je soutiens que le fait de concevoir le but d'une politique démocratique en termes de consensus et de réconciliation n'est pas seulement erroné conceptuellement, mais dangereux politiquement ». (Mouffe, 2016, p. 9) Elle considère qu'un consensus globalisé est utopique, et en cela ne peut être que le résultat d'un déni et d'une imposition hégémonique qui ostraciserait le désaccord. Elle dénonce les nouveaux partis de « prétendu centre radical » (Mouffe, 2016, p. 92) qui cherchent à abolir le clivage gauche/droite en se revendiquant comme étant « la troisième voie » : celle d'un prétendu consensus raisonnable et pragmatique, qui effacerait les vieilles oppositions. (Mouffe, 2016, p. 92)

Mouffe ajoute que les démocraties doivent se constituer « d'un vibrant espace public agonistique de contestation » (Mouffe, 2016, p. 10) dans lequel des projets opposés pourraient se confronter, afin de reconnaître le pluralisme du corps social. Ces espaces — dont la polémique publique fait partie — permettraient d'amener ces opposants à se percevoir mutuellement non plus comme des ennemis (à éliminer), mais comme des adversaires discursifs (dont il faut combattre la thèse par le dialogue) et, en cela, ces espaces permettraient d'éviter que le conflit ne se transforme en affrontement réel impliquant de la violence physique. (Mouffe, 2016, p. 26) L'ordre social est maintenu en ceci que les adversaires idéologiques « se perçoivent comme appartenant à la même association politique, comme partageant un espace symbolique commun au sein duquel le conflit prend place ». (Mouffe, 2016, p. 35)

Kendall Phillips rejoint cette conception en mettant en garde contre l'idéal du consensus en tant qu'il fait disparaître les particularités constitutives des différents groupes d'individus et,

en cela, tend à marginaliser ceux qui ne se retrouvent pas dans ce consensus en leur « rejetant [...] la responsabilité de leur exclusion ». (Phillips, dans Amossy, 2014, p. 38) Les individus étant naturellement biaisés par leur système de pensée subjectif, leur discours est inévitablement partial. Phillips invite à accepter cette partialité afin que la diversité puisse s'exprimer sans être occultée par une hégémonie pseudo-consensuelle. Il défend donc la polémique en plaidant pour une *rhetoric of controversy*. (Phillips, 1999)

Amossy rejoint cette conception par ce qu'elle appelle une « rhétorique du dissensus » (Amossy, 2014, p. 39). Elle présente notamment les travaux de Christian Kock qui mettent en avant une autre fonction de l'échange polémique : sa valeur heuristique. L'heuristique se définit par ce « qui sert à la découverte » (Le Robert, 2020). Kock titre son article « constructive controversy » et explique que la polémique est heuristique en tant qu'elle permet d'exposer dans l'espace public une problématique dans sa complexité, en présentant les différentes positions existantes par rapport à ce sujet ainsi que les différents arguments avancés. Elle est donc constructive et génératrice de savoir pour l'audience, en tant qu'elle lui fait prendre connaissance d'une question conflictuelle existant dans sa communauté et permet aux citoyens d'examiner et d'évaluer les différents arguments afin d'établir leur propre positionnement sur la question. Pour ces raisons, Kock considère que même si la polémique « ne débouche sur aucun accord [, elle] n'en est pas moins utile pour les membres de l'auditoire ». (Kock, dans Amossy, 2014, p. 42)

De plus, au-delà de sa fonction heuristique, la polémique possède aussi une fonction persuasive. L'orateur ne prétend pas à convaincre son opposant discursif, dans la mesure où l'échange polémique confronte des positions dichotomiques et incompatibles, mais il s'agit bien par contre de convaincre une audience. Dans la mesure où le public pèse le pour et le contre de chaque thèse pour se positionner, l'orateur qui polémique cherche à faire pencher le spectateur en faveur de sa thèse et en défaveur de la thèse adverse. Cette adhésion aura pour conséquence de modifier non seulement son opinion, mais *a fortiori* son comportement. En démocratie, rassembler le plus de citoyens autour de sa cause est nécessaire pour la faire valoir dans la mesure où cela peut se traduire par le vote, mais également parce que l'opinion publique est relativement influente quant aux décisions du gouvernement. (Amossy, 2014, p. 221)

En ce qui concerne la violence verbale, Amossy a réalisé en 2011 une étude sur les espaces de discussion en ligne et les échanges relatifs au mécontentement social à l'encontre du gouvernement de Nicolas Sarkozy, qui aurait accordé des bonus à certains PDG de grandes entreprises alors que la crise entraînait licenciement et précarisation de travailleurs. En

décortiquant un échantillon de ces échanges, elle montre que cette violence verbale propre au discours polémique contribue à construire une « communauté de protestation » (Amossy, 2011, p.36) en tant que des gens qui ne se connaissent pas au départ, se rencontrent en ligne, se retrouvent sur des mêmes positions et s'attaquent à un ennemi commun.

« Les internautes se rassemblent sur la toile dans un blâme dont la violence verbale n'est pas seulement un exutoire. Elle les emporte dans un même élan pour exprimer une colère commune et un refus collectif de faire le silence sur des comportements qu'ils considèrent comme intolérables. [Ces] nombreux internautes [...] se regroupent et forment une communauté de contestataires criant leur manque de confiance dans la bonne volonté du Président ». (Amossy, 2014, p. 194-195)

Les internautes se reconnaissent donc entre eux dans l'expression violente de sentiments qu'ils partagent à l'égard d'un tiers. Cette expression étant relativement permise et admise sur Internet, elle constitue un acte de résistance qui peut aboutir à la formation de vraies communautés de protestation. Du monde virtuel, elles peuvent alors s'organiser pour passer à l'action et manifester leur protestation dans la rue. En tant qu'elle fait se regrouper les individus qui incarnent le mécontentement social, cette violence verbale en ligne peut contribuer à la naissance de vrais changements sociaux. (Amossy, 2014, p. 195)

Polémique et Gilets jaunes

Nous commencerons par une brève présentation du mouvement avec une remise en contexte chronologique des évènements. Nous nous attarderons principalement sur les premières semaines de la crise dans la mesure où ce sont les plus importantes en termes de mobilisation, de réactions de la classe politique, de couverture médiatique et de péripéties à caractère polémique. Il nous semble important de détailler ces événements afin de permettre au lecteur de prendre connaissance du sujet que nous analyserons et des éléments auxquels nous nous référerons tout au long de notre analyse.

1. Présentation de notre objet d'étude : la crise des Gilets jaunes

La crise des Gilets jaunes est une crise politique et sociale en France qui oppose un mouvement social de protestation, appelé « les Gilets jaunes », à la politique du gouvernement français, incarnée par le Président Emmanuel Macron. La crise des Gilets jaunes a débuté le 17 novembre 2018 en France en réaction à une loi sur la hausse du prix du carburant. Le mouvement des Gilets jaunes doit son nom aux gilets de haute visibilité (ou gilets de sécurité) portés par les manifestants comme emblème, signe identitaire, et symbole d'un groupe sociologique qui aspire à retrouver sa visibilité dans l'espace médiatique et politique. Le mouvement fut déclenché en partie par Éric Drouet, un chauffeur routier originaire de Sainte-et-Marne, qui lança fin octobre un appel sur Facebook (« Blocage national contre la hausse du carburant ») invitant les citoyens français à manifester et bloquer les rues de Paris avec pour objectif de « se réunir ensuite devant l'Élysée ». L'évènement Facebook fut massivement partagé et initia le début du mouvement et de la crise des Gilets jaunes (Libération, s. d.). La crise des Gilets jaunes s'inscrit dans un contexte global de manifestations émergentes fin 2018 (notamment en Équateur et en Iran, pays dans lesquels nous retrouvons la hausse des prix du carburant comme déclencheur commun), en réaction à « des régimes politiques vieillissants et à la montée des inégalités » (Bourcier et al., 2019)

Le mouvement des Gilets jaunes est particulier dans la mesure où il se détache de tous les organismes politiques traditionnels, ne se reconnaissant dans aucun syndicat ni aucun parti politique. Il est non structuré et sporadique. Il se présente comme un « groupe de citoyens en colère » et est caractérisé par le rassemblement d'individus venant d'horizons politiques différents avec des opinions et visions du monde différentes, mais réunis autour d'un ras-le-bol commun. Le mouvement ne reconnaît ni dirigeant ni organisateur, en partie car ses membres sont méfiants à l'égard des représentants de manière générale et revendiquent une démocratie

totale qu'ils aspirent à appliquer au niveau de la politique nationale. Cette absence de tronc commun se traduit par une certaine désorganisation, des revendications considérées comme floues, et leur vaudra plusieurs suspicions de la part des personnalités publiques quant à leurs intentions politiques, mais également quant aux partis et mouvances idéologiques qui les composent, les influencent ou tentent de les récupérer politiquement, bien que les Gilets jaunes revendiquent explicitement un refus de toute récupération partisane.

Le premier jour de mobilisation rassembla 287 000 manifestants (selon les chiffres du ministère de l'Intérieur) partout dans la France, dont une grande partie à Paris, comprenant 2000 points de blocages sur les routes, les ronds-points, les péages d'autoroutes et les dépôts pétroliers. Le premier jour de manifestation causa un décès parmi les manifestants (une manifestante renversée par une automobiliste, qui paniquée, tenta de forcer un barrage) et plus de 400 blessés, dont quatorze blessés graves. La journée donna lieu à 117 interpellations et 73 gardes à vue. La tentative de se rapprocher du palais Présidentiel fut un échec, le groupe ayant été repoussé par les forces de l'ordre. (LePoint, 2018)

Les réactions politiques sont d'abord faibles de façon générale : le Président ne communique pas et le Premier ministre, Edouard Philippe annonce que le gouvernement compte bien poursuivre son programme politique : « Nous maintiendrons le cap que nous avons fixé ». Le chef du gouvernement invoque notamment la cause écologique, déclarant le dimanche au 20 heures de France 2 : « La trajectoire carbone que nous avons fixée, nous allons la tenir », mettant en avant des mesures d'« accompagnement » à la transition écologique, impliquant des aides financières à l'achat des véhicules électriques. Les membres de la majorité LREM disent comprendre la colère, mais l'attribuent tantôt à un manque de « pédagogie », tantôt à l'accumulation provoquée par les erreurs des gouvernements précédents. Parallèlement, la Présidente LREM de la commission des affaires sociales de l'assemblée demande un moratoire sur la hausse de la taxe sur les carburants, afin d'entamer un dialogue. Les partis d'opposition comme *Les Républicains*, la *France insoumise* et le *Rassemblement national* prennent la parole en défense des Gilets jaunes, les encourageant à continuer leurs actions. Les blocages se poursuivent pendant la semaine dans le but de freiner l'économie afin de mettre une pression sur le gouvernement et le pousser à céder. Les rassemblements les plus importants auront lieu le samedi et vont progressivement se concentrer sur cet unique jour de la semaine. Ces rendez-vous hebdomadaires seront appelés les « actes ». Quatre jours après le début des manifestations, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner accuse le mouvement de

« radicalisation » et de « dérive totale ». L'île de la Réunion, en proie à de nombreuses violences de la part de jeunes manifestants, se voit imposer un couvre-feu. (Libération, s. d.)

L'acte II du samedi 24 novembre comprend 166 000 manifestants, dont 8 000 à Paris, qui décident de se rassembler sur les Champs-Élysées, ignorant l'interdiction du gouvernement de manifester sur cette avenue et détruisant les barricades postées par les forces de l'ordre. La journée est marquée par des heurts avec les policiers — alors que jusque-là les violences concernaient plutôt des affrontements avec les automobilistes dans les blocages — et des violences à l'encontre des journalistes, notamment de CNews et BFM TV, accusés par les manifestants de couvrir les événements de façon malhonnête et à charge contre le mouvement. Les images de l'avenue embrumée par les gaz lacrymogènes font sensation dans les médias, ajoutées à celles des premiers actes de dégradations matérielles. Le ministre de l'Intérieur désigne les Gilets jaunes de « séditions » et les accuse d'être en train de se faire récupérer par l'extrême droite. (Libération, s. d.)

Le 27 novembre, Emmanuel Macron fait un discours sur la « stratégie française pour l'énergie et le climat ». Il se montre ouvert et attentif à l'égard de Gilets jaunes, mais renvoie la résolution des problèmes à l'échelle des maires, leur demandant de prendre des mesures localement. Dans le même temps, le ministre de la transition écologique, François De Rugy, reçoit deux représentants des Gilets jaunes, Priscillia Ludosky et Eric Drouet afin d'entamer un dialogue. Ces derniers en ressortent peu convaincus et appellent à manifester le 3 décembre. Durant la semaine, les lycéens entament un mouvement de contestation connexe aux Gilets jaunes. Plus de 150 lycées sont bloqués afin de protester contre les réformes de l'éducation nationale. Le 30 novembre, une autre rencontre prévue entre des Gilets jaunes et le Premier ministre, Edouard Philippe, tourne court, principalement parce que ce dernier refusa la demande des Gilets jaunes de filmer et de diffuser publiquement l'entretien. Le discours des Gilets jaunes commence à induire des revendications plus larges : augmentation globale du pouvoir d'achat, rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) supprimé quelques mois plus tôt, abolition du parlement et démission d'Emmanuel Macron. (Libération, s. d.)

L'acte III du 1^{er} décembre 2018 est probablement celui qui a le plus marqué l'opinion publique, allant jusqu'à attirer l'attention à l'international. Les manifestants sont au nombre de 136 000 dans toute la France. Le rassemblement principal a lieu sur les Champs-Élysées, qui deviennent la scène d'affrontements entre des « casseurs » et des policiers qui peinent à maintenir l'ordre. Des magasins sont pillés, notamment rue Rivoli, proche des Champs Élysées. Des voitures sont incendiées un peu partout dans la ville, principalement dans le

16^e arrondissement. La préfecture de police de Puy en Velay est attaquée par des jets de cocktails Molotov. L'Arc de Triomphe est dégradé par des graffitis sur sa façade et ses galeries intérieures sont infiltrées. Des caméras sur place montrent les images de personnes vêtues de gilets jaunes saccageant l'intérieur de l'Arc de Triomphe et ses objets d'exposition, comprenant une reconstitution de la figure de la Marianne qui sera « défigurée ». La journée provoque plus de 230 blessés dénombrés dans toute la France. Le ministère de l'Intérieur évoquera un mouvement de « factieux », composé « d'éléments radicaux », et en passe d'être récupéré par l'« ultra droite ». (AFP, 2018) Une octogénaire reçoit un éclat de grenade lacrymogène par la fenêtre de son appartement à Marseille et décède dans les jours qui suivent. (Libération, s. d.)

Le Président, revient du G20 le surlendemain et convoque une réunion de crise à l'Élysée. Il prend la parole officiellement le 5 décembre, annonçant une série de concessions, comprenant notamment l'annulation provisoire de la hausse de la taxe carbone. Il refuse cependant de rétablir l'impôt de solidarité sur la fortune. (Libération, s. d.)

L'acte IV du 8 décembre 2018 dénombre 136 000 manifestants, dont 10 000 à Paris. Malgré les appels au calme du gouvernement, et le renforcement du système de maintien de l'ordre, notamment avec l'arrivée de véhicules blindés dans la capitale, la colère des manifestants est toujours palpable. La journée est marquée par des affrontements violents entre manifestants et policiers, dénombrant 225 blessés du côté des manifestants, dont deux éborgnés et une main arrachée, ainsi que 39 blessés du côté des policiers. (Libération, s. d.)

Un attentat terroriste a lieu sur le marché de Noël de Strasbourg le 11 décembre. Deux jours plus tard, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, appelle à la « responsabilité » et demande aux Gilets jaunes d'« être raisonnables samedi et de ne pas aller manifester ». Des théories du complot émergent sur les réseaux sociaux de la part de certains Gilets jaunes, notamment Maxime Nicolle, une figure médiatique du mouvement. Ces déclarations font polémique, celles-ci sous-entendant une supercherie fomentée par le gouvernement et visant à éloigner des Gilets jaunes l'attention des médias et du public afin d'affaiblir le mouvement. Le Président Macron déclare le lendemain au sommet européen de Bruxelles qu'il estime avoir « apporté une réponse » à la crise, et condamne les manifestations, affirmant que le « dialogue [...] ne se fait pas par l'occupation du domaine public et par des violences ». (Libération, s. d.)

L'acte V, du 15 décembre, semble être marqué par un recul notable de la participation aux manifestations. Cet acte voit émerger une nouvelle revendication politique : l'instauration

du référendum d'initiative citoyenne (RIC), présenté comme un outil démocratique qui permettrait aux citoyens de participer aux prises de décision politique concernant le pays. (Libération, s. d.)

Le 15 janvier 2019, Emmanuel Macron annonce le lancement d'un « grand débat national » qui consistera en une tournée du Président dans les communes de France, pendant deux mois, afin de dialoguer avec le peuple français. Le projet est largement couvert par les médias de grande écoute (Poels & Lefort, 2019), mais ne séduit ni les Gilets jaunes, ni l'opposition, qui perçoivent la démarche comme une « mascarade », un exercice de communication et une deuxième « campagne électorale déguisée » pour le Président. (Lepelletier, 2019) Considérant ce projet comme un faux débat et un monologue contrôlé par le gouvernement sur lequel ils ne pourront avoir aucune influence, les Gilets jaunes créent en parallèle une plateforme d'échanges virtuelle qu'ils dénomment ironiquement « le vrai débat ». (France Inter, 2019)

Au-delà du grand débat, il n'y aura plus de réponses politiques conséquentes apportées à la crise. Le gouvernement, considérant avoir cédé assez, se contentera de considérer la suite des manifestations comme exagérées et répondra par une répression policière qui fut à l'origine de nombreuses polémiques et fit débat au sein de l'opinion publique, notamment via les médias et personnalités politiques d'oppositions. Cette répression fit aussi émerger des inquiétudes de la part d'organismes internationaux comme le Conseil d'Europe, le parlement européen et l'ONU (Narlian, 2019), ou d'organismes non gouvernementaux comme Amnesty International qui dénonce un « usage excessif de la force » (Amnesty, 2018).

Le 23 janvier 2019, un groupe de Gilets jaunes annonce la création d'une liste aux élections européennes, portée par une des figures médiatiques du mouvement, l'aide-soignante Ingrid Levavasseur. Suite à de nombreuses opposition de la part des Gilets jaunes, allant jusqu'à des menaces, le projet est avorté.

À partir de là, les actes vont se poursuivre et provoquer plusieurs scandales et polémiques. La couverture médiatique va se maintenir pendant plusieurs mois et diminuer progressivement pour ne se concentrer que sur ces événements particuliers. Le mouvement va connaître une recrudescence à partir de janvier, puis un regain de mobilisation en mars 2019, notamment le 16 (acte XVIII), « marqué par une nouvelle flambée de violences à Paris, avec pillages et incendies sur les Champs-Élysées ». (AFP, 2019 c) Les manifestations du samedi se poursuivirent dans les mois qui suivirent malgré un essoufflement progressif de la mobilisation

et une couverture médiatique de plus en plus faible, pour finalement être provisoirement interrompues début 2020 par la crise sanitaire du Covid-19.

Le mouvement eut un retentissement international. Au-delà de l'attention médiatique qu'il porta sur la France, il entraîna une vague de mouvements contestataires arborant le gilet de sécurité partout dans le monde, et ce à des échelles plus ou moins grandes, avec parfois des modes d'action et des revendications différentes. Ces mouvements se rejoignent par un rejet de leur gouvernement et une demande de justice fiscale en général. En plus de la France, le mouvement se retrouve dans seize pays en Europe, et seize pays répartis dans le monde, dont une grande partie au Moyen-Orient. (Bayce, 2019)

2. Méthodologie

Dans un premier temps nous nous attarderons sur le premier objet de dissensus qui fut à l'origine du mouvement des Gilets jaunes : la loi sur la hausse de la taxe carburant. Nous verrons en effet que cette loi a créé ce que nous pouvons appeler une polémique au sein de l'espace public français et que cette polémique fut l'élément déclencheur de cette crise sociale. Nous nous attarderons sur les enjeux de cette polémique, ainsi que la dichotomie et la polarisation qui en résulta. Nous nous pencherons ensuite sur le caractère biaisé de cette dichotomie et sur ce qui en a fait un premier argument de disqualification utilisé à l'encontre des Gilets jaunes.

Ensuite, en nous référant à la presse en ligne, nous tenterons d'établir une synthèse globale reprenant les éléments qui ont été les plus couverts médiatiquement afin de relever les différents conflits qui ont illustré cette crise et les différentes polémiques qu'elle a pu susciter. Nous verrons que ces polémiques sont généralement de nature à disqualifier soit les Gilets jaunes, soit le gouvernement et s'inscrivent dans une lutte pour obtenir le soutien de l'opinion publique. Nous nous attarderons donc sur les événements qui ont pu disqualifier l'éthos des Gilets jaunes et les polémiques qui ont dégradé l'image de l'État. Puis nous nous pencherons sur le traitement de la crise, les reproches qui ont été faits à sa couverture médiatique et nous essaierons d'analyser le décalage qui s'est observé entre certains éléments du réel et cette couverture.

Enfin, nous procéderons à l'analyse d'une émission de débat télévisé opposant les deux positions antagonistes incarnées par cette crise, c'est-à-dire, les Gilets jaunes et le gouvernement. Nous essaierons de retrouver les éléments que nous avons abordés dans notre cadre théorique et notamment de relever les points et répondre aux questions suivantes :

- Comment le sujet est-il introduit par les journalistes ? Peut-on supposer un effet de cadrage ? ;
- Qui sont les intervenants ? ;
- Quelles images les partis tentent-ils de donner de la position adverse ? ;
- Comment les éthos respectifs se négocient-ils ? ;
- Relever les tentatives de disqualification ;
- Relever les tentatives de diabolisation ou d'étiquetage ;
- Relever comment le discours de l'un est inclus dans celui de l'autre par opposition ;
- Comment les orateurs se réapproprient et falsifient-ils le discours adverse ? ;
- Quelles dichotomies sont mises en avant dans l'échange discursif ? ;
- Relever les attaques *ad hominem/ad personam* ;
- Relever les manifestations du *pathos*, le recours à l'émotionnel ;
- Relever les champs lexicaux particuliers ;
- Relever les manifestations de violence verbale ;
- Sous quels principes sous-jacents le désaccord est-il fondé ? ;
- Analyser ce qui relève des systèmes de croyances, de normes et de valeurs transmises par les locuteurs ;
- Relève-t-il plutôt de l'exercice de délibération ou de l'éristique ? ;
- Peut-on considérer l'échange comme polémique ?

3. Analyse

3.1. Une polémique à l'origine de la crise

Tout d'abord, nous pouvons considérer que la crise des Gilets jaunes a débuté par une polémique. Comme nous l'avons vu — notamment avec l'exemple de l'étude d'Amossy que nous avons abordé sur les bonus en temps de crise sous Sarkozy — une décision politique peut être considérée comme étant intrinsèquement polémique dans la mesure où elle est contestée par une partie de la population dans la majorité des cas. Ce fut le cas pour la hausse des prix du carburant, que nous pouvons donc considérer comme une polémique en soi. Cette polémique se caractérise par une prise de position du gouvernement, qui entraîne une vive réaction d'opposition qu'incarne le mouvement. Le mouvement dans son discours désigne explicitement sa cible, Emmanuel Macron, désigné comme le « Président des riches » (Feertchak, 2018). D'un côté le gouvernement défend une thèse incarnée par une loi, qu'il justifie notamment en invoquant l'urgence climatique. De l'autre, les Gilets jaunes s'opposent à cette loi, la considérant comme hypocrite, socialement injuste et intenable financièrement. (Dassetto, 2018)

Cette nouvelle hausse de la taxe carbone est accompagnée de discours politiques qui « visent à culpabiliser le consommateur individuel en utilisant le grand argument de culpabilité contemporain qu'est l'atteinte à l'environnement ». (Dassetto, 2018) La question écologique étant de plus en plus présente dans l'opinion publique et la loi dont il est question étant censé faire partie du programme de transition énergétique, « ceux qui ne l'acceptent pas sont considérés comme des rétrogrades résistants à la transition écologique ». (Dassetto, 2018) Sans que nous ne puissions dire si cela fut le fruit d'une stratégie politique de disqualification ou la conséquence de stéréotypes touchant les classes sociales précaires, les Gilets jaunes furent donc directement affublés d'un *éthos préalable* d'individus rejetant l'effort écologique, par égoïsme ou climatoscepticisme.

Rapidement une dichotomie est alors mise en avant sur Internet et dans les médias entre « Gilets jaunes » et « écologistes » (Pouliquen, 2018). Cette dichotomie invoquée entre les deux termes, marqua le caractère hypothétiquement irréconciliable de ces deux référents et se traduisit par une polarisation du corps social en deux camps animés par des préoccupations a priori antagonistes : celle d'une population insensible aux enjeux écologiques, car préoccupée par son pouvoir d'achat, et opposée à une franche adverse de la population, plus aisée, et donc plus à même de payer certains produits plus cher pour répondre à la crise climatique. Le mouvement est en effet « décrit comme anti-écologiste et ses membres comme des individus refusant de faire un effort pour enrayer la hausse des émissions de gaz à effet de serre ». (Gaborit & Grémion, 2018) Cette polarisation est notamment incarnée par l'expression du Président « Fin du monde [ou] fin du mois ». (Rérolle, 2018) Dans un contexte de prise de conscience populaire des enjeux climatiques, un hashtag *#Sansmoile17novembre* apparut sur les réseaux sociaux les jours qui précédèrent la première manifestation du 17 novembre. Un hashtag qui symbolise cette polarisation :

« Bloquer les routes contre le carburant cher, samedi, ou participer à la grande marche pour le climat le 8 décembre ? Dans de nombreux témoignages qui fleurissent la Toile, on vous invite à choisir votre camp. C'est soit gilet jaune, soit *#sansmoile17novembre* ». (Pouliquen, 2018)

Les deux types de manifestations furent aussi comparés relativement à leur mode d'action et les débordements de violence qu'il y eut du côté des Gilets jaunes, ce qui favorisa par conséquent cette comparaison dichotomique qui semblait vouloir désigner un bon et un mauvais mouvement social : « Une division semble s'établir entre ceux qui luttent pacifiquement pour l'écologie et des Gilets jaunes violents indifférents à ces enjeux ». (Gaborit & Grémion, 2018)

Cependant, les choses sont dans la pratique bien plus complexes que ça, et si les Gilets jaunes rejettent ces taxes sur les carburants, ce n'est pas par indifférence pour la question écologique, mais parce qu'en plus d'être difficiles pour eux à supporter financièrement, ces taxes « apparaissent comme des mesurette partielles, injustes et en partie vaines, surtout si elles visent de manière indistincte les consommateurs individuels ». (Dassetto, 2018)

Une étude sociologique a été menée par le Centre Emile Durkheim (CNRS-Sciences Po Bordeaux) afin de mieux comprendre le mouvement social, en interrogeant les Gilets jaunes. En parallèle une étude du collectif *Quantité Critique* étudiait le profil des participants à la manifestation pour le climat. Les deux études comparées attestent bel et bien d'un écart en termes de catégories sociales : Les Gilets jaunes sont composés à 74 % de personnes considérées comme précaires, tandis que les manifestants pour le climat sont en majorité des personnes de classes moyenne ou supérieure. (Gaborit & Grémion, 2018) Cet écart de classes sociales peut en effet expliquer la différence des préoccupations. Cependant Magali Della Sudda, historienne et politiste ayant travaillé sur l'étude concernant les Gilets jaunes en explique « que les "Gilets jaunes" qui estiment que l'écologie n'est pas une priorité sont très minoritaires ». Elle ajoute : « L'argument des fins de mois contre la fin du monde est battu en brèche ». (Leclerc, 2018) En réalité, l'étude ne montre pas un « rejet des enjeux écologiques » de la part des Gilets jaunes, mais plutôt « une redéfinition des termes de la question » (Gaborit & Grémion, 2018). L'étude révèle que les Gilets jaunes semblent ouverts à l'effort écologique, mais dénoncent une écologie punitive qui vise à taxer les citoyens plutôt que des grandes entreprises comme Total, alors que l'abandon des services de transports publics de la France périphérique oblige les provinciaux à utiliser leur voiture. Plusieurs de leurs arguments, « construisent un discours, au-delà du rejet de la taxe carbone, qui pose les bases d'une écologie populaire ». (Gaborit & Grémion, 2018) En réalité, ils ne s'opposent pas à cette écologie, mais à une « impression d'être déconsidérés par un discours écologique dominant » (Gaborit & Grémion, 2018) qui les culpabilise sans prendre en compte leurs difficultés financières.

Nous pourrions donc considérer que l'opposition qui a été construite ici a consisté en une falsification de l'éthos et des valeurs des Gilets jaunes par ceux qui défendaient la hausse de la taxe sur le carburant. Nous retrouvons ici une caractéristique spécifique de la polémique, que nous avons évoquée avec Amossy, Brandt et Kerbrat-Orecchioni, dans ce procédé qui consiste à falsifier le discours de son opposant en lui prêtant des dires, des intentions et des opinions qui ne sont pas les siennes. Par cette falsification, les Gilets jaunes ont été englobés dans un *éthos préalable* disqualifiant qu'ils ont dû modifier en valorisant un *éthos discursif* par

leurs prises de paroles dans les médias ou dans le cadre d'études sociologiques, comprenant celle du Centre Emile Durkheim que nous avons mentionné.

Concernant la prise de parole dans les médias, nous pourrions prendre l'exemple de Maxime Nicolle qui fut l'un des premiers Gilets jaunes à prendre la parole sur les plateaux télévisés, notamment dans *L'Heure des Pros* sur *CNews* le 27 novembre 2018 et dans *La Grande Explication* sur *LCI* le 28 novembre. Dans les deux émissions, le gilet jaune — comme d'autres après lui — justifie son rejet de la loi polémique de façon pragmatique en explicitant le niveau de son revenu, les distances qu'il doit parcourir à des fins professionnelles, le prix que le carburant lui coûte, et les raisons pour lesquelles il n'a pas d'autre choix que d'utiliser sa voiture. Nous retrouvons ici, comme nous l'avons vu avec Boudon et Micheli, un raisonnement solide et empirique qui est avancé par l'orateur pour justifier non seulement le rejet de la taxe carbone, mais aussi une émotion, traduite ici par de la colère et de l'indignation.

Concernant les études sociologiques, ce sont les conclusions faites par les chercheurs, après avoir interrogé les Gilets jaunes, qui ont amené à la modification de cet *éthos préalable*. Gaborit et Gémion invitent cependant à mettre en perspective les réponses des Gilets jaunes à ces études avec le contexte d'une opinion publique favorable à l'écologie :

« La grande majorité des questionnaires a été administrée de novembre à janvier, à une époque où la présomption d'un mouvement anti-écologiste, véhiculée notamment par les médias et certains responsables politiques, était particulièrement présente [...] [ce qui] a pu entraîner la volonté de justifier un positionnement écologique visant à démentir cette représentation ». (Gaborit & Grémion, 2018)

Nous retrouvons ici l'idée, évoquée par Orkibi, qu'un mouvement social, afin de valoriser son image, peut à travers son *éthos discursif* prendre stratégiquement en compte ce qu'il suppose que son audience attend de lui.

Pour résumer, le désaccord qui incarnait cette première polémique n'était donc pas fondé sur un rejet de l'écologie, mais plutôt sur un principe sous-jacent relevant de la manière la plus juste de faire de l'écologie. C'est en refusant cette dichotomie que les Gilets jaunes ont donc forcé les observateurs à reconsidérer cette loi au-delà du prisme simpliste « c'est écologique donc c'est forcément bien ». Ils ont dès lors créé un nouveau débat relatif à la justice fiscale et à une transition écologique qui prend en compte les réalités sociales des citoyens. Un débat eut donc lieu quant à la légitimité de cette loi polémique, ainsi qu'à la façon d'envisager la transition écologique par le gouvernement de manière générale. Cette transition a donc aussi été abordée de façon plus précise et scientifique, au-delà des raccourcis qui en ont été faits en

caricaturant le mouvement. Nous pouvons dire que le débat qu'a suscité cette opposition a eu sans nul doute des propriétés heuristiques dans la mesure où il a amené ces deux mouvements contestataires à intégrer leurs enjeux mutuels dans leurs propres revendications, affinant chacun leur analyse des problèmes et comprenant tous deux que leur ennemi était commun. Il n'est donc pas étonnant de constater que ces deux luttes finirent par se rassembler à plusieurs reprises dans un même cortège, au nom de la « convergence des luttes », notamment lors de la manifestation du 21 septembre 2019 (Acte XLV) à Paris. Ces manifestations furent notamment portées par un slogan émergent, signifiant la dissolution de cette dichotomie préalable : « Fin du mois, fin du monde, même combat ! » (Gaborit & Grémion, 2018)

Nous pouvons considérer que cette polémique sur la taxe carburant trouve une fin dans la mesure où la hausse des taxes sur le carburant est provisoirement annulée par le gouvernement le 5 décembre 2018. Cependant la fin de cette polémique ne signe pas la fin de la crise qu'elle engendra, dans la mesure où les manifestants eurent le temps d'élargir leurs revendications à des changements plus radicaux, notamment parce que le gouvernement aurait mis trop longtemps à réagir, laissant le mouvement s'investir d'une mission plus radicale, voire révolutionnaire. Le journaliste du *Figaro*, Yves Thréard déplore dans un éditorial « Aux yeux d'une majorité de Gilets jaunes, c'est trop peu et trop tard » (Thréard, cité dans AFP, 2018 b). À ce stade le problème social du pays est considéré comme étant plus global et les mesures du gouvernement pour y répondre sont qualifiées tantôt de « mesurette » tantôt de « miettes » (Patrick Apel-Muller, cité dans AFP, 2018 b).

3.2. La polémique dans le traitement médiatique général de la crise

Selon une étude réalisée par l'institut national de l'audiovisuel français (INA) sur la médiatisation des Gilets jaunes entre novembre 2018 et mars 2019, le mouvement fut l'objet d'une médiatisation inédite. Les Gilets jaunes auraient en effet occupé pendant cette période plus de 20 % des sujets de journaux télévisés et plus de quatorze heures quotidiennes leur auraient été accordées sur les chaînes d'informations en continu lors des premiers week-ends entre l'acte I et l'acte VI. (INA, 2019)

Cette même étude se penche à la fois sur l'intensité de la couverture médiatique, mais aussi sur l'évolution du cadrage, et nous révèle les thématiques qui auraient été le plus mise en évidence pendant cette période par les journaux télévisés de TF1, France 2, France 3, M6 et Arte. À partir de novembre, les événements auraient principalement été cadrés sous le prisme des thématiques socio-économiques, comprenant les revendications des manifestants, et ce de façon décroissante jusqu'en janvier, où ces sujets sont alors très peu exposés, occultés en grande

partie par les sujets traitant des questions de sécurité. Ces questions seront à partir de janvier plutôt abordées dans le cadre du « grand débat national » organisé par Emmanuel Macron. Ce débat occupera un temps d'antenne considérable, occultant en grande partie les revendications des Gilets jaunes, étant considéré par le gouvernement et la classe médiatique comme étant la réponse apportée à ces revendications. En effet, à partir de décembre, la majorité du temps sera accordée aux débordements, dégradations de matériel et violences, provenant des policiers ou des Gilets jaunes. Ces sujets prendront quatre fois plus de temps d'antenne de novembre à décembre, ce que nous pouvons aisément mettre en lien avec les événements de l'Arc de Triomphe. Ces derniers sont en effet ceux qui ont attiré le plus d'attention de la part des médias. L'étude recense donc un pic pour les actes III et IV de début décembre, considérés comme les plus mouvementés, pour finalement redescendre vers un « suivi régulier, mais plus modeste » (INA, 2019) dans les semaines qui suivirent. La suite de la couverture médiatique sera plutôt axée vers la gestion du maintien de l'ordre et les violences policières qui seront à l'origine de plusieurs polémiques à mesure que des témoignages de blessés et des vidéos amateurs fleuriront sur la toile. Un nouveau pic de traitement est constaté en mars, principalement dû au regain de violences occasionné lors de l'acte XVIII du 16 mars 2019, qui eut notamment pour conséquence l'incendie du restaurant « Le Fouquet ». (INA, 2019)

Dans les sujets qui ont été les plus traités, au-delà de ces deux périodes de violences, nous retrouvons : la polémique sur l'emploi des armes dangereuses par les forces de l'ordre, la scène de l'ancien boxeur Christophe Dettinger qui s'en prend directement aux forces de l'ordre, l'affaire Geneviève Legay, victime de violences policières à Nice et gravement blessée à la tête, ainsi que les insultes à caractère antisémites proférées à l'encontre de la personnalité publique Alain Finkielkraut. (INA, 2019)

3.2.1. Polémiques mettant en cause les Gilets jaunes

Lorsque nous consultons les articles de presse en ligne relevant de ces événements phares de la crise, il est d'abord intéressant de constater qu'aucune des violences ou dégradations attribuées aux Gilets jaunes ne semblent être considérées comme des polémiques. En effet, si nous prenons par exemple les articles relatifs aux événements de l'Arc de Triomphe, aucun d'entre eux ne mentionne le terme polémique. Nous parlerons plutôt de « scandale », de « honte » (Sipos, 2018) ou d'évènement qui suscite l'« indignation » (Le Bailly, 2018). Nous nous attendions avant d'entamer cette étude à ce que l'assaut de l'Arc de Triomphe soit considéré comme la plus grande polémique de la crise, or il n'en est rien. Nous pensons que cela est plutôt juste et facilement explicable maintenant que nous avons défini clairement ce qu'était une polémique.

En effet, si nous nous fions aux définitions de la polémique apportées par Amossy et Kerbrat-Orecchioni, nous constatons que ces événements ne s'y retrouvent pas dans la mesure où une polémique implique que des orateurs s'attaquent à une cible et que cette cible soit attaquée parce qu'elle porte un discours ou une prise de position auquel ces orateurs s'opposent. Or dans ce cas précis, personne dans le camp des Gilets jaunes ne défend publiquement une position de violence en général ni ne défend les actes de dégradations de l'Arc de Triomphe. Il semble que ces violences soient attribuées à des « casseurs », mais que l'ensemble des intervenants médiatiques reconnaissent que les débordements et violences ne sont pas une prise de position des Gilets jaunes. À partir du moment où tous les Gilets jaunes qui prennent la parole condamnent ces actes et qu'il n'y a personne pour prendre publiquement position en faveur de ceux-ci, il n'y a pas de position à laquelle s'opposer. Ces actes semblent par conséquent considérés comme des délits attribués à des individus isolés et non pas considérés comme étant représentatifs du discours et des opinions des Gilets jaunes de manière générale. En ce qui concerne la violence engendrée par les manifestants, c'est seulement lorsque des Gilets jaunes semblent signifier par leur discours qu'ils excusent, souhaitent ou se réjouissent de cette violence, que les médias font alors de ces propos un événement dit « polémique ». Ce fut le cas notamment pour Maxime Nicolle qui déclara dans une vidéo publiée le 15 janvier 2019 sur Facebook : « On a bien rigolé pendant neuf semaines. Il serait peut-être temps de moins rigoler », repris notamment par LCI (LCI, 2019). Nous pouvons aussi évoquer le gilet jaune Christophe Chalénçon qui avait mentionné des paramilitaires « prêts à intervenir parce qu'ils veulent aussi faire tomber le pouvoir » (Chalénçon, cité dans CNEWS, 2019), ou encore Eric Drouet qui avait appelé « à un soulèvement sans précédent par tous les moyens utiles et nécessaires » (Drouet, cité dans Focraud, 2019).

La particularité du mouvement des Gilets jaunes est qu'il est spontané et désorganisé, ce qui implique qu'il n'a ni dirigeant ni responsable. Les Gilets jaunes qui s'expriment dans les médias, refuse par conséquent les titres de « leaders » qu'on leur porte, voire même celui de « porte-parole ». Les Gilets jaunes refusent d'être représentés, d'être dirigés, par manque de confiance aux dirigeants, d'où leur refus même que des Gilets jaunes se présentent aux listes européennes, comme nous l'avons évoqué. Les personnalités qui s'expriment dans les médias se présentent donc comme des « citoyens en colère » parmi les autres, et en cela il précise qu'il ne parle qu'en leur propre nom. Une telle configuration implique que les responsabilités sont difficiles à attribuer et que l'éthos du mouvement semble difficile à disqualifier autrement qu'en disqualifiant un par un l'éthos des individus séparément. C'est par conséquent, les discours et

les prises de position des gilets jaunes les plus médiatisés qui vont « faire polémique » plutôt que le mouvement dans son ensemble.

Nous observons en effet que les débordements qu'engendre le mouvement des Gilets jaunes sont — comme le mouvement en lui-même — rarement qualifiés de polémiques en soi. La polémique semble se porter sur des individus précis inclus dans ce mouvement et dont certaines prises de position sont considérées comme étant polémiques. Les médias évoquent alors une « personnalité polémique » comme c'est le cas pour Maxime Nicolle. Ce dernier fut considéré comme tel, en partie pour ses propos du 15 janvier, mais aussi pour ses positions complotistes concernant les attentats de Strasbourg (OBS, 2019) que nous avons évoqué plus haut, auxquels s'ajoutent des propos contre le sionisme, qu'il qualifia de « mafia », « raciste » et « dégueulasse » (AFP, 2019). En plus de ces propos, ce sont des « accointances » avec le Rassemblement national qui lui sont reprochées à lui et à Eric Drouet, notamment à la suite d'une étude de la fondation Jean Jaurès, qui aurait épluché leurs profils Facebook et révélé des éléments à caractère polémique de leurs passés numériques. (Fondation Jean Jaurès, 2019)

Nous pourrions considérer qu'en mettant la lumière sur les dérapages de ces personnages et les éléments de nature disqualifiante de leur profil, les médias pourraient avoir, par effet métonymique, un impact sur la représentation globale du mouvement dont ces personnages font partie, sans pour autant pouvoir définir si cela relève d'une stratégie de disqualification délibérée ou non. Il nous semble judicieux de nous demander en quoi une accointance avec le Rassemblement national de la part de Maxime Nicolle et Eric Drouet semble pertinente en matière d'information et semble justifier d'en publier un article dans la mesure où cette accointance représente une part considérable de l'électorat français. Il s'agit d'une information qui n'a rien d'exceptionnel de la part d'un citoyen français si ce n'est qu'elle aurait pour effet potentiel, comme nous l'avons vu dans notre cadre théorique, de disqualifier par effet d'étiquetage les individus concernés, comme semble être disqualifiée toute personnalité qui entre dans la sphère médiatique avec de telles accointances. Encore une fois, nous ne pouvons dire avec certitude s'il s'agit là d'une stratégie éditoriale de disqualification, voire de diabolisation, à l'égard de ces Gilets jaunes ou si les journalistes qui relaient cette information pensent sincèrement qu'elle témoigne d'une éventuelle menace notable.

Dans la même idée, nous pouvons nous pencher sur l'épisode de l'ex-boxeur Christophe Dettinger qui avait attaqué des policiers à coups de poing, et dont la séquence filmée avait eu une grande portée médiatique en janvier 2019 (Poels & Lefort, 2019). Là non plus, la séquence n'est jamais présentée comme étant polémique, mais plutôt comme étant une

« affaire » (Décugis & Pham-Lê, 2019) en tant qu'elle représente une action délictueuse et non une prise de position, une thèse ou une opinion défendue, d'autant plus que l'accusé publia, directement après les faits, une vidéo sur Internet afin d'exprimer ses regrets.

Ce sont les positions prises ensuite à l'égard de cette affaire qui seront qualifiées de polémiques, et notamment la cagnotte en ligne *Leetchi* qui avait été organisée quelques jours plus tard pour soutenir l'ex-boxeur et l'aider à payer ses frais d'avocat. Par la création de cette cagnotte, qui accumula plus de 115 000 € dès les premières 24 heures, une partie des citoyens, supposés gilets jaunes, exprimèrent leur soutien à Christophe Dettinger, ce qui pour une partie de l'opinion constituait *a fortiori* un soutien à ses actions délictueuses. De ce soutien naquit une polémique et un débat quant à la légitimité d'une telle cagnotte, que le site *Leetchi* dût finalement bloquer suite à des pressions des syndicats de policiers qui estimaient qu'il s'agissait d'une « prime à casser du flic ». (Berrod, 2019)

En résumé, ce ne sont jamais les violences et les dégradations matérielles qui sont considérées comme polémiques, mais plutôt les discours et les prises de positions qui semblent les valoriser ou les favoriser. En ce sens, l'attribution du terme polémique par les journalistes est assez conforme à la définition que nous en avons faite.

3.2.2. *Polémiques mettant en cause le gouvernement*

À l'inverse, c'est pour ce qui relève de la gestion de la crise par le ministère de l'Intérieur, et en particulier le maintien de l'ordre lors des manifestations que de nombreuses polémiques, désignées comme telles dans la presse, éclatèrent dans l'espace public.

C'est principalement les violences de la part des forces de l'ordre qui créeront la polémique, au fur et à mesure que des témoignages, des photos de blessés et des vidéos de bavures policières émergeront sur les réseaux sociaux.

Des vidéos émergeront au fil des actes, montrant ce qui sera considéré comme des violences policières, et posant la question du rôle des gendarmes, policiers et agents de la BAC dans ces manifestations. Début décembre, une vidéo fait polémique montrant des Gilets jaunes qui s'étaient réfugiés dans un Burger King pour éviter les gaz lacrymogènes, s'y faire matraqués au sol par des CRS alors qu'ils ne semblaient pas représenter un quelconque danger. Les témoins parlent d'actes « hyper violent[s] », d'une scène « choquant[e] et anormal[e] », de « passage à tabac » et de « punition » (Fournier, 2019). Plusieurs vidéos de la même nature déclenchèrent des polémiques au fil des manifestations, construisant une polémique globale sur un usage illégitime de la force légitime et une répression policière abusive. Dans cette

polémique s'inscrit notamment un débat sur l'utilisation des grenades LBD, considérées comme des armes de guerre, interdites dans plusieurs pays européens, et accusées d'être à l'origine de plusieurs blessures graves et parfois irréversibles sur les manifestants (perte d'un œil ou main arrachée). (Roche, 2019) Le Conseil de l'Europe avait d'ailleurs demandé une suspension de « l'usage du LBD dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre » soulignant que cet usage allait à l'encontre du respect des droits de l'Homme. (Public Sénat, 2019) Le gouvernement et principalement le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, défendit sa gestion de la crise en mettant en évidence la violence des manifestants plutôt que celle des policiers, et en niant cette dernière notamment lorsqu'il dit n'avoir « naturellement [...] jamais vu un policier ou un gendarme attaquer un manifestant ou attaquer un journaliste ». Ce type de réponses vaudra au gouvernement l'accusation de « déni » et de « mensonge d'État » par certains observateurs. (Roche, 2019). Nous observons que le principe sous-jacent qui fonde le désaccord dans cette polémique concerne la notion de violence légitime. Alors que l'opposition s'insurge contre cette violence considérée comme exagérée et donc illégitime, Christophe Castaner considère qu'aucun policier n'a « attaqué des Gilets jaunes », mais qu'ils ont plutôt recouru à des « moyens de défense de la République » qu'il considère donc comme légitimes. Il ajoute que les policiers « ont su agir avec proportionnalité [...] [et qu']ils ont fait preuve d'un grand professionnalisme ». (Rozan, 2019) Nous constatons, de plus, qu'il y a un choc entre deux thèses antagonistes concernant l'origine de la violence dans les manifestations. De manière générale, le gouvernement et ceux qui le défendent, mettront en évidence la violence des manifestants et « casseurs », Gilets jaunes ou non, pour justifier la violence des policiers comme logique de maintien de l'ordre. Leurs adversaires, considéreront au contraire que ce sont les policiers qui sont à l'origine de cette violence, d'abord parce qu'ils sont eux même violents et abusent de la violence légitime octroyée par leur statut, mais aussi parce que la façon dont le maintien de l'ordre est organisé augmenterait les frustrations, les tensions et *a fortiori* les réponses violentes des manifestants (par exemple, le fait de bloquer les manifestants sur une place et ensuite les « gazer »). Les adversaires ne semblent donc même plus s'accorder sur ce qui est réel, et ce désaccord est favorisé par la confusion générale que génèrent de telles manifestations. Une confusion qui permet des interprétations multiples des événements.

Une des premières polémiques relatives à ces violences concerne une vidéo postée sur le réseau social Twitter dans laquelle nous pouvons voir une arrestation ayant eu lieu dans le contexte des manifestations de lycéens à Mantes-La-Jolie. Dans cette vidéo rapidement devenue virale, les étudiants sont alignés à genoux et les mains derrière la tête tandis que le policier qui

prend la vidéo dit d'un ton moqueur « Voilà une classe qui se tient bien ». (Bloch, 2018) La vidéo suscita l'indignation, notamment auprès des personnalités politiques de gauche. Benoît Hamon partagea la vidéo en commentant « Glaçant. Inadmissible. [...] Mais que cherche le pouvoir sinon la colère en retour ? », à l'instar du député Benoit Cockerell qui commente « C'est où ? [...] en France, sous #Macron », exprimant par cette question rhétorique, le sentiment que la scène ne donnait pas l'impression de se passer en France, sous-entendu en démocratie. Il mentionne une « violence inacceptable et humiliante ». (Bloch, 2018) La conseillère de Paris et coordinatrice du Parti de gauche ajoute : « Cette scène est indigne de la République ! On se croirait en dictature militaire ». (Delafoi, 2018) tandis que l'ex-députée Cécile Duflot s'indigne : « ce qui s'est passé [...] est simplement intolérable ». Des personnalités politiques de droite répondirent à cette polémique en soutenant les policiers, mettant en avant les violences dont les lycéens s'étaient rendus coupables avant la scène filmée. Ce fut le cas de l'ancienne membre du parti Les Républicains, Virginie Calmels, qui répondit directement à Cécile Duflot sur twitter : « Nous ne vivons pas ds le même monde @CécileDuflot! [...] comment pouvez-vous ne pas saluer cet exemple de maintien de l'ordre réussi et y voir l'“intolérable“ ? » (Bloch, 2018) Cet échange polémique, au-delà des marqueurs axiologiques et diabolisations fascisantes qu'il présente, traduit une opposition de l'indignation basée sur des subjectivités opposées, comme nous l'avons vu avec Fogelin et Angenot, et qui amènent les adversaires à se percevoir mutuellement comme étant irrationnels. À propos d'un même évènement, des gens portent des regards complètement opposés : certains s'indignent face à la violence dont les lycéens sont victimes et en oublient les faits qui précèdent, d'autres semblent être beaucoup plus indignés par la violence des lycéens et considèrent l'image comme normale, voir souhaitable en tant qu'elle relève du maintien de l'ordre. Cette opposition illustrera la plupart des polémiques concernant les violences policières dans les manifestations des Gilets jaunes : quand les uns s'inquiètent de violences policières, les autres s'inquiètent pour l'ordre public, et une dichotomie se crée entre « répression » et « maintien de l'ordre ».

Nous pouvons aussi mentionner les évènements qui ont eu lieu à Nice le 23 mars. Ce jour-là, une charge policière occasionna la chute d'une manifestante de 73 ans qui fut gravement blessée à la tête. Plusieurs comptes rendus confirmèrent des excès de violences, reconnus par des membres de la gendarmerie qui ne comprirent pas les ordres de leur hiérarchie, évoquant des « ordres reçus disproportionnés face à la menace (foule calme) » (Chapuis & Fischer, 2019) Plusieurs témoins communiquèrent au journal *Le Monde* témoignant que « l'ambiance était très tranquille » et évoquant une « force de la réponse [...] presque criminelle » face à un groupe

« composé essentiellement de femmes et de personnes âgées, sans casse, sans projectiles ». (Chapuis & Fischer, 2019) Pourtant, le procureur de la République de Nice avait affirmé, deux jours après les faits, que la chute de Geneviève Legay « n'avait pas été provoquée par un policier » (Chapuis & Fischer, 2019) tandis que cette dernière, une fois en état de communiquer, expliqua avoir reçu un coup de matraque sur la tête. Au-delà de la violence des policiers considérée comme illégitime, cette affaire fit aussi polémique par la multiplicité des informations contradictoires livrées par les autorités et pour des suspicions de conflit d'intérêts suscitées par le média d'opposition Médiapart qui révéla que « la policière en charge de l'enquête sur les blessures graves de Geneviève Legay » était « la compagne du commissaire chargé du maintien de l'ordre » (CNews, 2019 *b*) au moment des faits.

Si ces événements sont collectivement considérés comme relevant de la polémique, c'est parce que contrairement aux actes des « casseurs » ou des Gilets jaunes violents, il ne s'agit plus de délits à responsabilités individuelles, mais d'évènements qui remettent en cause l'État et mettent en lumière ses défaillances et/ou ses dérives. En ce sens, nous pouvons considérer qu'ils sont le résultat d'une prise de position et de décision dont la responsabilité est directement imputable à des individus qui assument et défendent ces positions, en utilisant des arguments qui relèvent majoritairement du maintien de la sécurité et de l'illégitimité des Gilets jaunes. De plus, ces événements, parce qu'ils mettent l'État et le gouvernement en cause, sont considérés par la presse et l'opinion publique comme relevant d'enjeux concernant l'ensemble de la population et donc comme étant d'intérêt public. Or, nous l'avons vu cette notion d'intérêt public est une composante de la polémique, et qui ne concerne pas les délits constatés du côté des Gilets jaunes qui eux relèvent plutôt du fait divers.

Ces polémiques vont amener des orateurs à disqualifier le gouvernement et le Président, dans leurs positions et dans leurs valeurs, les accusant d'être malhonnêtes et autoritaires, après les avoir accusés d'être corrompus ou déconnectés de la réalité à propos des enjeux socio-économiques. Le gouvernement pour répondre à ces polémiques cherchera à minimiser les violences dont il est accusé et à diaboliser le mouvement à travers sa communication, le présentant comme dangereux afin de justifier les actions de la police.

Le 16 janvier 2019, le gouvernement annonce la proposition d'une loi « anticasseurs », qui fut à l'origine d'une importante polémique, jusqu'au sein même de l'exécutif, considérée par ses opposants comme une atteinte au droit de manifester et une dérive antidémocratique. (Gabriel, 2019) Cette loi fait précisément polémique parce qu'un de ses articles aurait permis aux autorités administratives d'empêcher un individu de manifester *a priori*, au nom d'une

présomption de menace, présomption de futur comportement violent. Les opposants à ce projet de loi sont nombreux et accusent le gouvernement de vouloir « attenter aux libertés publiques constitutionnellement garanties, notamment, la liberté de manifester, composante essentielle de la liberté d'expression ». (Gabriel, 2019) Le Président de la Ligue des droits de l'Homme, Malik Salemkour, évoque « une dérive du pouvoir très inquiétante ». (Gabriel, 2019) Le texte de loi a suscité la polémique au sein de l'Assemblée nationale, même parmi les députés LREM dont certains s'y sont fermement opposés. La réaction du député Charles de Courson a suscité l'attention des médias, en tant qu'il exprime sa désapprobation avec passion : « Mais ou sommes nous, mes chers collègues ? Mais c'est la dérive complète ! On se croit revenu sous le régime de Vichy ! Réveillez-vous ! [...] C'est une pure folie que de voter ce texte ! Une pure folie ! » Dans ce discours, Charles de Courson marque son opposition par son ton déclamatoire et empreint de passion. Il interpelle ses opposants en sous-entendant qu'ils auraient perdu la raison, et a recours à des références au fascisme pour disqualifier leur prise de position. Cette référence s'accompagne d'une forme de huée désapprobatrice de la part de l'assemblée qui semble juger cette comparaison comme exagérée et facile, tandis qu'une dame accuse le député de « faire du violon ». Cet exemple nous montre que l'omniprésence de l'étiquetage extrême et diabolisant dans les discours polémiques et politiques amène cet argument du fascisme à ne plus être pris au sérieux, et ce même quand un orateur manifeste de réelles inquiétudes et que celles-ci sont fondées¹. Nous retrouvons un autre trait propre au discours polémique, que nous avons abordé, en tant qu'il s'approprie le discours de ses opposants et le déforme avec un ton ironique afin de le disqualifier : « Voilà ! Vous êtes présumé à être résistant donc on vous met en taule ! ». (Gabriel, 2019) Notons que l'article polémique dont il est question fut finalement censuré par le conseil constitutionnel et retiré du texte de loi. (Clavel, 2019)

Après l'acte XVIII du 16 mars qui avait occasionné un retour des violences et des dégradations à Paris, le Président annonça un recours à une mobilisation de sentinelles pour assurer le maintien de l'ordre, ce qui déclencha une polémique. Plusieurs personnalités et médias évoquèrent une « dérive autoritaire » (Pasteur, 2019). Cette polémique fut notamment

¹ Ce qui nous permet de penser les inquiétudes de Charles de Courson comme étant réelles – et donc ne relevant pas d'une stratégie discursive malhonnête - est le fait qu'il fondit en larmes lors d'une interview accordée à Quotidien sur le sujet, expliquant que son père avait été victime du régime de Vichy, proscrit et « qualifié de terroriste alors qu'il était un patriote » (Huffpost, 2019). Ce qui nous permet de penser ces inquiétudes comme étant fondées est le fait qu'elles soient partagées, comme nous l'avons mentionné, par des organismes politiques neutres qui n'ont pas pour nature de polémiquer.

alimentée par l'intervention publique du général Bruno Leray, gouverneur militaire de Paris, qui déclara à France Info, pouvoir « aller jusqu'à l'ouverture du feu » pour contrer les menaces. Cette affaire fut à l'origine d'un échange polémique par média interposé entre, d'un côté, le député Jean-Luc Mélenchon et de l'autre, le Premier ministre et le Président. Le député France insoumise publia un courrier dans lequel il demande à Edouard Philippe de venir « s'expliquer devant la représentation nationale » en déclarant sa prise de décision comme étant « aussi aventureuse que périlleuse pour l'unité de la République ». (France Info, 2019) Les membres du gouvernement tentèrent rapidement de calmer la polémique au Conseil européen en expliquant que les militaires n'étaient là que pour protéger contre le terrorisme et ne seraient « en aucun cas en contact avec les manifestants » (AFP, 2019 b). Le Premier ministre cibra implicitement Jean Luc Mélenchon en déclarant : « Ceux qui jouent à se faire peur ou à faire peur à certains ont tort » (AFP & Reuters, 2019) Le Président ajouta en réponse au député, qu'il avait vu « beaucoup de mauvaise foi, beaucoup d'approximations et beaucoup de faux débats ». (Reuters, 2019) Cet échange est polémique, car, bien qu'il s'exprime dans un registre discursif officiel et dépourvu de violence ou de passion, il est marqué par des procédés de disqualification, d'un côté de la part de Jean-Luc Mélenchon qui diabolise le gouvernement en le présentant comme dangereux, de l'autre, de la part de ses deux adversaires qui sous-entendent de sa part une malhonnêteté animée par un désir d'attiser la crainte à des fins politiques.

Au-delà des violences policières et des décisions politiques qui sont prises, c'est aussi par leur discours que les représentants de l'État ont suscité des polémiques à plusieurs reprises lors de prises de parole qui leur valut d'être accusés de mentir, de mépriser les citoyens ou de chercher à décrédibiliser le mouvement. Nous pouvons mentionner l'allocution d'Emmanuel Macron à l'égard Geneviève Legay : « Je lui souhaite un prompt rétablissement, et peut-être une forme de sagesse ». (Blavignat, 2019). Cette phrase, jugée méprisante, fit polémique et déclencha de vives réactions, notamment de la part de l'avocate de la famille qui qualifia ses propos de « grossiers et indéclicats » et ajouta « que nos aînés ont le droit d'exprimer leurs opinions politiques ». (Blavignat, 2019) Jean-Luc Mélenchon lui répondit dans un tweet empreint de marqueurs axiologiques, disqualifiant l'éthos du Président : « Vous auriez beaucoup à apprendre d'elle. Elle milite pour le bien des autres. Et vous, vous la frappez au nom de quoi ? » (Blavignat, 2019) Geneviève Legay répondit au Président au micro de *France Bleu Azur*, estimant que « Macron n'est pas un exemple de sagesse, mais plutôt de mépris et de violence » et qualifiant sa réponse d'« autoritaire » (Atlantico, 2019)

Emmanuel Macron est d'ailleurs réputé pour ses « petites phrases » perçues comme du mépris à l'égard du peuple français. Avant la crise, des appellations comme « Gaulois réfractaires » ou « gens qui ne sont rien » avaient déjà fait polémiques, attisé la colère et inspiré plusieurs slogans aux futurs manifestants. (CNews, 2019 *c*) Pendant le grand débat national, le Président, qui s'était engagé peu de temps auparavant à faire attention à ses « petites phrases », avait déclaré sur un ton ironique, à propos des Gilets jaunes qui s'exprimaient dans les médias : « Jojo avec un gilet jaune a le même statut qu'un ministre ou un député ! » (Huffpost, 2019 *b*) Cette réflexion, sous-entendant que la parole des Gilets jaunes n'était pas légitime pour des raisons de diplômes ou de statut socioprofessionnels, suscita de vives réactions, lui reprochant d'avouer à demi-mot sa haine du petit peuple, son mépris pour l'opinion des citoyens, et *a fortiori* sa nature antidémocrate. (Huffpost, 2019 *b*) Dans le même registre, de ce que Bourdieu aurait qualifié de « racisme de l'intelligence », le Président s'exprima à l'égard de Christophe Dettinger, et plus précisément de la vidéo d'excuse que ce dernier publia après ses méfaits : « Il a été briefé [...] Ça se voit ! Le type, il n'a pas les mots d'un gitan. Il n'a pas les mots d'un boxeur gitan ». (Nadau, 2019)

C'est aussi pour des cas de mensonges avérés que les représentants de l'État déclenchèrent la polémique. Nous pouvons évoquer Benjamin Griveaux, le porte-parole du gouvernement, qui, lors du scandale relatif à l'agression verbale d'Alain Finkielkraut en marge d'une manifestation, déclara que des Gilets jaunes avaient insulté ce dernier de « sale juif ». Ce qui était faux, comme l'a confirmé lui-même Alain Finkielkraut. Benjamin Griveaux fut alors accusé d'inventer ses éléments pour disqualifier les Gilets jaunes. (Pezet, 2019)

Enfin, c'est le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner qui fut à l'origine d'une autre polémique relative à sa communication. Le 1^{er} mai 2019, des manifestations de Gilets jaunes eurent lieu à l'occasion de la fête du Travail, et celle-ci fut à l'origine d'un mouvement de foule aux abords de l'hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris. Les manifestants s'approchèrent de l'hôpital pour éviter les gaz lacrymogènes, avant d'être poursuivis par les forces de l'ordre et de tenter de se réfugier dans le bâtiment, ce qui donna lieu à un mouvement de foule à l'entrée du service de réanimation, que le personnel soignant refusa d'ouvrir pour préserver les patients. (Nadau, 2019 *b*) Plus tard dans la journée, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, prend la parole et déclare « des gens ont attaqué un hôpital ». Il insista sur Twitter : « On a attaqué un hôpital. On a agressé son personnel soignant. Et on a blessé un policier mobilisé pour le protéger ». Les médias relaient ses propos dans un premier temps

et mentionnent une « intrusion violente ». C'est seulement plus tard dans la soirée que des témoignages et des vidéos affluèrent et vinrent nuancer cette version, pour que la thèse de l'« attaque » soit finalement complètement réfutée, notamment par les infirmiers présents sur place qui tempérèrent la thèse d'une « intrusion violente » et déclarèrent « ne pas s'être sentis en danger » (Eutrope, 2019). L'affaire fit polémique et mit la sincérité et la partialité du ministre de l'Intérieur en cause. Ses déclarations furent qualifiées de « “fake news” française » et plusieurs personnes demandèrent sa démission. (LePoint, 2019) Cette polémique jeta aussi le blâme sur une partie des médias qui relayèrent rapidement cette version, à charge contre les Gilets jaunes, sans vérifier sa conformité à la réalité.

3.2.3. *Polémiques mettant en cause les médias*

Plusieurs journalistes ont commis une erreur le 1^{er} mai, en relayant les fausses informations du ministre de l'Intérieur, et furent aussi pointés du doigt dans cette affaire. Certains d'entre eux furent interrogés par l'INA (Eutrope, 2019) dans le cadre de ces événements et reconnurent certaines erreurs que peut induire la routine du travail journalistique. Le directeur adjoint de la rédaction de BFM TV leur révéla avoir repris les informations de Christophe Castaner, recoupées avec quelques sources officielles qui semblaient toutes donner la même version, mentionnant une « intrusion violente ». Ils relayèrent donc les informations en ces termes, sans avoir eu d'éléments contradictoires provenant de journalistes présents sur le terrain. (Eutrope, 2019)

Nous retrouvons ici le concept de « définisseur primaire » de Hall que nous avons évoqué. Les journalistes se fient principalement aux informations de sources officielles, incarnées en partie par le ministère de l'Intérieur, ce qui eut pour conséquence que la couverture médiatique des Gilets jaunes soit en partie réalisée sous le prisme de ces sources. Dans ce cas-ci, le processus est flagrant, dans le sens où il s'agit de faits clairement non conformes à la réalité. Mais de manière plus générale, cela nous permet de supposer que les médias auraient pu être biaisés en se fiant à des sources officielles comme le ministre de l'Intérieur dont la partialité a plusieurs fois été mise en doute au long de la crise. C'est ce que nous verrons au sujet des violences policières.

Cet événement nous laisse supposer qu'il existe une forme de lutte entre les Gilets jaunes et le gouvernement concernant l'interprétation des images et des faits. À propos de la polémique relative aux incidents à la Pitié-Salpêtrière, le journaliste du *Républicain Lorrain*, Michel Klekowicki se prononça dans ce sens :

« C'est une véritable guerre de l'image qui s'est engagée [...] à laquelle se livre Gilets jaunes et gouvernement. [...] Plus qu'une anecdote, cette double lecture est le symptôme de l'immense fossé séparant désormais la rue et l'État ». (Klekowicki, cité dans LePoint, 2019)

C'est également ce qui se serait en partie passé concernant les violences policières. Les Gilets jaunes, soutenus par une partie de l'opinion publique et certains médias d'opposition comme *Médiapart*, accusèrent les médias de grande écoute de cadrer les événements principalement sur les violences provenant des manifestants tout en négligeant la question des violences policières, n'abordant clairement ce sujet que tardivement dans la crise. Ces constats firent du traitement médiatique de la crise un sujet polémique, traduit notamment sur les réseaux sociaux où dans certains échanges entre les manifestants et les journalistes. (Gramaglia & Le Penec, 2019)

L'historien des cultures visuelles, Andrée Ghuntert, valide ces considérations et observe que la majeure partie des médias d'information de masse ont « adopté le point de vue du pouvoir » en employant un cadrage centré sur les violences imputables aux manifestants tout en occultant les exactions policières. Or, selon lui, « une telle divergence avec le réel ne peut pas résister longtemps à la contre-information alimentée [...] par divers canaux alternatifs habituellement peu visibles (Brut, Le Média, RT France, [...]) » (Ghuntert, 2019).

Ghuntert analyse cette prise en considération tardive des violences policières dans les médias de grande écoute. (2019 *b*) et évoque ce qui semble confirmer la théorie de Hall sur l'influence décisive des définisseurs primaires dans le cadrage des médias :

« La police est la principale source d'information des médias en matière de gestion de l'espace public. La fourberie de la dissimulation organisée par les pouvoirs publics, qui sont à la fois juge et partie, reste difficile à penser pour des journalistes qui ont affaire quotidiennement à des sources dont ils dépendent étroitement ». (Ghuntert, 2019 *b*)

Ghuntert mentionne pour exemple le journal *Libération*, et explique que quand celui-ci finit par publier un dossier de six pages sur le sujet, ce dernier fut traité en reprenant « le schéma produit par le ministère de l'Intérieur » (Ghuntert, 2019 *b*). Ce schéma induit un certain prisme qui est notamment celui de la « réponse proportionnée », idée défendue par Christophe Castaner qui refusait que l'on parle de « violences policières » et dit qu'il « n'accepte pas cette expression ». (Ghuntert, 2019 *b*)

Le sociologue Mathieu Rigouste observe le même constat. Selon lui, lorsque les violences policières sont évoquées dans la presse, elles sont généralement abordées « sous le mode de la bavure, de l'exception, de l'accident, du dérapage » (Rigouste, cité dans Bajou,

2019), mais rarement considérées comme phénomène systémique dans une réflexion sur le système politique et social. Pour expliquer en partie ces observations, il émet une théorie relative à la dépendance de certains médias de masse à des intérêts privés, comme nous l'avons abordé avec Le Grignou et Neveu :

« Les violences policières montrent la profondeur, l'essence de ce qu'est l'État et sa forme de pouvoir : sa possibilité de matraquer les corps, de mutiler en toute impunité. Les médias qui sont tenus par des industriels de l'armement, ou du capital financier n'ont aucun intérêt à laisser véhiculer des récits, des discours, des imaginaires qui permettent de rompre avec ça. C'est ça qui rend difficile le travail des journalistes ». (Rigouste, cité dans Bajou, 2019)

Dans la mesure où les médias traditionnels firent défaut à ce sujet, André Ghuntert observe que ce sont les réseaux sociaux qui permirent de donner une visibilité au sujet en servant de « seul canal véhiculant les preuves des exactions policières » (Ghuntert, 2019 *c*) en permettant la circulation de vidéos prises sur le terrain et « produites par divers acteurs : militants, témoins occasionnels, [...] journalistes » (Ghuntert, 2019). Pour ces raisons, il estime que cette crise politique s'est accompagnée d'une « crise majeure de l'information » dans laquelle « les médias faibles ont devancé les médias forts » (Ghuntert, 2019 *c*) :

« Ce pouvoir de révélation des médias faibles n'existe que parce que les grands médias, eux, n'ont pas restitué de façon impartiale, comme ils en revendiquent la mission, ce volet pourtant terriblement visible du conflit social ». (Ghuntert, 2019 *c*)

La journaliste de Médiapart, Eloïse Bajou, observe également ce rôle déterminant qu'eurent les réseaux sociaux lors de cette crise, d'abord comme « outil d'organisation » qui favorisa sa mobilisation, ensuite comme relais de l'information grâce aux « moyens légers de tournage et de diffusion en direct » (Bajou, 2019)

Comme média « faible » ayant eu un rôle important, nous pouvons mentionner Brut, « média social au 250 millions de vues par mois » (Bajou), dont le journaliste Rémy Buisine, se rendit sur les manifestations pour couvrir les manifestations par le biais de Lives Facebook, filmés avec son téléphone portable. Il explique à Médiapart : « La question des violences policières a été abordée dès le début du mouvement parce que ça se passait sous nos yeux » (Buisine, cité dans Bajou, 2019). Il constata en effet, dès les premières manifestations, une « disproportion dans la riposte des forces de l'ordre, avec un usage massif du LBD provoquant des blessés graves en dehors de tout point de tension ou d'affrontements directs ». (Buisine, cité dans Bajou, 2019) Selon lui, ce qui lui vaut le succès et la confiance accordées par son audience, c'est notamment son format : le fait de filmer en direct et de « traite[r] l'évènement en continuité » (Buisine, cité dans Bajou), sans sélection, fragmentation ou montage des images.

Cette mise en lumière fut aussi permise grâce au journaliste et spécialiste des violences policières, David Dufresne, qui recensa sur son compte twitter tous les cas de violences policières. Un travail « clinique et factuel » (Bajou, 2019) qui lui valut de recevoir le grand prix du journalisme 2019, lors de la réception duquel il évoque une « omerta ahurissante » de la part des médias traditionnels. David Dufresne fut l'un des premiers à intervenir sur les plateaux télévisés pour mettre en lumière ce problème. Il dénonce un usage disproportionné de la force légitime et estime que « ce n'est plus du maintien de l'ordre, c'est une répression massive » (Dufresne, dans Narlian, 2019) Il souligne son argumentaire en précisant : « la police a blessé en quelques mois autant de manifestants qu'en vingt ans ». ² (Dufresne, dans Narlian, 2019)

C'est le 14 mai (six mois après le début des manifestations), que le journal *Le Monde* « admet en Une l'existence des "violences policières" » (Gunthert, 2019 c) Selon Gunthert, il s'agit d'un « tournant » décisif dans la guerre des images qui oppose les Gilets jaunes et les membres du gouvernement, en tant qu'il met le sujet sur la table et force ces derniers à le considérer alors qu'ils avaient préféré jusqu'alors « dénon[cer] "l'ultra-violence" des manifestants et ni[er] l'existence des violences policières ». (Ghundert, 2019 c)

Le chercheur à l'institut des relations internationales et stratégiques (IRIS), Yannik Dumont Barron, s'est penché sur le cas des vidéos qui circulaient pendant la crise des Gilets jaunes et évoque aussi cette idée de guerre de l'image que lui dénomme « guerre de l'attention » (2019). Selon lui, les images ont un réel pouvoir symbolique dans des contextes comme celui-ci et sont devenues presque plus importantes que les faits qu'elles présentent. Elles se « prêtent à des usages largement stratégiques » (Dumont Barron, 2019) pour chacun des deux camps, d'autant plus que la façon de les contextualiser permettrait de leur faire dire des choses différentes, voire opposées. Les deux parties adverses sont donc amenées à se disputer l'interprétation de ces images, comme nous l'avons vu avec les incidents du 1^{er} Mai.

Selon lui, si les vidéos de violences policières affluent sur les réseaux sociaux, c'est aussi, dans cette logique stratégique dans la mesure où cela permettrait de susciter l'indignation à l'encontre du gouvernement, ainsi que de présenter les Gilets jaunes comme les victimes non violentes qui se font gazer et violenter. L'exemple de Jérôme Rodrigues, figure médiatique du mouvement, est selon lui révélateur en ce sens. Ce dernier perdit un œil à cause du tir d'un

² Afin de permettre au lecteur de prendre connaissance de ce que cela représente concrètement, il convient de préciser que Dufresne a recensé, sur les six premiers mois de manifestations, « 600 personnes blessées » dont « 284 visages meurtris », « 24 éborgnés [et] 5 personnes dont la main a été arrachée » (Bajou, 2019)

policier et la vidéo de cet incident fut largement diffusée sur les réseaux sociaux. Par le biais de cette image, Jérôme Rodrigues exposa publiquement sa souffrance jusqu'à devenir « une sorte de martyr et de héros », une forme d'icône symbolique de la violence exercée sur les Gilets jaunes. (Dumont Barron, 2019)

Cette guerre de l'image est donc une affaire de représentation de soi et de ses opposants qui viserait à persuader une audience. Nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une négociation de l'éthos, en ceci que les deux camps essaient de s'attribuer mutuellement des images dévalorisantes tout en se présentant eux-mêmes de façon valorisante :

« L'enjeu, c'est ce que j'appelle la guerre de l'attention, c'est-à-dire de capter des minutes de cerveau humain pour leur montrer vos victimes ou leurs victimes, leur brutalité ou vos brutalités ». (Dumont Barron, 2019)

Dumont Barron ajoute enfin que la surexposition de ces images violentes, accentuant la disqualification et la diabolisation mutuelle, en tant qu'elle accroît le sentiment que la partie adverse est violente, pourrait contribuer à « accentuer la séparation » et renforcer la polarisation du corps social : D'un côté elle augmente le sentiment d'injustice et d'indignation à l'égard du gouvernement, justifiant une montée de violence de la part des manifestants, de l'autre elle augmente la répulsion à l'égard des Gilets jaunes, assimilés à des casseurs, justifiant une violence dans la répression plus forte, car proportionnée.

Par conséquent, les éléments que nous venons d'évoquer « cristallis[èrent] les critiques à l'égard des journalistes », principalement à cause de la couverture des violences policières ayant été « jugée trop tardive, parcellaire ou pas objective » (Bajou, 2019) Ces manquements contribuèrent à susciter un climat de méfiance grandissant à l'égard des médias de grande écoute, qui se traduit notamment, au-delà des critiques et échanges polémiques, par des agressions et des rejets des journalistes présents dans les manifestations. (Libération, 2019)

Cette méfiance se constate dans les résultats du 32^e baromètre du groupe Kantar Media (réalisé pour le journal *La Croix*), relatif à la confiance des Français dans les médias. (Carasco, 2019) Selon ce baromètre, la confiance dans les médias a chuté en un an et seulement un quart des sondés pensent que les médias sont indépendants. Si la radio est toujours considérée comme relativement crédible, la confiance envers la télévision connaît une chute historique (38 %). Un tiers des Français seulement s'estiment satisfaits du traitement médiatique des Gilets jaunes, tandis que 51 % estiment que ce traitement a été mauvais. Dans les reproches courants qui sont faits par les Français aux médias de manière générale, l'étude recense le manque de diversité

des opinions, une information trop portée sur le sensationnalisme et les polémiques, ainsi qu'un manque de traitement de sujets « concernant des grands enjeux de société ». (Carasco, 2019)

Pour conclure, chacune des polémiques que nous avons évoquées dans ce chapitre — qu'elles aient mis en cause l'État, les manifestants ou les médias — se sont traduites par des oppositions d'opinions antagonistes et ont déclenché des discours et échanges polémiques que ce soit venant des internautes sur les réseaux sociaux, des manifestants, des personnalités publiques ou des journalistes. De par le nombre prolix de sujets polémiques et de réactions qu'elles engendrèrent, il nous est impossible d'en dresser un portrait complet sans risquer de trop nous étendre. Nous avons donc préféré établir cette synthèse non exhaustive qui montre que les polémiques ont été omniprésentes dans cette crise et ont été un élément de cadrage courant dans la couverture médiatique des événements. Cette méthode comporte cependant des limites, d'abord parce que la presse écrite nous donne un aperçu des faits, mais peu des discours, au-delà de ceux qu'elle relate directement, ensuite parce que les orateurs qui s'expriment dans cette presse furent majoritairement des personnalités publiques et politiques et, en cela, ces documents ne nous permettent pas de rendre compte du discours porté par les Gilets jaunes. Pour ces raisons, nous allons maintenant nous attarder sur une émission de débat télévisé, afin d'analyser ce qui relève de l'échange polémique.

3.3. Analyse d'une émission de débat télévisé

Nous allons maintenant aborder l'analyse d'une émission de débat télévisé. Il s'agit d'une émission proposée par le service public le 2 décembre 2018, soit le lendemain de l'acte III des Gilets jaunes, et des incidents de l'Arc de Triomphe. Cette émission dénommée « édition spéciale » est présentée par deux journalistes : Léa Salamé et Thomas Sotto.

Source : YouTube. Url : <https://www.YouTube.com/watch?v=ZKb-Di4zZS4&t=370s>

Notre choix s'est porté sur cette émission pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'elle s'inscrit dans un contexte qui suit directement les événements ayant été les plus médiatisés et ayant le plus marqué l'opinion publique. Elle est donc tournée à un des moments les plus sensibles de la crise. Ensuite, c'est parce qu'il s'agit d'une émission exceptionnelle, improvisée, qui vise à faire une synthèse des événements, contrairement à une émission ponctuelle, quotidienne ou hebdomadaire, qui ne se focaliserait que sur les événements du jour ou de la semaine qui précède.

De plus, c'est principalement au début de la crise que les membres du gouvernement acceptèrent de dialoguer avec les Gilets jaunes sur les plateaux télévisés et c'est précisément

les échanges entre ces deux parties antagonistes qui nous intéressent et que nous voulons analyser.

Cette émission diffusée sur France 2, TV5Monde et France Info, se veut être un évènement médiatique qui vise à établir un dialogue, à analyser les problèmes à l'origine de cette crise dans le but déclaré de les solutionner, comme le décrit l'introduction de Léa Salamé : « Gilets jaunes. La France en crise. Toutes les équipes de France Télévisions se sont mobilisées pour tenter de comprendre, de décrypter, d'analyser ce week-end de colère et de violence ». Thomas Sotto poursuit : « Et ce soir, on va sortir de l'hystérie pour essayer de comprendre [...] ». Cette présentation nous montre que l'émission se veut analytique et clarifiante pour le téléspectateur, et qu'elle prétend, par l'expression « sortir de l'hystérie », se distinguer des autres émissions plus polémiques. Nous verrons si une émission qui se présente de la sorte parvient à échapper à la polémique, en mettant en confrontation des individus aux points de vue sensiblement antagonistes, dans un contexte aussi tendu que celui-ci.

L'émission dure deux heures et est divisée en deux parties, composant des plateaux différents. À des fins de clarté, nous ne nous concentrerons que sur le premier plateau. Nous n'analyserons pas tous les échanges, mais essaierons de relever les extraits pertinents par rapport à notre grille d'analyse en nous focalisant principalement sur les discours des Gilets jaunes et du représentant du gouvernement, en tant qu'ils représentent les deux parties les plus antagonistes qui s'opposent dans cette crise.

L'émission réunit cinq intervenants autour du plateau, auxquels s'ajoutent plusieurs interventions isolées d'autres invités. Ce premier plateau est composé de six orateurs : deux Gilets jaunes, un représentant de l'État, une personnalité politique d'opposition, un représentant des forces de l'ordre et un spécialiste en économie. Ceux-ci sont présentés comme suit :

- Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Jean-Luc Mélenchon, député des Bouches-du-Rhône, et Président de la FI à l'Assemblée nationale.
- Jean-François Barnaba, Gilet jaune de l'Indre, ancien cadre de l'administration territoriale.
- Thomas Picetti, économiste, directeur d'étude à l'EHESS.
- Laëtitia Dewalle, représentante des Gilets jaunes du Val-d'Oise.
- Grégory Joron, secrétaire national des CRS unité SGP Police.³

³ Nous n'incluons pas cet invité dans notre analyse, car ses interventions sont peu nombreuses et peu pertinentes.

Après que Sotto ait présenté le programme de la soirée, Léa Salamé entre tout de suite dans le vif du sujet :

Léa Salamé : Justement, vous parlez d'image, Thomas. Voici une image. Une image qui dit *tout* de ce qu'il s'est passé ces dernières 24 heures. L'Arc de Triomphe, symbole de la République par excellence. Pris d'assaut, saccagé de l'intérieur, une Marianne défigurée, des œuvres brisées. Alors ce soir on va se poser au fond deux grandes questions : comment on en est arrivé là ? Et comment *sortir* de là ?

L'émission est donc introduite par une image, relative aux violences de l'Arc de Triomphe. Léa Salamé utilise un champ lexical sensationnaliste et violent pour décrire la situation, par le biais de cette image. La violence sera un prisme du débat majeur du débat, et le terme « violence » sera le plus utilisé tout au long du dialogue. L'emphase est donc mise sur cette notion. Cette emphase est accompagnée par des images choquantes, de foules, de rixes, de places embrouillardées par les gaz lacrymogènes, et surtout, par l'image de la « Marianne défigurée » que nous pourrions voir, en arrière-plan, derrière les invités qui s'expriment pendant les premières minutes du débat. Quand Léa Salamé dit que cette image « dit tout de ce qu'il s'est passé », elle résume tout l'acte III à cette image et opère une forme de cadrage. Par ces mots, tous les autres événements plus raisonnables de la journée (les manifestants pacifiques, les mobilisations en province, les revendications politiques, les gestes de solidarité) sont occultés. En introduisant les « deux grandes questions », l'émission se présente comme un projet qui cherche à décrypter le problème, le prendre à la racine et initier un dialogue afin d'y remédier. Elle se veut être un mode de gestion du conflit par le débat.

Penchons-nous maintenant sur le premier échange de l'émission, qui a lieu entre la Gilet jaune Laëtitia Dewalle, et le journaliste Thomas Sotto, puis le politique Gabriel Attal :

Thomas Sotto : Laëtitia Dewalle, vous êtes donc Gilet jaune, [...] Comment vous ressentez, comment vous racontez, comment vous décriez ce qu'il s'est passé ce week-end, comment vous qualifiez la situation ce soir ?

Laëtitia Dewalle : Alors, on peut noter que la violence a drôlement augmenté par rapport à samedi dernier, pour avoir été sur Paris samedi dernier et ce samedi-ci, on sent une révolte de plus en plus grande, mais on sent aussi énormément de *casseurs* de plus en plus présents. Pas forcément heuu... Loin d'être des Gilets jaunes.

T.S. : Ce ne sont pas les mêmes, pour vous ?

L.D. : Non, ce ne sont pas...

T.S. : Jamais ?

L.D. : Alors, « jamais » heu j'ai pas été présentée à ces casseurs. Mais en tout, cas même si cela déplaît, nous sommes intimement convaincus que, il y a d'autres formes sous-jacentes derrière ces casseurs qui sont là justement pour endiguer davantage de casses. On parlait justement de l'Arc de Triomphe, nous sommes tous révoltés de ce qu'il y a pu se passer dedans [...] Maintenant la question est : pourquoi

l'Arc de Triomphe, la porte a été ouverte pour monter ? Est-ce que quelqu'un peut nous expliquer alors qu'il y avait des cordons de CRS présents toute la journée et que la porte est restée ouverte.

Par ces propos, Laëtitia Dewalle commence par marquer clairement la distinction entre les casseurs et les Gilets jaunes. En disant « nous sommes tous révoltés », elle appuie l'idée qu'aucun Gilet jaune ne soutient ces violences, et ce afin de revaloriser leur éthos, qu'elle considère probablement comme étant dévalorisé par cette emphase mise sur la violence des casseurs. Toutes les premières minutes du débat vont être portées sur une forme de négociation de l'éthos et des valeurs des Gilets jaunes, comme nous le verrons aussi dans l'échange suivant. Les Gilets jaunes et les casseurs ne sont jamais explicitement assimilés, mais nous pouvons considérer que l'emphase qui est mise sur ces derniers reste dévalorisante pour le mouvement dans la mesure où, quand ils ne sont pas implicitement assimilés aux Gilets jaunes, ils sont présentés comme une conséquence de la mobilisation, ce qui implique une forme de responsabilité des Gilets jaunes dans ces dérapages condamnables. Lorsque Laëtitia Dewalle dit que la violence a « drôlement augmenté » et mentionne la porte restée ouverte malgré la présence des CRS, elle renvoie cette responsabilité au camp adverse, en sous-entendant implicitement que l'augmentation de la violence et le saccage de l'Arc de Triomphe pourraient être dus à une stratégie politique. Le fait de dire que les casseurs « sont là pour » — donc « dans le but de » — appuie cette idée de geste délibéré et de stratégie. Ces insinuations (qui se retrouveront plus tard dans le débat) constituent une attaque fortement diabolisante à l'égard du gouvernement. En sous-entendant que ce dernier serait capable de provoquer délibérément ce saccage afin de manipuler l'opinion publique, elle revalorise les valeurs des Gilets jaunes, tout en disqualifiant gravement celles du gouvernement.

Gabriel Attal : Moi, d'abord je suis heureux de vous entendre dire que c'est effectivement scandaleux. Parce que c'est scandaleux. Et qu'y a la question de l'Arc de Triomphe, y a aussi des policiers qui ont été blessés, y a des policiers pères de famille qui se sont fait attaqués à l'acide, à l'ammoniac, qui sont défigurés. Y a une préfecture au Puy-en-Velay qui a été incendiée, y avait des personnels à l'intérieur, les pompiers ont été empêchés d'accéder à la préfecture. Donc moi je suis heureux si ce soir on est capables tous autour de cette table de condamner. De condamner ces événements. De condamner la violence. Parce que je vais vous dire, ce week-end on a vu beaucoup d'images, on a entendu beaucoup de déclarations. J'ai pas entendu tout le monde condamner ces violences et condamner ce qui s'est passé. Sur la question de l'Arc de Triomphe, on a vu les images de l'intérieur. Elles sont choquantes. Y a des biens à l'intérieur, des statues, qui ont été cassées par les personnes qui se trouvaient là qui n'avaient même pas été abîmées par les nazis à l'époque où ils avaient occupés la France. Moi ce que j'ai vu sur ces images, c'est des casseurs avec un gilet jaune — alors après on peut essayer de faire la distinction — défoncer la porte pour y entrer. Y avait pas de porte qui a été laissée ouverte sur les images qu'on voit très claires. Moi, je pense qu'avant tout, avant d'essayer de jeter la suspicion ou de questionner la violence, il faut condamner la violence, et je pense qu'après on aura d'autres débats sur le fond. Mais avant tout il faut que tout le monde condamne.

La première intervention du représentant de l'État témoigne de plusieurs choses intéressantes qui s'inscrivent dans la continuité de cette négociation d'éthos dont l'enjeu principal semble se trouver dans l'assimilation implicite des Gilets jaunes aux casseurs.

Tout d'abord, son propos est marqué par un champ lexical relevant du choc et de la violence. Par la description qu'il propose des événements, sur un ton grave, il dresse un portrait presque visuel qui joue sur le pathos. Lorsqu'il dit que des « policiers pères de famille » ont été « défigurés », il invite l'audience à se figurer des enfants qui vont retrouver leur père blessé, et cherche à susciter chez le téléspectateur des émotions fortes qui provoqueraient l'indignation. En insistant sur ces actes et en portant autant d'attention sur la violence, il contribue à cette assimilation entre gilets jaunes et casseurs, qu'il illustre d'autant plus avec des propos graves qui présentent ces derniers comme des barbares dénués de toute humanité, et capables de laisser des gens périr dans un incendie. Son argumentaire est basé sur la diabolisation et c'est ce qui l'amène à atteindre rapidement ce que nous qualifierons de « point Godwin ». Il prononce en effet une comparaison au nazisme, ce qui relève d'une forme de diabolisation des plus extrêmes. Il ne se contente pas de comparer, mais signale que « même [...] les nazis » avaient épargné les artefacts de l'Arc de Triomphe, ce qui signifie que les nazis avaient davantage de valeurs et de respect que les individus dont ils parlent. Il sous-entend donc que les casseurs sont pires que les nazis, ce qui relève d'une forme de disqualification assez extrême. Une fois le portrait hautement diabolisant des casseurs dépeint, Gabriel Attal procède à une assimilation plus ou moins implicite entre ceux-ci et les Gilets jaunes.

En disant que tout le monde n'a pas condamné dans le camp adverse et en insistant plusieurs fois sur la « condamnation », son discours implique que cette condamnation n'est pas claire de leur côté, et qu'il y aurait donc tout de même une forme partielle de complicité ou de soutien venant de leur part. Par ces propos, il tente de rendre flous les intentions des Gilets jaunes auprès de l'audience. Il met en doute les valeurs des Gilets jaunes et les diabolise implicitement en les associant à des actes qu'il présente comme étant sadiques. Dans sa description, il mélange différents types de violence, en accolant les atteintes physiques et dégradations matérielles, avant de stipuler qu'il avait vu des « casseurs avec un gilet jaune », ce qui renforce cette assimilation et réattribue aux Gilets jaunes tous les méfaits qu'il a évoqués.

Enfin, il balaie les insinuations de Dewalle, en disant qu'il est plus important de condamner avant tout. Lorsqu'il dit que la porte n'était pas ouverte et qu'il a vu des individus la « défoncer », il remet en doute la parole — et *a fortiori* la sincérité — de son adversaire discursive. Nous retrouvons là une négociation sur le réel et sur l'interprétation des faits. Un

type de négociation récurrente au long de cette crise, comme nous l'avons exploré dans le chapitre précédent en évoquant la « guerre d'images ». Elle est notamment due à un manque de visibilité des événements. Le fait de mettre sa parole contre celle de son adversaire, est un procédé rhétorique qui pourrait selon nous renforcer la polarisation de l'opinion publique dans la mesure où les téléspectateurs qui se situent déjà dans une des deux positions, vont naturellement, à défaut de preuves, accorder leur confiance à l'orateur qu'ils soutiennent, ce qui par conséquent, va renforcer leur rejet de la position adverse.

Cette négociation de l'éthos se poursuit dans l'échange suivant, illustré par la question insistante du journaliste Thomas Sotto à la Gilet jaune Laëtitia Dewalle :

Thomas Sotto : Est-ce que vous la condamnez, vous, la violence ? Clairement, nettement, sans aucune ambiguïté.

Laëtitia Dewalle. : On ne peut que condamner la violence, maintenant, il n'y a jamais eu de manifestations sans violence.

T.S. : Si, ça existe.

L. D. : Ah oui ? Et... lesquelles ? Fin quand on veut une revendication sociale, y en a rarement sans violences. Maintenant...

T.S. : Des violences physiques.

L.D. : Ben, les violences physiques sont venues des deux côtés. Pour avoir été sur les Champs, moi, j'ai ma sœur qui était là, qui s'est pris un coup de matraque par les CRS. 42 ans, blonde, tout ce qui va bien, rien, etc. Elle était là, elle a été choquée par ce qu'il se passait. Le CRS est arrivé et l'a matraquée. Alors la violence, était des deux côtés. Faut...

Gabriel Attal. : Y a des manifestations sans violence. Ça existe, y en a eu dans l'Histoire de notre pays et heureusement...

L.D. : Mais combien ont abouti ?...

G.A. : ...Elles ont d'ailleurs permis des avancées sociales importantes.

L.D. : Peut-être que justement, y a eu une évolution sociale qui s'est faite tout de suite ? Nous, ça fait depuis fin octobre qu'on dit qu'il va y avoir quelque chose. Depuis fin octobre on dit qu'il va y avoir la journée de mobilisations du 17 novembre. Nous avons prévu que cette journée n'était que le début, il ne s'est *rien* passé du côté du gouvernement à part des *petites* primes écologiques alors que le problème n'est *pas là*. Donc le gouvernement l'attend, cette révolte. Maintenant il ne faut pas ; faut pas s'étonner qu'il y ait de plus en plus de casseurs. Ce n'est pas pour autant que je *justifie* la casse, mais à un moment, y aurait peut-être fallu avoir une réponse concrète pour qu'on en arrive pas là.

G.A. : On va aller sur le fond, mais avant tout [interrompu par les journalistes] il faut condamner, condamner la violence parce que c'est important pour les personnes qui nous regardent.

L.D. : Je viens de la condamner. Je *viens*.

Cet échange s'inscrit dans la continuité de cette négociation d'éthos. Ici, Laëtitia Dewalle renvoie la qualification de violence aux policiers en mentionnant le témoignage de sa sœur, qu'elle présente comme une citoyenne normale et pacifique, victime

d'un policier injustement brutal. Pendant cette explication, Attal fait « non » de la tête pour désapprouver ses propos. Notons que c'est le seul moment de toute l'émission, où il sera question de violences policières, ce sujet n'étant pas encore du tout considéré par les médias à ce stade de la crise, bien que ces violences soient déjà présentes dans les manifestations, comme nous l'avons vu.

Ensuite, quand Laëtitia Dewalle explique que la violence est une composante de toute manifestation qui revendique des droits sociaux, elle tente de dédramatiser cette violence en lui retirant son caractère exceptionnel. Gabriel Attal lui répond qu'il y a eu des manifestations sans violences et qu'elles furent concluantes, ce qui démonte l'argument de Laëtitia Dewalle, tout en indiquant que les Gilets jaunes font donc preuve d'une violence non seulement condamnable, mais aussi inutile. Laëtitia Dewalle tente alors d'expliquer cette violence notamment en en rejetant la responsabilité sur le gouvernement et son absence de réponse politique. Le désaccord va donc se porter sur l'attribution de la responsabilité de la violence. Gabriel Attal insiste à nouveau sur la nécessité de condamner la violence, donnant l'impression que son adversaire n'a pas été assez claire, ce à quoi elle répond avec impatience. En justifiant cette insistance, en disant que c'est « important pour les personnes qui nous regardent », il témoigne de l'idée qu'il se fait de son audience et en construit les attentes et les préoccupations. Ce moment est un premier exemple de ce qui relève de la violence verbale dans la mesure où les deux adversaires discursifs, luttent pour avoir la parole, ne respectent plus le rythme interactionnel imposé par les questions des journalistes, tandis que Gabriel Attal répète de façon péremptoire son besoin de « condamner ».

La parole est alors donnée au deuxième Gilet jaune présent sur le plateau, qui tente de sortir de cette assimilation implicite et cette négociation, en mentionnant un « consensus » sur la question de la violence et une « attitude perverse »

Léa Salamé : Est-ce que vous avez le même son de cloche ? Est-ce que ce soir vous condamnez les violences d'hier ?

Jean-François Barnaba : Qui ne condamnerait pas des scènes de barbarie et de pillage ? Qui ne condamnerait pas des agressions afin de faire plus que mal ? Donc, c'est évidemment... C'est consensuel. Non, ce qui me gêne, c'est une attitude un peu perverse qui consiste à globaliser, heu... À partir du vocable violence des attitudes qui n'ont rien avoir. [...] Dans un mouvement populaire [...] il y a des bousculades qu'on peut regrouper de manière abusive sous le vocable violence, et puis il y a la barbarie, les pillages. Alors évidemment si on globalise tout, on ne comprend rien à ce qui s'est passé, et l'intention est assez perverse, car elle a tendance à agréger dans ces mêmes violences extrêmes tous ceux qui ont exprimé leur protestation. [...] J'aurais peut-être l'occasion de revenir sur la manière dont le ministère de l'Intérieur a géré la notion de maintien d'ordre public qui pour moi était *scandaleuse*.

L.S. : C'est-à-dire ? Mettez des mots.

J-F.B. : C'est à dire qu'on a assisté non pas à une opération de maintien de l'ordre public, mais d'organisation du désordre.

Ici, Jean-François Barnaba tente de mettre fin à la négociation précédente de l'éthos en évoquant une condamnation « consensuelle » de la violence. Il reproche ensuite ce qu'il considère comme une stratégie du gouvernement et des médias, qui consiste à assimiler toutes les formes de violence afin de présenter un éthos disqualifiant à l'ensemble des Gilets jaunes. Il tente donc de déconstruire le discours adverse, et notamment celui de Gabriel Attal, et se l'approprie selon son point de vue en le présentant comme étant « pervers ».

Ensuite, il attribue à son tour le désordre et la violence au gouvernement, par le biais des policiers, en évoquant une « opération d'organisation du désordre ». Nous retrouvons cette idée disqualifiante pour le gouvernement qui suggère que celui-ci est non seulement responsable, mais aussi l'initiateur délibéré de la violence dans une logique stratégique qui vise à jeter le discrédit sur le mouvement. Gabriel Attal va marquer son désaccord, en qualifiant ses propos d'« insultants » et dire que les policiers « étaient là dans un contexte d'une violence *extrême* pour faire en sorte qu'il y ait le moins de blessés ». Encore une fois, nous observons une négociation des faits, disputée sur une opposition entre « maintien de l'ordre » et « organisation du désordre ». Il s'agit aussi de ce que Catherine Kerbrat-Orecchioni qualifie de négociation sur le signe, dans la mesure où deux opposants discursifs se disputent une désignation lexicale qu'ils tentent tous deux d'imposer pour qualifier un même élément, chacun avançant une appellation qui produit une représentation des événements confortant sa thèse.

Gabriel Attal défend les forces de l'ordre, en les présentant comme héroïques, mais Jean-François Barnaba l'interrompt dans son plaidoyer pour lui signaler qu'il déforme ses propos et qu'il ne ciblait pas les forces de l'ordre, mais bien la stratégie du gouvernement qui contrôle ces forces de l'ordre :

Jean-François Barnaba. : Non, Monsieur Attal. Vous n'opposerez pas les citoyens des forces de l'ordre [...] Ils concourent au lien social. Ils sont parfaitement respectés dans la population. Ne confondons pas tout [...] Ne confondons pas les CRS qui obéissent aux ordres qui leur sont donnés et puis la planification d'un événement par le ministère. Ce n'est absolument pas comparable. Et les CRS, et l'ensemble des forces de l'ordre sont les premières victimes de la manière dont le ministère de l'Intérieur, a géré cet événement.

Jean-François Barnaba explicite son idée d'organisation du désordre, en en apposant la responsabilité sur le ministère de l'Intérieur. Il attaque le gouvernement dans ses valeurs, non seulement parce qu'il l'accuse de fomenter la violence dans les manifestations, mais en plus parce qu'il sous-entend que cette stratégie se fait aux dépens des forces de l'ordre qui en sont « les premières victimes ». Il valorise d'abord l'éthos des forces de l'ordre en les présentant

comme irréfutables et « parfaitement respectés », pour isoler le gouvernement du côté des ennemis et faire de ce dernier celui qui causerait du tort à tout le monde. Par la formule « vous n'opposerez pas », Jean-François Barnaba suppose que son adversaire tenterait délibérément d'« opposer », de polariser les individus. Il se sert du discours de Gabriel Attal contre lui et l'accuse en lui prêtant des intentions immorales qui consisteraient à construire une opposition entre Gilets jaunes et forces de l'ordre, afin d'entretenir la division entre les citoyens, et donc entretenir la violence.

Ces premiers échanges nous montrent un débat porté sur la disqualification et la négociation des éthos respectifs. C'est un processus qui est presque omniprésent tout au long du débat. Un peu plus tard, toujours dans cette logique argumentative de proposer un éthos qui déconstruirait l'éthos préalable qu'on lui a assigné, Laëtitia Dewalle interrompt une discussion technique entre Gabriel Attal et Thomas Picetti et interpelle les journalistes et invités sur une image qui est apparue sur le grand écran de fond du plateau :

Laëtitia Dewalle : Je tiens juste... Excusez-moi. [Chahut] [elle indique l'écran de la main] Avec le bonnet vert et le manteau blanc, c'est moi. Regardez à quel point on était violents, quand on protégeait les CRS. Juste pour rappeler à quel point on était tous très violents devant l'Arc de Triomphe. Maintenant je vous laisse continuer sur les taxes.

Dans cet extrait, nous voyons que Laëtitia Dewalle se réapproprie le discours dévalorisant qu'elle a subi et le tourne en dérision, en insistant avec ironie sur sa propre violence. Elle caricature le portrait dépeint des Gilets jaunes, qu'elle estime être exagéré, en marquant le contraste entre le terme « violent », employé par ses adversaires, et l'image qui montre justement un geste de fraternité pacifique. Par cette réappropriation du discours adverse, elle procède à une falsification. Elle n'en déforme pas seulement le ton et le sens, mais aussi les propos, puisqu'elle prête à ses opposants des mots qu'ils n'ont pas vraiment tenus. En disant « on était tous très violents », elle déforme et exagère leur discours dans la mesure où personne n'a dit que les Gilets jaunes étaient tous violents. Ce procédé de réappropriation et de falsification du discours adverse est, comme nous l'avons vu, une composante récurrente de l'échange polémique.

De manière générale et de façon assez visible, l'ensemble des invités, à l'exception de Gabriel Attal, prennent la défense des Gilets jaunes et portent des analyses socio-économiques qui à la fois décrivent l'identité de ces derniers comme catégorie sociologique, mais aussi expliquent de façon pragmatique la colère qu'ils peuvent ressentir. C'est notamment le cas de Thomas Picetti qui propose une analyse économique et explique concernant l'impôt de

solidarité sur la fortune (ISF), que les Gilets jaunes sont une catégorie sociale délaissée par la politique du Président dès le début de son mandat :

Thomas Picetti : Les impôts c'est quelque chose, très souvent les gens comprennent pas très bien. Là les gens ont compris *très clairement* qu'Emmanuel Macron avait de l'argent à distribuer à un certain nombre de catégories. Et quand, ensuite, il explique qu'il n'a pas d'argent pour d'autres catégories, ça crée...

Nous pouvons aussi citer Jean-Luc Mélenchon qui tente à plusieurs reprises d'expliquer la colère et l'indignation incarnée par le mouvement, de façon logique et rationnelle, notamment concernant l'ISF :

Jean-Luc Mélenchon : La vérité est la suivante. On a donné un million d'euros à cent personnes avec l'impôt... La suppression de l'impôt sur la fortune. N'importe quelle personne qui est en train de galérer, de miser pour 10 euros, ou pour 20 euros, fini par le savoir et par trouver que ce n'est pas juste.

Lorsque Gabriel Attal défend la mesure concernant l'ISF, il développe une longue analyse économique qui vise à justifier les bienfaits de cette mesure pour l'ensemble du pays. Il explique cependant que si la société française ne semble pas aller mieux, c'est parce qu'il faut du temps : « On est là depuis 18 mois, on a pris une mesure qui s'applique cette année, l'effet ne peut pas être immédiat ». Durant cet exposé, Jean-François Barnaba manifeste à plusieurs reprises son impatience, notamment par des soupirs. Léa Salamé lui donne alors la parole :

Léa Salamé : On vous sent... Pas convaincu, pour le moins ?

Jean-François Barnaba : Non... Parce que les Gilets jaunes sont des gens polis et on n'a pas envie d'interrompre et de couper la parole. Mais on voit un tel décalage avec ce que les Gilets jaunes vivent au quotidien. C'est à dire que ces débats qui prennent quand même une couleur technocratique-politique, les Gilets jaunes ce n'est pas ça leur problème. Ils demandent la démission de monsieur Macron *très largement*, un peu partout. Pourquoi ? Parce que d'abord, y a une formidable déception, un dégoût même. Parce que, encore une fois, ils ont cru. Ils ont cru que pour une fois ça allait peut-être enfin changer. [...] Et voilà, il y a une immense déception. [...] On assiste maintenant à un Président de la république qui fait des constats et puis qui oublie de dire que si maintenant la situation est telle, eh bien c'est parce que sa politique en est la cause [...] Au lieu d'améliorer la situation des gens, il a continué à la dégrader, alors à ce moment-là évidemment les gens demandent la démission. C'est tout à fait compréhensible.

L. S. : Mais vous avez conscience aussi que Rome ne s'est pas fait en un jour ? Ça fait un an et demi qu'il est au pouvoir.

J-F. B. : Non, mais tout à fait. Mais. Quand on gagne 1188 euros par mois, c'est le salaire minimum [...] Excusez-moi, mais on n'a pas le temps d'attendre. Parce que précisément la vie est si chère. Parce que les dépenses contraintes sont si importantes qu'on n'a pas le temps d'attendre, on a pas le temps d'attendre trois ans et demi. Nous vivons une situation de détresse sociale exceptionnelle dans ce pays, *exceptionnelle*. [...]

Thomas Sotto : Mais [...] quoi qu'on pense d'Emmanuel Macron, ça ne date pas d'il y a un an et demi.

J-F. B. : Mais la question c'est que la trajectoire continue. La trajectoire de déclin. La trajectoire de recul social. Elle s'amplifie au lieu de se résorber progressivement. Et donc nécessairement, y a un

moment où ça craque. Et les Gilets jaunes il disent : « Voilà, on a besoin de pouvoir d'achat et le pouvoir d'achat c'est pas un truc abstrait, ça veut dire tout simplement, effectivement pouvoir finir son mois, pouvoir vivre dignement, payer des choses à ses enfants, vivre quoi. Parce que c'est plus possible. »

Jean-François Barnaba commence son argumentaire avec une notion qui nous semble intéressante en tant qu'elle incarne potentiellement la racine du désaccord dans la crise, mais aussi un fondement de la majorité des polémiques en général : la notion de « décalage ». Cette notion montre que l'antagonisme des opinions défendues trouve aussi sa source dans l'écart des subjectivités entre les orateurs, caractérisé par des systèmes de pensée et des paradigmes incompatibles, comme nous l'avons évoqué avec Marc Angenot. Ce dialogue de sourds est dû à la confrontation de rationalités trop divergentes, ce qui est illustré par la dichotomie qu'établit Jean-François Barnaba entre un discours « abstrait » et une réalité « concrète ». Il oppose en effet un discours composé de solutions abstraites, illustré par un raisonnement économique — composés de « chiffres », d'« évaluations », d'« investissements » — à une réalité composée de problèmes concrets et un raisonnement basé sur le vécu et l'expérience humaine. C'est aussi la raison pour laquelle Jean-François Barnaba oppose à un discours « technocratique-politique » et académique, un discours empreint d'un champ lexical qui relève du pathos et de l'émotionnel, évoquant l'espoir et la désillusion provoquée par le Président, et utilisant des termes comme « détresse », « déception » ou « dégoût ». Ce décalage s'illustre aussi par les sommes mentionnées par les deux interlocuteurs : Gabriel Attal évoque des milliards, tandis que Jean-François Barnaba s'exprime à l'euro près (« 1188 euros »). Cette divergence dans les subjectivités et les rationalités est expliquée notamment par la classe sociale et le niveau de vie. Les membres du gouvernement qui vivent dans l'aisance économique seraient incapables de réellement comprendre les préoccupations des Français de classes moyennes inférieures de façon concrète (bien que ce ne soit pas une fatalité, au vu des positions de Picetti et Mélenchon). Ce décalage entre deux mondes qui ne se comprennent pas empêcherait les émotions de colère, d'indignation et de désespoir qu'expriment les manifestants d'atteindre un caractère transsubjectif, ce qui amène les Gilets jaunes à penser le gouvernement comme étant « déconnecté de la réalité ».

Dans la même logique, nous observons aussi une opposition sur la temporalité. Lorsque Gabriel Attal justifie le maintien de la suppression de l'ISF en disant « On évalue pendant le quinquennat », Laëtitia Dewalle lui lance « On ne vous laissera pas trois ans et demi pour évaluer hein. C'est cuit ». Gabriel Attal évoque des promesses et demande aux citoyens d'attendre les résultats, ce à quoi Jean-François Barnaba répond que les gens « ne peuvent plus attendre », parce que les gens vivent une détresse immédiate et que leurs demandes sont

« vitales ». Nous retrouvons ici ce que nous avons évoqué avec la question écologique et sociale posée par la taxe sur la hausse du carburant, et construite par une opposition « Fin du mois, fin du monde ». Le Président et le gouvernement ont une vision de gestion d'un pays, de programme, qui les amène à penser de façon technique (« technocratico-politique »), et à penser sur le long terme. Leurs résultats n'étant pas immédiats, ils défendent principalement leur politique et leur position en invoquant ce long terme, et souvent justifient la colère populaire par un manque de patience et de compréhension de la part de la population : les Gilets jaunes ne comprennent pas que le Président est en train de redresser la France, que « Rome ne s'est pas fait en un jour » et qu'il faut « maintenir le cap » pour que ces améliorations soient ressenties dans leur quotidien. Les Gilets jaunes comprennent que leurs problèmes ne sont pas uniquement dus à ce quinquennat, mais ils opposent à ce temps long, des nécessités « quotidiennes » et immédiates. Nous pensons que ces écarts, ces « décalages », que ce soit dans la politique proposée par l'État, mais aussi dans la communication discursive que ses représentants portent pour défendre cette politique, illustrent un problème déterminant dans la crise qui oppose les Gilets jaunes au gouvernement.

Jean-François Barnaba en développant cet argumentaire, explicite les raisons de la colère. Cette fois il n'explique plus seulement la colère générale exprimée par le mouvement social, mais la colère, doublée d'impatience, qu'il ressent en direct et manifeste de façon croissante au long du débat. Lorsque Gabriel Attal défend la suppression de l'ISF, il l'interrompt pour l'interpeller sur un ton agressif, proche de la réprimande : « Je vous rappelle qu'il y a des millions de Gilets jaunes qui vous regardent, qui ont des préoccupations quotidiennes. Ils n'ont pas l'impression là que le débat correspond à ce qu'ils en attendent ». Par ces propos, Jean-François Barnaba impose une représentation qu'il se fait de l'audience, pour disqualifier le discours de son adversaire en assurant que cette audience n'est pas convaincue. Cette description des préoccupations supposées prioritaires de l'audience s'oppose à celles mentionnées plus tôt par Gabriel Attal, concernant la condamnation de la violence.

Enfin, ce discours pose la question de la démission du Président, un sujet qui est abordé à plusieurs reprises dans le débat. Cette question induit celle plus vaste de la légitimité, qui selon nous est une autre notion sous-jacente à l'origine du désaccord et qui fut souvent employée entre les deux camps comme argument pour se disqualifier mutuellement : pour certains, les Gilets jaunes sont illégitimes, car ils ne sont pas majoritaires, tandis que le Président est légitime, car il a été élu à la majorité. Pour d'autres, les Gilets jaunes sont légitimes parce que le soutien de la population que leur témoignent les sondages est majoritaire, tandis que le

Président est illégitime parce qu'il n'a pas réellement été élu par la majorité des citoyens. Cette opposition des points de vue se traduit par plusieurs échanges durant lesquelles la notion de légitimité est débattue. Cette négociation se pose d'abord relativement aux résultats des élections, notamment lorsque Thomas Picetti s'approprie le discours de Gabriel Attal pour le déconstruire :

Thomas Picetti : On nous dit « Il a été élu pour ça. Il a été élu pour ça ». Il avait 24 % des voix au premier tour. Et il a cru qu'il en avait soixante-dix... Alors il en a eu presque soixante-dix au second tour, mais on sait très bien que les gens qui ont voté pour lui au second tour n'avaient pas voté pour son programme au premier tour.

Plus tard, Gabriel Attal tente de réaffirmer la légitimité du Président :

Gabriel Attal : Vous dites qu'on s'est trompés [...] si on s'était trompés, Emmanuel Macron ne serait pas Président et les Français ne lui auraient pas donné une majorité.

Thomas Picetti : Il a eu 24 % au premier tour. Et quatre candidats entre 20 et 24 %.

Tandis que Gabriel Attal se fie au fonctionnement des institutions pour définir la légitimité, Thomas Picetti se penche plutôt sur le premier tour, en tant qu'il illustre selon lui plus justement la volonté du peuple. La majorité électorale s'oppose à la majorité populaire. À cette référence régulière aux institutions qui légitiment le Président, ses adversaires discursifs posent une considération plus critique envers ces mêmes institutions en estimant que celles-ci ne permettent plus d'élire un Président légitime, mais qu'elles permettent d'élire des Présidents que la majorité de la population ne choisit pas. Les considérations qui définissent la légitimité dans ce désaccord se situent à des niveaux différents selon les orateurs, ce qui crée un nouveau décalage, provoquant un autre dialogue de sourds, notamment illustré dans l'échange suivant :

Gabriel Attal : Je ne pense pas que ces personnes considèrent qu'elles iront mieux, si on dissout l'Assemblée nationale [...] ce qu'elles veulent c'est pouvoir vivre mieux, *elles-mêmes*.

Laëtitia Dewalle : Non. Ce qu'elles veulent c'est reprendre leur pouvoir, ce qu'elles veulent c'est que le peuple soit souverain en France.

Léa Salamé : Il ne l'est pas, madame ?

G.A. : Le peuple est souverain parce qu'il y a des élections en France.

L.D. : Non.

G.A. : Le peuple est souverain parce qu'il y a des élections en France, y a des élections.

L.D. : Non. *Non*. Quand on a 60 % de personnes qui ne se déplacent pas aux urnes pour des Présidentielles, je suis désolée, le peuple est souverain, il a dit non à 60 % à aucun des deux partis. Mettons en place un quorum, faisons comme dans les associations. Si on n'atteint pas les 60 % de personnes qui se déplacent aux urnes pour voter, dans ce cas-là l'élection est nulle et non avenue. Nous n'écoutons pas les bulletins blancs, nous n'écoutons pas les bulletins nuls. Et pourtant c'est eux, la majorité. C'est eux la majorité et ceux, ceux qui se sont déplacés, ont voté entre la peste et le choléra, *ni plus ni moins*. Les 20 % qu'a obtenus monsieur Macron sur l'ensemble des citoyens inscrits sur les listes électorales, ça veut dire une personne sur cinq qui a décidé de voter pour monsieur Macron, soit

par conviction, et y en a, on est dans un pays libre, soit pour faire blocage à Marine Le Pen. On fait quoi de tous ceux qui ne sont pas venus ?

G.A. : Moi ce que je vous réponds madame, c'est qu'on a des institutions en France. Et que l'enjeu...

L.D. : Elles ne vont pas bien !

G.A. : Et que l'enjeu...

L.D. : C'est ça qu'on vous dit...

G.A. : Et que l'enjeu

L.D. : ... ça ne fonctionne pas.

G.A. : Et que l'enjeu...

L.D. : Changeons !

G.A. : Et que l'enjeu madame, et que l'enjeu c'est de faire en sorte que le plus de Français possible se disent que ça a du sens d'aller voter.

L.D. : Mais justement ça n'en a plus ! [...] Redonnons le pouvoir au peuple. Changeons. Changeons tout ça. Tout ça, ça ne fonctionne plus. La constitution, aujourd'hui ça ne fonctionne plus.

Gabriel Attal défend les institutions et maintient l'argument selon lequel le Président est légitime du moment qu'il a obtenu la majorité aux élections. Son opinion se base sur un respect strict de la constitution alors que Laëtitia Dewalle propose de remettre en cause cette constitution. Pour le représentant de l'État, dissoudre l'Assemblée ou refaire des élections Présidentielles, au nom de la volonté du peuple, reviendrait à « couper les institutions ». Il propose une certaine représentation de la proposition en employant un champ lexical qui signifie que celle-ci affaiblirait, rendrait moindre, ou supprimerait (« couper ») quelque chose de sacré, d'ancré (« les institutions »). Il sous-entend, selon nous, une forme de désordre associée à cette proposition et refuse toute éventuelle correction de ces institutions. Tout au long du débat, et notamment par ces refus, il présente des valeurs relatives au respect des règles établies, qui maintiendraient un certain ordre. Une vision à laquelle Jean-Luc Mélenchon oppose que « dissoudre une assemblée ce n'est pas un acte antidémocratique, c'est souvent le contraire ». Il suggère que si le Président se sent légitime, il devrait, au-delà de ces règles établies, se soumettre à nouveau aux votes pour confirmer cette légitimité et donner tort à ses opposants.

Au-delà du principe de légitimité, nous pensons que le désaccord se fonde sur un principe sous-jacent relatif à la notion de démocratie. Les deux parties ne semblent pas défendre la même vision de la démocratie. Pour Gabriel Attal, la démocratie est incarnée par les élections Présidentielles tandis que pour les Gilets jaunes elle s'incarne par la souveraineté du peuple. Cette remise en question des institutions est encore naissante dans les considérations des Gilets

jaunes à ce stade de la crise, mais va se développer dans les semaines suivantes, notamment avec la notion de référendum d'initiative citoyenne (RIC). Cette notion va remettre en question l'idée qu'une démocratie ne peut pas être fondée uniquement sur l'élection de représentants, mais qu'elle doit s'exercer directement par les citoyens, qui prendraient eux-mêmes leurs décisions, voteraient leurs lois et révoqueraient les représentants qui ne les représentent pas. Le RIC va imposer dans le débat public la défense d'un idéal de démocratie directe et remettre en question l'idée même de démocratie représentative qui, selon les Gilets jaunes, ne fonctionnerait plus, notamment parce que les représentants seraient trop déconnectés du peuple, comme l'a décrit Jean-François Barnaba en parlant de « décalage », et plus explicitement en fin de débat lorsqu'il dit : « Jusqu'à présent [...] ces gens des classes populaires ont toujours délégué [...] leur parole [...] à des élus qui bien souvent [...] étaient de catégories supérieures et qui ne comprenaient pas dans leurs tripes ce que vivaient les gens sur le terrain ». Natacha Polony, qui est invitée à intervenir, insiste également sur cette idée de souverainisme et de défaut de représentativité :

Natacha Polony : Le problème, c'est quoi ? Ben on l'entendait. Madame disait tout à l'heure [désigne Laëtitia Dewalle] : nous voulons être *souverains*. C'est-à-dire que, tout simplement, nous avons des gens qui disent : nous sommes des citoyens, *nous* décidons de notre destin. C'est le premier point qu'il faudrait entendre. C'est-à-dire que, des représentants, ce ne sont que des représentants. Ils sont censés représenter les citoyens [...]

Elle souligne donc l'idée que les représentants ont la responsabilité de représenter la volonté du peuple, et que ce qui détermine cette représentativité ne s'arrête pas aux élections. Lorsqu'elle dit « qu'il faudrait entendre » au conditionnel, elle sous-entend que ceux qui prennent les décisions politiques ne fonctionnent pas dans ce sens et n'écoutent pas vraiment la volonté du peuple. En mettant l'accent sur « que des représentants » qui sont « censés représenter », elle l'exprime comme un rappel et signifie que ce n'est pas tels quels qu'ils se représentent et qu'ils agissent. Implicitement, elle accuse le gouvernement d'abuser de la légitimité accordée par les élections pour poursuivre un programme qui ne serait plus légitime en tant qu'il va à l'encontre des intérêts des citoyens et donc qu'il ne les représente pas. Ensuite, Natacha Polony se livre à une analyse sur le discours dominant qui nous semble également pertinente par rapport à notre étude :

Natacha Polony : Ça fait des décennies qu'on explique aux Français qu'ils doivent accepter un système qui empêche de taxer les multinationales, qui *creuse* les écarts de revenus. Et ils doivent l'accepter... Alors, il y a eu, à cause de l'ouverture. Si on était contre la mondialisation, c'est qu'on était raciste, on n'était pas pour l'ouverture. Ensuite, il y a eu, il fallait accepter l'orthodoxie budgétaire parce que c'était la responsabilité, on n'allait pas laisser la dette à nos enfants. Donc on acceptait : aucun investissement. Et maintenant, c'est au nom de l'écologie, c'est encore pire. C'est-à-dire que si vous n'acceptez pas ce

système-là vous êtes *pour* la fin de la planète. Pardon, mais on a l'impression d'être dans le rond-point de Raymond Devos, c'est-à-dire qu'on tourne autour du rond-point, il n'y a que des sens interdits.

Dans cet extrait, Natacha Polony dénonce un discours dominant qui, d'après ce qu'elle décrit, établit sa légitimité en ayant recours à des procédés rhétoriques qu'elle présente comme fallacieux et que nous retrouvons dans la polémique. Selon elle, ce discours s'impose notamment en construisant des dichotomies moralisantes qui, par le biais de marqueurs axiologiques, en opposant un Bien face à un Mal, décrédibilisent des thèses qui ne sont pas immorales en soi. Ainsi, la « mondialisation » est opposée au « racisme », la « responsabilité », face à la dette, est opposée à l'« irresponsabilité » des dépenses publiques, et l'« écologie » est opposée à la destruction délibérée du monde.

Nous retrouvons ce que nous avons vu avec Marcelo Dascal qui expliquait que les dichotomies ne sont pas logiques dans l'absolu, mais dépendent des contextes et de la perception des termes qu'elles opposent. Ici, ces dichotomies semblent dépendre de stratégies argumentatives. Natacha Polony sous-entend en effet que ces dichotomies sont construites afin de favoriser le consentement de la population en ostracisant des opinions alternatives qui sont moralement diabolisées. En jouant sur les représentations et les étiquetages réducteurs, ces dichotomies empêchent la nuance et jettent le discrédit sur certaines propositions politiques en les vidant de leur substance. Ainsi, ces prises de position, qui peuvent potentiellement être porteuses de solutions, sont discréditées aux yeux de l'opinion publique, ce qui empêche des orateurs de les défendre sans prendre le risque d'être discrédités à leur tour. Ce phénomène s'apparente à la spirale du silence de Noelle-Neumann que nous avons abordé. Ces opinions sont occultées par le champ médiatique, ou du moins empêchées d'être débattues en profondeur, ce qui empêche l'opinion publique de les envisager sérieusement et par conséquent de les faire émerger dans le débat public. En façonnant de telles dichotomies, ceux qui les mettent en avant peuvent falsifier les intentions et la thèse d'adversaires idéologiques en leur prêtant un éthos dans lequel ils ne se reconnaissent pas. C'est selon Natacha Polony ce qui s'est joué lorsque l'opposition entre les revendications des Gilets jaunes et la transition écologique a émergé dans l'espace médiatique.

Selon elle, ces thèses discréditées, qu'elle appelle des sens interdits, vont précisément dans l'intérêt de la population, mais pas dans celui des élites et ce serait pour cela qu'elles sont « interdites ». Par ce raisonnement, elle souligne l'idée que les représentants ne représentent pas l'intérêt du peuple, mais leurs propres intérêts. En faisant référence au « rond-point de Raymond Devos » elle souligne le caractère absurde de ce qu'elle décrit, et assimile la situation

à une impasse imposée aux citoyens, appuyant le constat de leur privation de choix et de souveraineté.

Peu de temps après, Léa Salamé demande à Gabriel Attal s'il a discuté avec Emmanuel Macron et s'il sait ce que le Président de la République (absent à cause du G20 ce week-end-là) pense de toute cette situation :

Gabriel Attal : Il est préoccupé par la situation, et qu'il a envie qu'on en sorte. Et qu'on en sorte politiquement, encore une fois. Moi, j'ai été sensible à ce qu'a dit Natacha Polony, il y a un instant quand elle parlait des sens interdits. C'est vrai que, dans notre pays, je pense que beaucoup de Français se disent qu'il y a trop de choses qui sont impossibles. Qu'il y a des choses qu'on aimerait tous pouvoir obtenir, mais qui sont impossibles pour plein de raisons. Et on voit bien qu'il y a un vrai enjeu, une vraie question qui se pose au niveau européen, et, quand Natacha Polony parlait des sens interdits sur la taxation des GAFAs, on est en train de la lever au niveau européen. On était tout seul, on est maintenant quasiment l'ensemble des pays européens pour la lever. Ça faisait des années qu'on expliquait que sur la question des travailleurs détachés, on ne pouvait pas trouver de solution, le Président de la République s'est mobilisé. On a amené tous les pays autour de nous. On a trouvé un accord. À travail égal, salaire égal, sur un territoire. On est en train de lever tout ça. Et moi si je suis venu ce soir, ce n'est pas parce qu'on m'a forcé, ce n'est pas parce qu'il fallait absolument venir, c'est parce que j'y crois c'est parce que je suis jeune, j'ai envie que mon pays s'en sorte. Et la plupart des Français ont envie que le pays s'en sorte. [...] Et qu'on a été élu sur un programme, qu'on va le porter pendant cinq ans. Et, moi, je crois, j'y crois, je crois qu'on va y arriver. [Pose le poing sur la table]

D'abord, Gabriel Attal défend l'éthos du Président en le présentant comme « préoccupé », donc soucieux et inquiet par rapport à la situation, s'opposant aux propos ultérieurs de Laëtitia Dewalle qui lui reprochait d'être muet et absent (« pas présent pour nous »). Ensuite, il reprend l'analyse de Natacha Polony, et se montre consensuel en reconnaissant la véracité de son propos, notamment la notion de sens interdits et les impossibilités politiques que ceux-ci induisent. Il reprend le sujet de la taxation des GAFAs — évoqué par la journaliste comme exemple de sens interdit — et tente de démontrer que le gouvernement a progressé sur cette question-là. Ce qui est intéressant, c'est que du discours de Natacha Polony — qui était plutôt un réquisitoire contre la politique du Président — il sélectionne une partie précise, et se la réapproprie pour défendre cette même politique attaquée. La journaliste semble d'ailleurs amusée par ce qu'elle semble considérer comme de la malhonnêteté de la part de Gabriel Attal. Au passage, nous constatons que le non-verbal peut avoir une valeur disqualifiante en soi : le fait de se montrer amusé peut aussi constituer une stratégie qui consiste à présenter le discours adverse comme risible ou absurde, et donc de le dévaloriser tout en laissant l'orateur s'exprimer. Tout au long du débat, les prises de parole de Gabriel Attal — qui défend sa thèse seul contre tous — sont accompagnées de moues dédaigneuses, dubitatives ou moqueuses de la part de ses adversaires discursifs.

Alors que Natacha Polony décrivait l'Union européenne comme une entrave à la souveraineté, Attal utilise ce caractère contraignant, pour valoriser davantage les accords qui ont été trouvés afin de valoriser le Président. En utilisant un champ lexical relatif à l'efficacité, il présente ce dernier comme quelqu'un qui s'est « mobilisé », qui a imposé ses solutions, « tout seul », face à « tous les pays », qui a été capable de fédérer ces pays « autour de nous », qui a « trouvé un accord » alors qu'« on nous expliquait » « qu'on ne pouvait pas », qui a bravé et « levé » les (sens) interdits.

Nous voyons que le décalage des discours se retrouve aussi dans la stratégie argumentative de Gabriel Attal qui consiste à mentionner des solutions sur des problématiques précises, mais partielles en réponse à une crise sociopolitique globale. Alors que les Gilets jaunes et Natacha Polony témoignent d'un problème d'ensemble, Gabriel Attal sélectionne des fractions d'un problème beaucoup plus large sur lesquelles il s'appuie pour valoriser sa thèse, en mettant en avant les avancements qui ont été faits par sa politique.

Enfin, Gabriel Attal répète « j'y crois » et joue sur le pathos en utilisant un ton solennel, afin d'appuyer son éthos personnel et ses valeurs comme étant celles de quelqu'un de déterminé, qui veut sincèrement trouver des solutions et aider le pays à aller mieux. Il précise qu'il est « jeune », un qualificatif qui peut servir à susciter une forme d'attendrissement chez son audience, et qui connote d'une forme de fraîcheur, de renouveau, de changement politique qu'il cherche à associer au programme qu'il défend.

Pour conclure, nous pensons que ce débat était effectivement polémique. Gabriel Attal, dont le mérite a été plusieurs fois souligné, s'est retrouvé seul à défendre son camp face à quatre individus qui cherchaient à le disqualifier. La polémique s'est marquée dans le rejet presque systématique de sa thèse par ses opposants, majoritaires sur le plateau. Bien qu'il tente de disqualifier l'éthos des gilets jaunes en insistant sur la violence, Gabriel Attal était probablement celui qui avait l'attitude la moins polémique dans son comportement et ses propos. Cela peut s'expliquer par son statut. En effet, en tant que représentant de l'État, même si les Gilets jaunes le désignent en adversaire direct, il ne peut pas afficher une opposition frontale à ceux-ci sans quoi son éthos serait décrédibilisé. Il se doit d'agir par rapport à sa fonction de représentant et présenter une posture démocrate, montrer qu'il est consensuel et à l'écoute de la population, sans quoi il donnerait à l'audience de quoi penser que le gouvernement est autoritaire. Il tenait donc une attitude raisonnable, revendiquant un désir de médiation en évoquant régulièrement l'idée de « dialoguer ». Cette référence répétée au « dialogue » relevait selon nous plutôt de la stratégie discursive de présentation de soi, que

d'une véritable intention, dans la mesure où les interventions de Gabriel Attal ont majoritairement consisté à expliquer en quoi le programme qu'il défendait était le bon, sans réellement envisager une remise en question. C'est pourquoi de leur côté les Gilets jaunes se montraient sceptiques quant à l'idée du dialogue. Emmanuel Macron ayant déclaré explicitement ne pas vouloir changer sa politique, ce dialogue relève selon eux plutôt de l'exercice de communication du gouvernement que d'un véritable exercice de délibération basé sur la discussion et axé sur la co-construction de solutions communes. En ce sens, nous pouvons dire que le débat s'inscrivait plutôt dans ce qu'Angenot appelle l'éristique. Pour ces raisons, nous observons que les Gilets jaunes sont dans une attitude générale de rejet des politiques, plutôt que dans la défense d'une thèse concrète. Ils défendent principalement leur expérience, leur colère et leur détresse socio-économique, en demandant au gouvernement de trouver des réponses politiques à leurs préoccupations, parce qu'ils estiment que c'est leur rôle. Ils ne veulent pas entendre Gabriel Attal leur expliquer que ce que le gouvernement met en place est bénéfique pour le peuple alors qu'ils expérimentent au quotidien ce qu'ils considèrent comme étant la preuve du contraire. Ils ne cherchent donc pas à mettre en évidence une thèse, mais plutôt à faire comprendre à leurs adversaires que leur thèse est mauvaise et qu'ils doivent l'oublier.

Le débat a sans doute eu plusieurs fonctions pour les orateurs antagonistes ainsi que pour l'audience. D'abord, comme nous l'avons dit, il a permis à Gabriel Attal de présenter le gouvernement comme étant ouvert au dialogue et défendre le programme politique de ce dernier. Du côté des gilets jaunes, il a permis d'exprimer la souffrance d'une certaine tranche de la population, habituellement invisibilisée. En ce sens, nous pouvons dire qu'il a eu une fonction heuristique. Il permet aussi peut-être aux Gilets jaunes de revaloriser leur image et de convaincre l'opinion publique en présentant un éthos discursif qui les distingue de l'éthos préalable que leur attribuaient les images de violences véhiculées dans les médias depuis le début du conflit.

Léa Salamé a introduit l'émission en la présentant comme un exercice de délibération ayant pour perspective de comprendre les problèmes et de solutionner la crise par le dialogue. La dernière intervention de la Gilet jaune Laëtitia Dewalle nous permet de penser que cet objectif n'est pas atteint : « Le Président maintient le cap et les Gilets jaunes maintiennent le cap ». Par ces propos, l'invitée confirme l'échec du débat et atteste que les positions antagonistes sont inchangées et irréconciliables. Cette phrase symétrique souligne une dichotomie entre deux caps fondamentalement incompatibles, décrit la polarisation de deux

groupes sociologiques qui s'opposent, et annonce une crise politique qui, à trois semaines de son commencement, est partie pour s'inscrire dans la durée.

Conclusion

Pour conclure, nous pourrions considérer que cette crise sociopolitique dans son ensemble est une polémique en tant qu'elle est politique, et que la politique est intrinsèquement polémique. Comme toute polémique, elle commence par une vive réaction de rejet à une prise de position, une loi, mais plus globalement, à un programme politique. Comme pour toute polémique, deux camps s'affrontent et défendent des thèses fondamentalement opposées. Le gouvernement défend un projet politique, un programme, un cap. Les Gilets jaunes défendent une thèse opposée, quelle qu'elle soit. Leur thèse est davantage inscrite dans la disqualification de la proposition adverse que dans la défense d'une position précisément définie. La thèse qu'ils défendent semble floue, peu concrète, et variable dans le temps dans la mesure où elle se construit au fil des actes, mais nous pouvons dire qu'elle s'incarne dès le début dans le rejet catégorique de la thèse adverse, et c'est pour cette raison que ces thèses sont précisément irréconciliables. Les Gilets jaunes forment un mouvement sociologiquement et idéologiquement hétérogène mais le trait qui caractérise leur identité collective est fondé sur un rejet commun.

C'est parce qu'ils sont animés par un puissant désir de rejet que les Gilets jaunes incarnent effectivement une crise polémique et à l'origine de nombreux discours polémiques, que ce soit dans les témoignages d'indignation qu'ils partagent sur Internet, dans les dénonciations empreintes de colère qu'ils déclament sur les plateaux télévisés, ou dans les slogans qu'ils arborent en manifestation, se réappropriant les « petites phrases » d'Emmanuel Macron. Comme toute polémique, elle s'inscrit dans la disqualification de l'adversaire. Toutes les polémiques qui ont émergé durant la crise peuvent être considérées en partie comme des arguments de disqualification en soi, visant tantôt un camp, tantôt l'autre, et ce au détriment du débat de fond. Lors de cette crise, les attaques ad hominem, les diabolisations et les étiquetages prolifèrent. Le gouvernement évoque les Gilets jaunes comme des factieux, des extrêmes, des nazis, des « jojo », tandis que ces derniers présentent le Président comme un traître corrompu, un monarque ou un dictateur. Quand le gouvernement est accusé d'être responsable de la précarité et des souffrances du peuple, les Gilets jaunes sont accusés de mettre en péril l'ordre public, les institutions et la démocratie. Le gouvernement est accusé d'incompétence, de malhonnêteté et d'ignorance, tandis que les Gilets jaunes sont accusés d'être difficiles, déraisonnables et violents. Les deux camps se rejettent par ailleurs le vocable « violent » et en désignent des significations différentes : la violence hebdomadaire des mouvements de foules,

des attaques aux forces de l'ordre et des vitres brisées s'oppose à la violence quotidienne des charges qui augmentent, des comptes bancaires en déficit et des frigos vides.

Comme dans toute polémique, les échanges sont éristiques. Il n'y a pas de vrai dialogue si ce n'est l'illusion d'un dialogue dont l'objectif sous-jacent est de persuader une audience, l'enjeu étant d'obtenir les faveurs de l'opinion publique pour que celle-ci nous accorde l'attribut le plus crucial : la légitimité.

Cette étude soulève de nombreuses questions, notamment quant aux réels bénéfices que pose la polémique dans nos sociétés, dans notre rapport à l'autre, et dans notre compréhension de la réalité. Pour ce qui est des bénéfices que la polémique a pu apporter à la cause des Gilets jaunes, nous pourrions principalement mettre en avant la qualité heuristique de la polémique. Ce mouvement permet en effet de faire émerger de nombreux débats, qu'ils relèvent du domaine sociétal, des questions socio-économiques ou de la philosophie politique. Grâce aux nombreuses polémiques qu'elle a engendrées, cette crise permet aux citoyens de prendre connaissance de certains enjeux de société, de certaines difficultés que vivrait une part invisibilisée de la population, ou de certaines défaillances de l'État. Elle permet aussi une remise en question de la transition écologique, de la constitution, et de la démocratie représentative. De tels sujets, ne peuvent selon nous n'être qu'éclairant pour les citoyens qui en prennent connaissance. Et si la violence qui illustre les échanges polémiques, nous amène à penser que ceux-ci sont vains, nous pouvons tout de même considérer que c'est probablement aussi parce qu'est tolérée dans nos sociétés cette violence verbale qu'induit la polémique que les Gilets jaunes ont pu se faire entendre.

De manière générale, cette étude nous laisse face à d'autres interrogations, notamment concernant les influences que peut avoir cette omniprésence de la polémique sur notre perception de la réalité. Quelles sont ses incidences sur notre façon d'aborder cette diversité des rationalités ? Ces échanges heuristiques, bien qu'éristiques, nous permettent-ils une ouverture vers l'altérité idéologique ou nous réconfortent-ils dans nos certitudes ? Cette polarisation que la polémique suscite, ne nous éloigne-t-elle pas les uns des autres ? Ne nous empêche-t-elle pas de faire front commun pour affronter les enjeux du siècle ? Ne nous détourne-t-elle pas des vrais problèmes, et par conséquent, des vraies solutions ? Les dichotomies qu'elle construit, ne sont-elles pas un obstacle à la nuance ? Quelles seraient ces possibilités qu'elles nous empêchent de voir ? Quelles seraient ces idées que la spirale du silence nous empêche de penser ?

Cette étude nous apprend qu'il n'y a pas de raison universelle et a fortiori nous apprend à être humble. Bien que chacun puisse être tenté de croire qu'il détient en lui une forme de vérité universelle, elle n'existe pas. Cette étude nous le démontre et nous rappelle de nous méfier de ceux qui prétendraient détenir cette raison universelle. Elle n'existe pas et c'est la raison pour laquelle le dissensus aura et devrait toujours avoir lieu dans un système démocratique, dans la mesure où le consensus total ne peut être que l'artifice de la dictature.

Nous pouvons évoquer plusieurs limites concernant cette étude. Il aurait été probablement intéressant d'analyser davantage de discours afin de cerner des tendances dans la façon dont les Gilets jaunes se présentent, valorisent leur ethos et disqualifient leurs adversaires. Ne nous fixant que sur un moment précis, nous n'avons pas non eu l'occasion d'examiner comment l'identité collective de ces Gilets jaunes a pu évoluer, à mesure qu'ils prirent de l'ampleur dans la sphère médiatique, que leurs revendications s'élargirent, et que les victimes de la répression policière qu'ils subirent se décuplèrent. Pour ces mêmes raisons, elle ne nous permet pas non plus d'établir de réelles tendances quant à la couverture médiatique, si ce n'est à partir des considérations qu'en ont fait les opposants politiques, journalistes et autres spécialistes de médias, et que nous avons rapportées. Bien que nous voulions en analyser plus au départ, nous nous sommes vite rendu compte que pour témoigner de telles tendances il nous aurait fallu en aborder un trop grand nombre, ce qui nous aurait empêché de traiter les discours en profondeur.

De par sa nature hautement polémique, étendue dans le temps, et génératrice de nombreuses péripéties, la crise des Gilets jaunes ne fut pas des sujets les plus faciles à aborder. Nous nous sommes en effet rapidement rendu compte, que nous nous serions peut-être facilité la tâche en nous cantonnant à une polémique qui présente des camps, des oppositions et des opinions plus explicitement définies. La crise des Gilets jaunes ne pose pas une unique question polémique, séparant deux positions distinctes, et permettant d'en faire un compte-rendu symétrique. Cette crise multiplie les polémiques, les oppositions et les prises de positions, entre acteurs de tous bords. Pour ces raisons nous n'avons pas eu la place de rendre compte de tout. Pour illustrer cette complexité nous pourrions évoquer par exemple les discordes et désaccords polémiques parfois violents qui eurent lieu au sein même du mouvement. Les Gilets jaunes se sont opposés entre eux sur de nombreuses questions notamment sur la pertinence de maintenir les blocages routiers, de continuer à porter le gilet de haute visibilité ou de s'intégrer dans les voies classiques de la politique en s'inscrivant sur les listes électorales. Les questions porteuses de dissensus furent nombreuses, ce qui offrit à la fois une multiplicité de connexions à établir

et de réflexions à proposer en lien avec notre phénomène polémique, mais nous devons admettre que cette multiplicité des axes de réflexions abordables, associée au désir de les évoquer, nous compliqua quelque peu la tâche.

Comme cela sera peut-être ressenti par le lecteur – et nous l’espérons – ce sujet nous passionne, et nous a passionné davantage tout au long de l’élaboration de ce travail. Il nous passionne pour les nombreuses questions qu’il soulève, qu’elles relèvent de la communication, de la rhétorique, de la gestion du conflit, de la sociologie ou de la politique. Nous avons commencé ce travail avec le sentiment que le nombre de pages minimum imposé par ses consignes serait inatteignable, pour le terminer avec la légère frustration de devoir nous arrêter afin de respecter ces mêmes consignes.

Bibliographie

1. Littérature scientifique

Amossy, R. (2014). *Apologie de la polémique*. PUF.

Angenot, M. (2008). *Le Dialogue de sourds. Traité de rhétorique antilogique*. Mille et une Nuits.

Angenot, M. (2014) La rhétorique de la qualification et les controverses d'étiquetage. *Argumentation et Analyse du Discours*, 13. Url : <http://aad.revues.org/1787>

Boudon, R. (1994) La logique des sentiments moraux. *L'Année sociologique*. (3^e série, Vol. 44), *Argumentation et sciences sociales* (pp. 19-51).
Url : <https://www.jstor.org/stable/27889367>

Brandt, P.A. (1980). Polémique et subjectivité, Dans Gelas, N. & Kerbrat-Orecchioni, C. *Le discours polémique* (pp. 121-140). Presses universitaires de Lyon.

Constantin de Chanay, H., Giaufret, A. & Kerbrat-Orecchioni, C. (2011). La gestion interactive des émotions dans la communication politique à la télévision : quand les intervenants perdent leur calme, Dans Burger, M., Jacquin, J. & Micheli, R. *La parole politique en confrontation dans les médias* (pp. 25-50). De Boeck.

Courbet, D. & Fourquet, M-P. (2003). Les influences de la télévision : état de recherches et présentation de l'ouvrage, Dans Courbet, D. & Fourquet, M-P. *La télévision est ses influences* (pp. 9-24). De Boeck.

Damon, J. (2016). Julien Freund. L'essence du politique, Damon, J. *100 penseurs de la société* (pp. 93-94). PUF.

De Smet, F. (2014). *Reduction Ad Hitlerum. Une théorie du point Godwin*. PUF.

Dragan, I. & Péliissier, N. (2003). Les effets socio-culturels de l'information et des actualités télévisées : état des recherches et étude du cas de la Roumanie, Dans Courbet, D. & Fourquet, M-P. *La télévision est ses influences* (pp. 97-112). De Boeck.

Garraud, P. (1990). Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda. *L'année sociologique*, vol. 40 (pp. 17-41). Url : <http://www.jstor.com/stable/27890055>

Géhin, E. (1983). Coser Lewis A., Les Fonctions du conflit social. *Revue Française de sociologie*, n°1, vol. 24 (pp. 140-145). Url : https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1983_num_24_1_3657

Gelas, N. (1980 b). L'hyper-polémique, Dans Gelas, N. & Kerbrat-Orecchioni, C. *Le discours polémique* (pp. 75-82). Presses universitaires de Lyon.

Gelas, N. (1980). Etude de quelques emplois du mot « polémique », Dans Gelas, N. & Kerbrat-Orecchioni, C. *Le discours polémique* (pp. 41-52). Presses universitaires de Lyon.

Hassenteufel, P. (2010) Les processus de mise sur agenda : Sélection et construction des problèmes publiques. *Informations sociales*, n°157 (pp. 50-58). URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-1-page-50.htm>

Hickel, F. (2016) Béatrice Fracchiolla, Claudine Moïse, Christina Romain et Nathalie Auger, Violences verbales, analyses, enjeux et perspectives. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, N° 16. Url : <http://journals.openedition.org/sejed/8157>

Kaciaf, N. & Nollet, J. (2013). Journalisme : retour aux sources. *Politiques de communication*, n°1 (pp. 5-34). Url : <https://www.cairn.info/revue-politiques-de-communication-2013-1-page-5.htm>

Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). La Polémique et ses définitions, Dans Gelas, N. & Kerbrat-Orecchioni, C. *Le discours polémique* (pp. 3-40). Presses universitaires de Lyon.

Kerbrat-Orecchioni, C. (2005). *Le discours en interaction*. Armand Colin.

Lardellier, P. (2003). La télévision du zapping : des ambiguïtés d'un progrès technique aux effets régressifs, Dans Courbet, D. & Fourquet, M-P. *La télévision est ses influences* (pp. 69-76). De Boeck.

Le Grignou, B. & Neveu, É. (2017). *Sociologie de la télévision*. La Découverte.

Lemarier-Sauliner, C. (2016) Cadrer les définitions du cadrage : une recension multidisciplinaires des approches du cadrage médiatique. *Canadian journal of communication*, vol 41 (pp. 65-73). Url : <https://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/3010/2803>

Maigret, E. (2015). *Sociologie de la communication et des médias*. (3^e éd.) Armand Colin.

Micheli, R. (2010) Emotions as Objects of Argumentative Constructions. *Argumentation*, 24 (pp. 1-17). DOI : [10.1007/s10503-008-9120-0](https://doi.org/10.1007/s10503-008-9120-0)

Moïse, C. (2007). Contexte et violence verbale. Dans Auzanneau, M. *La mise en œuvre des langues dans l'interaction* (pp. 79-101) L'Harmattan. Url : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02498326>

Mouffe, C. (2016). *L'illusion du consensus*. Albin Michel.

Nel, N. (1990). *Le débat télévisé*. Armand Colin.

Neveu, É. (2019). *Sociologie des mouvements sociaux*. (7^e éd.) La Découverte.

Orkibi, E. (2008). éthos collectif et Rhétorique de polarisation : le discours des étudiants en France pendant la guerre d'Algérie. *Argumentation et Analyse du Discours*, 1. Url : <http://journals.openedition.org/aad/438>

Orkibi, E. (2012). L'insulte comme argument et outil de cadrage dans le mouvement « anti-Sarko ». *Argumentation et Analyse du Discours*, 8. Url : <http://journals.openedition.org/aad/1335>

Schirru, G. (2016). L'hégémonie de Gramsci entre la sphère politique et la sphère symbolique. *Mélanges de l'École française de Rome*, 128-2. Url : <http://journals.openedition.org/mefrim/2967>

2. Articles de presse

AFP. (2013, 3 octobre) VIDEO. « Extrême droite » : Marine Le Pen dénonce une « guerre sémantique » contre le FN. *L'express*. Consulté sur www.lexpress.fr/actualite/politique/extreme-droite-marine-le-pen-denonce-une-guerre-semantique-contre-le-fn_1287957.html

AFP. (2018, 7 décembre). Castaner craint des « éléments radicaux » et « factieux » samedi. *L'express*. Consulté sur https://www.lexpress.fr/actualite/politique/castaner-craint-des-elements-radicaux-et-factieux-samedi_2052256.html

AFP. (2018 *b*, 5 décembre). Gilets jaunes : « trop peu, trop tard », la presse dénonce le manque de réaction du gouvernement. *Le Point*. Consulté sur https://www.lepoint.fr/politique/gilets-jaunes-trop-peu-trop-tard-la-presse-denonce-la-reaction-du-gouvernement-05-12-2018-2276628_20.php

AFP. (2019, 22 février) Maxime Nicolle juge le sionisme « raciste » et « dégueulasse ». *L'Express*. Consulté sur https://www.lexpress.fr/actualite/societe/maxime-nicolle-juge-le-sionisme-raciste-et-degueulasse_2063648.html

AFP. (2019 *b*, 22 mars). Mobilisation de l'armée pour les gilets jaunes : Macron tente de désamorcer la polémique. *Le Vif*. Consulté sur <https://www.levif.be/actualite/europe/mobilisation-de-l-armee-pour-les-gilets-jaunes-macron-tente-de-desamorcer-la-polemique/article-normal-1110805.html>

AFP. (2019 *c*, 30 mars). La crise des Gilets jaunes en dix dates. *Public Sénat*. Consulté sur <https://www.publicsenat.fr/article/politique/la-crise-des-gilets-jaunes-en-dix-dates-139738>

AFP. & Reuters. (2019, 22 mars). A Bruxelles, Emmanuel Macron cherche à rassurer sur le recours à l'opération sentinelle. *Challenges*. Consulté sur https://www.challenges.fr/societe/gilets-jaunes-grosse-polemique-sur-le-recours-a-l-armee_649747

Atlantico. (2019, 9 avril). Conflit d'intérêts manifeste ? Polémique sur l'enquête sur les violences contre Geneviève Legay. Consulté sur <https://www.atlantico.fr/pepite/3570089/polemique-sur-l-enquete-sur-les-violences-contre-genevieve-legay-helene-p-rabah-souchi-gilets-jaunes>

Amnesty International. (2018, 14 décembre). France : usage excessif de la force lors des manifestations des Gilets jaunes. Consulté sur <https://www.amnesty.be/infos/actualites/violencespolicieresfrance>

Bajou, E (2019, 27 juin). Violences policières : bombe à retardement médiatique. *Médiapart*. Consulté sur <https://blogs.mediapart.fr/elba/blog/260619/violences-policieres-bombe-retardement-mediatique>

Bayce, M. (2018, 5 décembre). Le « gilet jaune » à la conquête du monde. *EuroNews*. Consulté sur <https://fr.euronews.com/2018/12/05/le-gilet-jaune-dans-le-monde-entier>

Berrod, N. (2019, 8 janvier) Comment le « boxeur des gilets jaunes » a-t-il le droit d'utiliser sa cagnotte ? *Le Parisien*. Consulté sur <https://www.leparisien.fr/faits-divers/comment-le-boxeur-des-gilets-jaunes-a-t-il-le-droit-d-utiliser-sa-cagnotte-08-01-2019-7983168.php>

Blavignat, Y. (2019, 19 avril). Geneviève Legay : Le point sur les différentes versions fournies par les autorités. *Le Figaro*. Consulté sur <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/04/01/01016-20190401ARTFIG00093-genevieve-legay-le-point-sur-les-differentes-versions-fournies-par-les-autorites.php>

Bloch, M. (2018, 7 décembre). « Voilà une classe qui se tient sage » : l'arrestation de dizaines de lycéens à Mantes-la-Jolie fait polémique. *Le Journal du dimanche*. Consulté sur <https://www.lejdd.fr/Societe/voila-une-classe-qui-se-tient-sage-larrestation-de-dizaines-de-lyceens-a-mantes-la-jolie-fait-polemique-3815471>

Bourcier, N., Thibault, H., Leclerc, A., & Dagorn, G. (2019, 8 novembre). *Le Monde*. Consulté sur https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/11/08/du-declencheur-local-a-la-revolte-globale-la-convergence-des-luites-dans-le-monde_6018514_4355770.html

Carasco, A. (2019, 24 janvier). Baromètre médias, les journalistes sommés de se remettre en question. *La Croix*. Consulté sur <https://www.la-croix.com/Economie/Medias/Barometre-medias-journalistes-sommes-remettre-question-2019-01-24-1200997667>

Chapuis, N., & Fischer, S. (2019, 25 juin) La police mise en cause dans l'affaire Geneviève Legay, militante de 73 ans blessée à Nice. *Le Monde*. Consulté sur https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2019/06/25/affaire-genevieve-legay-la-police-mise-en-cause-dans-la-blessure_5481029_1653578.html

Clavel, G. (2019, 10 avril). L'interdiction de manifester définitivement abandonnée par le gouvernement. *Le Huffpost*. https://www.huffingtonpost.fr/entry/linterdiction-de-manifester-definitivement-abandonnee-par-le-gouvernement_fr_5cada554e4b0d6eb63c18dee

CNews. (2019, 15 février). Christophe Chalençon, figure des « Gilets jaunes », affirme que « des paramilitaires sont prêts à intervenir ». Consulté sur <https://www.cnews.fr/france/2019-02-15/christophe-chalencon-figure-des-gilets-jaunes-affirme-que-des-paramilitaires-sont>

CNews. (2019 *b*, 9 avril) L'enquêtrice en charge de l'affaire Legay est la compagne du commissaire mis en cause. Consulté sur <https://www.cnews.fr/france/2019-04-09/lenquetrice-en-charge-de-laffaire-legay-est-la-compagne-du-commissaire-mis-en>

CNews. (2019 *b*, 7 mai). Les 10 phrases qui ont marqué les 2 ans de présidence d'Emmanuel Macron. Consulté sur <https://www.cnews.fr/france/2019-05-07/les-10-phrases-qui-ont-marque-les-2-ans-de-presidence-demmanuel-macron-766291>

Cooper, P. (2020, 15 avril). Algorithme Facebook : Comment fonctionne-t-il en 2020 ? Comment l'utiliser à votre avantage ? *Hootsuite*. Consulté sur <https://blog.hootsuite.com/fr/algorithme-Facebook/>

Dassetto, F. (2018, 20 novembre). Les « Gilets jaunes » : Un fait révélateur d'une transition écologiste injuste et tronquée ? *Le Soir*. Consulté sur <https://plus.lesoir.be/191168/article/2018-11-20/les-gilets-jaunes-un-fait-revelateur-dune-transition-ecologique-injuste-et>

Décugis, J-M. & Pham-Lê, J. (2019, 11 janvier). Affaire Christophe Dettinger : Les coulisses de cinq jours d'enquête. *Le Parisien*. <https://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-christophe-dettinger-les-coulisses-des-cinq-jours-d-enquete-11-01-2019-7986531.php>

Delafoi, F. (2018, 7 décembre). Images de lycées à genoux : décryptage d'une polémique en trois actes. *Le Temps*. Consulté sur <https://www.letemps.ch/monde/images-lyceens-genoux-decryptage-dune-polemique-trois-actes>

Dumont Baron, Y. (2019, 9 février). Les Gilets jaunes et le pouvoir de l'image. *Radio-Canada*. Consulté sur <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1151385/gilets-jaunes-france-image-pouvoir-francois-bernard-huyghe>

Eutrope, X. (2019, 29 mai). Intrusion dans la Pitié-Salpêtrière : Retours croisés sur une info polémique. *INA. La Revue des médias*. Consulté sur <https://larevuedesmedias.ina.fr/intrusion-dans-la-pitie-salpetriere-retours-croises-sur-une-info-polemique>

Focraud, A. (2019, 29 janvier) Gilets jaunes : Eric Drouet est-il allé trop loin en appelant à un "soulèvement"? *Le Journal du Dimanche*. Consulté sur <https://www.lejdd.fr/Societe/gilets-jaunes-eric-drouet-est-il-alle-trop-loin-en-parlant-de-soulevement-3847781>

Fondation Jean-Jaurès. (2019, 14 janvier). Eric Drouet et Maxime Nicolle : que nous apprennent leurs pages Facebook ? *Le Nouvel Observateur*. Consulté sur <https://www.nouvelobs.com/politique/20190114.OBS8414/eric-drouet-et-maxime-nicolle-que-nous-apprennent-leurs-pages-facebook.html>

Fournier, C. (2019, 14 novembre). VIDEO. Des "gilets jaunes" passés à tabac samedi par des CRS dans un Burger King à Paris ? Voici ce qui s'est passé. *France Info*. Consulté sur https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/video-des-gilets-jaunes-passes-a-tabac-samedi-par-des-crs-dans-un-burger-king-a-paris-voici-ce-qui-s-est-passe_3085909.html

FranceInter. (2019, 30 janvier). Des gilets jaunes lancent le « vrai débat » pour éviter le « grand débat » du gouvernement. Consulté sur <https://www.franceinter.fr/politique/des-gilets-jaunes-lancent-le-vrai-debat-pour-eviter-le-grand-debat-du-gouvernement>

Gaborit, M. & Grémion, T. (2019, 20 décembre). Jaunes et verts. Vers un écologisme populaire ? *La vie des idées*. Consulté sur <https://laviedesidees.fr/Jaunes-et-verts.html>

Gabriel, O. (2019, 4 février). Loi anticasseurs : Quels sont les points les plus polémiques de la loi soumise au vote mardi ? *20minutes*. Consulté sur <https://www.20minutes.fr/justice/2443383-20190204-loi-anticasseurs-points-plus-polemiques-loi-soumise-vote-mardi>

Gaudiaut, T. (2020, 3 juillet). Facebook domine en maître sur les réseaux sociaux. *Statista*. Consulté sur <https://fr.statista.com/infographie/11915/comparaison-utilisateurs-actifs-mensuels-reseaux-sociaux-services-messagerie-facebook-tencent/>

Gramglia, J. & Le Penec, T. (2019, 14 janvier). Au JT les violences policières n'existent pas. *Arret sur images*. Consulté sur <https://www.arretsurimages.net/articles/aux-jt-les-violences-policieres-nexistent-pas>

Gunthert, A. (2019, 15 janvier). Pourquoi la vidéo l'a emporté sur le journalisme. *L'image sociale*. Consulté sur <http://imagesociale.fr/7109>

Gunthert, A. (2019 b, 17 novembre). Les Gilets jaunes et la visibilité des violences policières. *L'image sociale*. Consulté sur <https://imagesociale.fr/7976>

Gunthert, A. (2019 c, 14 mai). Quand les médias faibles deviennent les plus forts. *L'image sociale*. Consulté sur <https://imagesociale.fr/7519>

Hazard Owen, L. (2019, 15 mars). Un an plus tard, le grand changement d'algorithme de Facebook a provoqué une colère, dominée par Fox News – et très engagée ! – Fil d'actualité. *NiemanLab*. Consulté sur <https://www.niemanlab.org/2019/03/one-year-in-Facebooks-big-algorithm-change-has-spurred-an-angry-fox-news-dominated-and-very-engaged-news-feed/>

Hernanz, C. (2018, 10 juillet). Une pétition demande que le prochain Marvel ait un casting 100% féminin. *Konbini*. Consulté sur <https://www.konbini.com/fr/cinema/une-petition-demande-que-le-prochain-marvel-ait-un-casting-100-feminin/>

Huffpost. (2019, 1 février) Charles de Courson très ému en évoquant la mémoire de son père résistant. Consulté sur https://www.huffingtonpost.fr/2019/01/31/charles-de-courson-tres-emu-en-evoquant-la-memoire-de-son-pere-resistant_a_23658116/

Huffpost. (2019 b, 2 février). Macron ironise sur « Jojo avec un gilet jaune » qui « a le même statut qu'un ministre ». Consulté sur https://www.huffingtonpost.fr/2019/02/01/macron-ironise-sur-jojo-avec-un-gilet-jaune-qui-a-le-meme-statut-quun-ministre_a_23658249/

Le Bailly, D. (2018, 4 décembre). « Gilets jaunes » au tribunal : « L'Arc de triomphe était une prise ! Une prise de guerre civile ! ». *Le Nouvel Observateur*. Consulté sur <https://www.nouvelobs.com/justice/20181204.OBS6578/gilets-jaunes-au-tribunal-l-arc-de-triomphe-etait-une-prise-une-prise-de-guerre-civile.html>

LCI. (2019, 16 janvier). Gilets jaunes : Maxime Nicolle, la polémique. Consulté sur <https://www.lci.fr/medias/gilets-jaunes-maxime-nicolle-la-polemique-2110273.html>

Lepelletier, P. (2019, 11 février). Le grand débat, une campagne électorale déguisée, selon l'opposition. *Le Figaro*. Consulté sur <https://www.lefigaro.fr/politique/2019/02/10/01002-20190210ARTFIG00164-le-grand-debat-une-campagne-electorale-deguisee-selon-l-opposition.php>

Le Point. (2018, 19 novembre). Gilets jaunes : 27 000 personnes mobilisées ce lundi. Consulté sur https://www.lepoint.fr/societe/en-direct-gilets-jaunes-le-mouvement-se-durcit-face-a-la-fermete-du-gouvernement-19-11-2018-2272477_23.php#

Le Point (2019, 3 Mai). Pitié-Salpêtrière : « la guerre de l’image » entre le gouvernement et les Gilets jaunes. Consulté sur https://www.lepoint.fr/medias/pitie-salpetriere-la-guerre-de-l-image-entre-le-gouvernement-et-les-gilets-jaunes-03-05-2019-2310710_260.php#

Libération. (s. d.). Gilets Jaunes, Les dates clés. Consulté sur <https://www.liberation.fr/apps/2018/12/gilets-jaunes-les-dates-cles/>

Lesnes, C. (2019, 27 février). Mike godwin : « l’anxiété actuelle vis-à-vis d’Internet est irrationnelle ». *Le Monde*. Consulté sur https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/27/mike-godwin-l-anxiete-actuelle-vis-a-vis-d-Internet-est-irrationnelle_5428673_3232.html

Nadau, L. (2019, 1 février) « il n’a pas les mots d’un bower » : le « off » bourré de préjugés de Macron sur Christophe Dettinger. *Marianne*. Consulté sur <https://www.marianne.net/politique/il-n-pas-les-mots-d-un-boxeur-gitan-le-bourre-de-prejuges-de-macron-sur-christophe>

Nadau, L. (2019 b, 2 Mai). « A la Pitié-Salpêtrière, on a attaqué un hôpital » : Cristophe Castaner démenti par les faits. *Marianne*. Consulté sur <https://www.marianne.net/politique/la-pitie-salpetriere-attaque-un-hopital-christophe-castaner-dementi-par-les-faits>

Narliian, L. (2019, 30 novembre). David Dufresne : « La police a blessé en quelques mois autant de manifestants qu’en vingt ans ». *France Info*. Consulté sur https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/gilets-jaunes-la-police-a-blesse-en-quelques-mois-autant-de-manifestants-que-vingt-ans_3702693.html

OBS. (2019, 9 janvier). Quand le « Gilet jaune » Maxime Nicolle assume son complotisme sur les attentats. Consulté sur <https://www.nouvelobs.com/politique/20190109.OBS8246/quand-le-gilet-jaune-maxime-nicolle-assume-son-complotisme-sur-les-attentats.html>

Oster, A. (2013, 3 octobre). Le Front national de Marine Le Pen est-il un parti d’extrême droite ? *Huffingtonpost*. Consulté sur https://www.huffingtonpost.fr/2013/10/03/marine-le-pen-front-national-extreme-droite_n_4035588.html

Pasteur, C. (2019, 21 mars). Dérive autoritaire. *Le Courrier*. Consulté sur <https://lecourrier.ch/2019/03/21/derive-autoritaire/>

Pezet, J. (2019, 17 février). Qu'entend-on sur la vidéo de l'altercation entre Finkielkraut et des Gilets jaunes ? *Libération*. Consulté sur https://www.liberation.fr/checknews/2019/02/17/qu-entend-on-sur-la-video-de-l-altercation-entre-finkielkraut-et-des-gilets-jaunes_1709882

Poels, G. & Lefort, V. (2019, 13 novembre) Étude. « Gilets jaunes » : une médiatisation d'une ampleur inédite. *INA. La revue des médias*. Consulté sur https://larevuedesmedias.ina.fr/gilets-jaunes-mediatisation-chaines-info-twitter?fbclid=IwAR2otcBw-6B9HBZqHLRe1j0lS1rVtyUN8j_5tMjtS4A9PRUxe7uxl-oXH2c

Pouliquen, F. (2018, 16 novembre). Blocage du 17 novembre : Peut-on être écologiste et « gilet jaune » ? *20 Minutes*. Consulté sur <https://www.20minutes.fr/planete/2373319-20181116-blocage-17-novembre-peut-etre-ecologiste-gilet-jaune>

Rérolle, R. (2018, 24 novembre). « Gilets jaunes » : « Les élites parlent de fin du monde, quand nous, on parle de fin du mois ». *Le Monde*. Consulté sur https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/11/24/gilets-jaunes-les-elites-parlent-de-fin-du-monde-quand-nous-on-parle-de-fin-du-mois_5387968_823448.html

Reuters. (2019, 22 mars). « Gilets jaunes » : Jean-Luc Mélenchon réclame des explications sur le recours à l'armée. *France Info*. Consulté sur https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/gilet-jaunes-jean-luc-melenchon-reclame-des-explications-sur-le-recours-a-l-armee_3245311.html

Roche, M. (2019, 17 janvier). Gilets jaunes et violences policières : la polémique enfle autour de l'usage du LBD. *LCI*. Consulté sur <https://www.lci.fr/social/violences-policieres-la-polemique-enfle-autour-de-l-usage-du-lbd-2110378.html>

Rozan, P. (2019, 15 janvier). Pour Castaner « aucun policier n'a attaqué des Gilets jaunes ». *Révolution Permanente*. Consulté sur <https://www.revolutionpermanente.fr/Pour-Castaner-aucun-policier-n-a-attaque-des-Gilets-Jaunes>

Sipos, A. (2018, 3 décembre). Arc de Triomphe vandalisé : Retour sur l'histoire d'un monument devenu symbolique. *Le Parisien*. Consulté sur <https://www.leparisien.fr/politique/gilets-jaunes-vandalise-l-arc-de-triomphe-est-il-vraiment-un-symbole-republicain-03-12-2018-7959645.php>